AVIS JURIDIQUES
PARTIE 1

108e ANNÉE
30 OCTOBRE 1976
No 44

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC

OFFICIAL GAZETTE

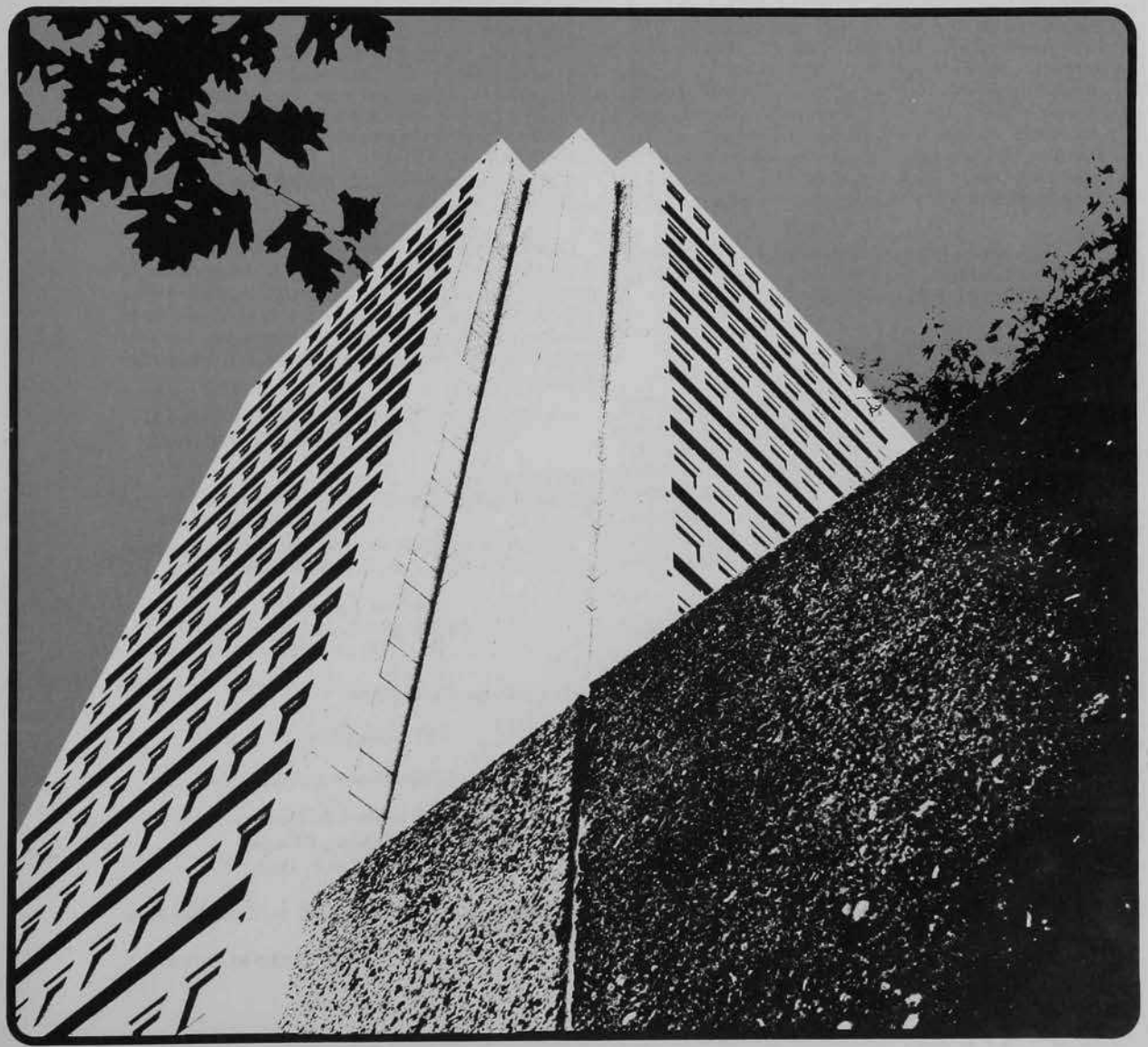

PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée au moins tous les samedis en langue française sauf pour les exceptions prévues au règlement (A.C. 2517-75). L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire à midi, le mardi, à moins que ce jour ne soit un jour férié. Dans ce cas, l'ultime délai expire à midi, le lundi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Prière d'adresser aux bons soins de l'Éditeur officiel du Québec, Québec, toute communication d'avis destinée à la Partie I de la *Gazette officielle du Québec*.

4. Indiquer le nombre d'insertions.

5. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

6. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

7. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

8. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

9. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 40 cents la ligne agate, pour chaque version, (14 lignes au pouce, soit 220 lignes par page, pour les deux versions).

Insertions subséquentes: 20 cents la ligne agate pour chaque version
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: $5 les 100 mots.
Exemplaire séparé: $1 chacun.
Feuilles volantes: $3 la douzaine.
Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec* Partie 1 est de $20 et le prix d'un exemplaire de $1.00. Prière d'adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, Québec.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture: le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion: le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Cité Parlementaire.
Québec, 9 juillet 1975.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance au bureau de

l'Éditeur officiel du Québec,
1283 ouest, boul. Charest
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 107)

L'Éditeur officiel du Québec, CHARLES-HENRI DUBÉ

AVIS JURIDIQUES

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (L.Q. 1972, c. 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission «proprio motu» (Règlement 2, a. 2.24):

1 — Vérification de permis (a. 2.59).
2 — Autres affaires.

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3):

1 — Demande de permis ou de modification de permis.
a) transport général de personnes.
b) transport général de choses.
c) transport de matières en vrac.
d) transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses).
2 — Demandes de vérification de permis (a. 2.59).
3 — Demandes de modification ou d'annulation de contrat de transport d'écoliers (a. 2.60).
4 — Autres affaires.

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64).

IV — Avis de désistement.

V — Avis de décisions rendues:

1 — Dans les affaires introduites par la Commission «proprio motu».
a) vérification de permis.
b) autres affaires.
2 — Dans les affaires introduites par requêtes.
a) affaires contestées.
— transport général de personnes.
— transport général de choses.
— transport de matières en vrac.
— transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
b) affaires non contestées.
i. membre siégeant seul.
— transport général de personnes.
— transport général de choses.
— transport de matières en vrac.
— transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
ii. au moins trois membres.
— transport général de personnes.
— transport général de choses.
— transport de matières en vrac.
— transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
c) vérification de permis.
d) annulation ou modification de contrat de transport d'écoliers.
e) * permis spéciaux.

* Dans certains cas de demandes de permis spéciaux, les publications peuvent avoir été faites dans les journaux de la région.

Catégorie	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Transport public	Voyageur	MPV	QPV	Rose	M 000001 à M 002000 Q 000001 à Q 001000
	Écolier	MPE	QPE	Rouge foncé	M 100001 à M 103000 Q 100001 à Q 102000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	M 200001 à M 210000 Q 200001 à Q 205000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	M 300001 à M 303000 Q 300001 à Q 302000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	M 400001 à M 402000 Q 400001 à Q 401000

Catégorie	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
	Transport en vrac	MCV	QCV	Vert foncé	M 500001 à M 504000 Q 500001 à Q 503000
Location	Location	ML	QL	Bleu pâle	M 600001 à M 601000 Q 600001 à Q 600500
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	M 700001 à M 700500 Q 700001 à Q 700500
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	M 800001 à M 800500 Q 800001 à Q 800500
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	M 900001 à M 900500 Q 900001 à Q 900500

MPV — Montréal transport public — voyageurs
MPE — Montréal transport public — écoliers
MPT — Montréal transport public — taxi
MCR — Montréal transport régulier — camionnage
MCS — Montréal transport spécialisé — camionnage
MCV — Montréal transport en vrac — camionnage
ML — Montréal location
MSM — Montréal transport spécialisé — maritime
MSA — Montréal transport spécialisé aérien
MSF — Montréal transport spécialisé — ferroviaire

QPV — Québec transport public — voyageurs
QPE — Québec transport public — écoliers
PQT — Québec transport public — taxi
QCR — Québec transport régulier — camionnage
QCS — Québec transport spécialisé — camionnage
QCV — Québec transport en vrac — camionnage
QL — Québec location
QSM — Québec transport spécialisé — maritime
QSA — Québec transport spécialisé — aérien
QSF — Québec transport spécialisé — ferroviaire

II — Avis d'introduction de requêtes:

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la présente publication.

Rôle M-17071
262-DY et 92-DYV-D-3
SAINT-EUSTACHE AUTO LOCATION INC.
SAINT-EUSTACHE DRIVE YOURSELF INC.
255, boulevard Sauvé
St-Eustache (Deux-Montagnes) (Qué.)

Nature de demande amendée:
Modification de permis:
La requérante demande de modifier son permis 92-DYV et son permis 262-DY comme suit:
a) Faire disparaître la mention apparaissant aux dossiers, soit 387, boulevard Labelle, Chomedey (Laval);
b) Autoriser que soit substitué auxdits permis le changement d'adresse du 3865, boulevard St-Martin (Laval), au 3873, boulevard St-Martin (Laval).
Remplace la nature de demande publiée dans la *Gazette* no 32 le 07-08-76, page 6378, date d'expiration: le 30-08-76.

Rôle M-18028
1602-V-D-1
ANT-PAS CARTAGE REG'D.
(Antonyk, Mike)
4655, rue Jeanne-Mance
Montréal (Qué.) H2V 4J5

Transfert complet:
Le requérant-vendeur:
Ant-Pas Cartage Reg'd.
(Antonyk, Mike)
4655, rue Jeanne-Mance
Montréal (Qué.) H2Y 4J5
s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'approbation de cette dernière sur le transfert de son permis 1602-V en faveur de la requérante-acquéreur:

Transport Ant-Pass Ltée
Ant-Pass Transport Ltd.
4655, rue Jeanne-Mance
Montréal (Qué.) H2Y 4J5

Le tout conformément aux dispositions de l'article 36 de la Loi des transports.

Teneur du permis 1602-V:

Transport général - service local -

Montréal et toutes les localités situées à une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite ville.

General trucking-local service -

Montreal and all localities situated on a distance not exceeding 5 miles from the limits of said city.

Distribution des actions de la requérante-acquéreur:

Antonyk, Mike, président	98 actions ordinaires
Antonyk, Robert, trésorier	1 action ordinaire
Antonyk, Maria, secrétaire	1 action ordinaire

Rôle M-18035
1522-DY-D-1

SYSTÈME INTERNATIONAL DE CARAVANES MOTORISEES MOCASSIN

(Daelman, Paul)
4680 est, Jarry
St-Léonard (Qué.)

Nouvelle demande:

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de faire de la location de maisons (motorhomes) à court terme au numéro 4680 est, rue Jarry, St-Léonard (Qué.).

Rôle M-18036
M-201043-D-2
M-201043-001

FOURNIER, VIANNEY

(Succession de Vianney Fournier)
8417, rue Foucher
Montréal (Qué.) H2P 2C2
et
M-207429-001

SUCCESSION DE VIANNEY FOURNIER

Demande de transfert:

Fournier, Vianney (Succession de Vianney Fournier), demande à la Commission de transférer à:

Succession de Vianney Fournier
8417, rue Foucher
Montréal (Qué.)
H2P 2C2

le permis no M-201043-001 que détenait le défunt pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-18037
M-207503-D-1
M-207503-001

VALCOURT, CLAUDE

495, St-Pierre, Farnham
(Missisquoi) (Qué.) J2N 2C5

Nouvelle demande:

La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer du transport, par véhicule-taxi, dans la région de Ste-Brigide-d'Iberville, 06-5311-SD, comprenant Ste-Brigide.

Rôle M-18038
M-206933-D-3
M-206933-001

MORYOUSSEF, MARC

1185, Haendel, Chomedey
Laval (Qué.) H7W 3A1
et
M-207505-001

DUROCHER, ROBERT

Demande de transfert:

Moryoussef, Marc, demande à la Commission de transférer à:

Durocher, Robert
175, Roi-du-Nord, app. 1
Ste-Rose, Laval (Qué.)
H7L 1W6

le permis no M-206933-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-8, Laval.

Rôle M-18039
M-204162-D-2
M-204162-001

LAUZON, JEAN-GILLES

611, Laviolette
St-Jérôme (Terrebonne) (Qué.)
J7Y 2V4
et
M-207500-001

VILLENEUVE, PIERRE

Demande de transfert:

Lauzon, Jean-Gilles, demande à la Commission de transférer à:

Villeneuve, Pierre
97, Michel
Lafontaine (Terrebonne) (Qué.)
J7Y 1P6

le permis no M-204162-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-15, St-Jérôme.

Rôle M-18040
M-206907-D-1
M-206907-001
LARAMÉE, MAURICE
3541, Héloïse
Fabreville, Laval (Qué.) H7P 1W5
et
M-205647-003
GATTO, GIUSEPPE

Demande de transfert:
Laramée, Maurice, demande à la Commission de transférer à:
Gatto, Giuseppe
1200, Roque-Taillade
St-Louis-de-Terrebonne
(Terrebonne) (Qué.)
J0N 1N0
le permis no M-206907-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-5, Est de Montréal.

Rôle M-18041
M-207016-D-1
M-207016-001
ROBICHAUD, PIERRE
Ste-Cécile-de-Milton
(Shefford) (Qué.) J0E 2C0
et
M-207480-001
PAPINEAU, YVAN

Demande de transfert:
Robichaud, Pierre, demande à la Commission de transférer à:
Papineau, Yvan
166, York, app. 5
Granby (Shefford) (Qué.)
J2G 2B6
le permis no M-207016-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-33, Granby.

Rôle M-18042
M-206013-D-1
M-206013-002
ST-PIERRE, JACQUES
1511, Ste-Hélène, app. 208
Longueuil (Qué.) J4K 3S8
et
M-200147-014
NICOLAS, ALBERT JR.

Demande de transfert:
St-Pierre, Jacques, demande à la Commission de transférer à:
Nicolas, Albert Jr.
1277, boulevard Quinn
Longueuil (Qué.)
J4J 3H9
le permis no M-206013-002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-2, Longueuil.

Rôle M-18043
M-206629-D-1
M-206629-002
BEAUCHEMIN, JEANNINE
2005, Baldwin
Montréal (Qué.) H1L 5A5
et
M-207502-001
POHU, DANIEL

Demande de transfert:
Beauchemin, Jeannine, demande à la Commission de transférer à:
Pohu, Daniel
745, Duquesne
St-Bruno (Qué.)
J3V 3E5
le permis no M-206629-002 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-18044
M-204812-D-2
M-204812-001
BRUNET, P. BERNARD
5930, boulevard Pie IX, app. 118
Montréal (Qué.)
et
M-207504-001
ACOCA, SAMY

Demande de transfert:
Brunet, P. Bernard, demande à la Commission de transférer à:
Acoca, Samy
4900, Côte St-Luc, app. 103
Montréal (Qué.)
H3W 2H3
le permis no M-204812-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-18045
M-202839-D-2
M-202839-001
CORCOS, JOSEPH
4582, Du Souvenir
Chomedey, Laval (Qué.) H7W 1C3
et
M-204433-007
DESJARDINS, CLAUDE

Demande de transfert:
Corcos, Joseph, demande à la Commission de transférer à:
Desjardins, Claude
72, Place Rupert
Repentigny (Qué.)
J6A 3V6
le permis no M-202839-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-18046
M-505554-D-004
M-505554-001

VALIQUETTE, LÉO-PAUL
Labelle
(Labelle) (Qué.) J0T 1H0
M-507494-001

VALIQUETTE, MICHEL
Labelle
(Labelle) (Qué.) J0T 1H0

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Valiquette, Michel
Labelle
(Labelle) (Qué.)
J0T 1H0
le permis no M-505554-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 7, catégorie Artisan.

Rôle M-18049
M-204253-D-2
M-204253-001

LAUZON, YVES
611, Laviolette, St-Jérôme
(Terrebonne) (Qué.) J7Y 2V4
et
M-207501-001

BAZINET, RAYMOND

Demande de transfert:
Lauzon, Yves, demande à la Commission de transférer à:
Bazinet, Raymond
867, Lévis
St-Jérôme
(Terrebonne) (Qué.)
J7Z 5K1
le permis no M-204253-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-15, St-Jérôme.

Rôle M-18050
M-207491-D-1
M-207491-001

C. DENIS COGHLAN ENR.
(Coghlan, Denis C.)
28 Mill Road, B.P. 188, Howick
(Châteauguay) (Qué.) J0S 1G2

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer, par véhicule-taxi, du transport dans la région de Howick, 06-6922-VL, comprenant Howick.

Rôle M-18051
M-205495-D-20
M-205495-004

VÉZINA, RICHARD
61 sud, Jacques-Cartier
St-Jean (Qué.) J3B 6S2
et
M-207140-001

CHARBONNEAU, GUY-NORMAND
50, Guillet
Mont-Grégoire (Qué.)

Le requérant demande à la Commission de réviser la décision MPT-10223 de la cause M-15428 en date du 11 juin 1976.

Rôle M-18052
3748-A-D-1

BEAUDIN, JEAN-CHARLES
46, rue St-Léon
St-Chrysostome (Qué.) J0S 1R0

Règlement 19 - Transport saisonnier - catégorie économique -
Classe de permis:
Autobus (minibus 15 à 10 passagers)
Service:
Transport de groupe d'employés résidant à St-Chrysostome et rayon de dix (10) milles et se rendant travailler dans les manufactures suivantes:
Danique Sportwear
Chandely Sportwear Inc.
Atelier Daniel Payant.
Irène Sportwear Inc.
Toutes ces manufactures sont localisées à St-Chrysostome (Châteauguay) (Qué.).
Ce transport sera effectué le matin et à la fin de l'après-midi, du lundi au vendredi de chaque semaine.
Ce permis est demandé pour 364 jours.

Rôle M-18055
MV-00007-D-2-TF

COMMISSION DE TRANSFERT DE LA VILLE DE LAVAL
1215, boulevard Labelle
Laval (Qué.)

Il est proposé, secondé et adopté à l'unanimité que les coûts et tarifs du transport d'écoliers pour l'année 1976-77 s'établissent comme suit:
Le coût du transport exclusif est fixé à $4,610,235, réparti entre les diverses commissions scolaires desservies par la Commission des transports de la ville de Laval, conformément au tableau 1 ci-annexé:
Le tarif du transport intégré est fixé à $72 par élève:
Les taux du transport de types «parascolaire» et «inter-écoles» sont tels qu'indiqués au tableau 2 ci-annexé:

Résolution 76-163 — Tableau 1

Commission de transport de la Ville de Laval
Transport spécialisé 1976-77

C. S. Chomedey de Laval (84)	$1,255,464
C. S. Des Manoirs (5)	78,988
C. S. Des Mille-Iles (99)	1,570,358
C. S. Les Ecores (40)	660,787
C. S. R. Blainville-Deux-Montagnes (10)	148,589
C. S. R. North-Island (55)	876,824
Collège St-Sacrement (P)	19,225
	$4,610,235

N.B. Calculé à 12.5%

Laval, le 17 septembre 1976.
Certifiée vrai copie à Laval, ce 29e jour de septembre 1976.

Le secrétaire,
RODRIGUE CHARTRAND.

Résolution 76-163 — Tableau 2

Taux parascolaires et inter-écoles
Taux chargés aux commissions scolaires

Tous les points dans la limite territoriale de la Ville de Laval:	
— trois heures et moins	$33.00
— heures additionnelles	6.05
Tous les points dans la limite territoriale de Montréal:	
— trois heures et moins	$38.50
— heures additionnelles	6.05

Autres points

Taux réguliers:	
Avec minimum de $30.00	$ 6.05 l'heure plus 0.605 le mille
Taux d'annulation*:	25.00
Taux pour voyages de 24 heures	66.00 par jour plus
— Excédant 24 heures	0.605 le mille 6.05 l'heure

* Un avis d'annulation devra être donné par la Commission scolaire à la Commission de transport de la Ville de Laval 24 heures avant le départ.

Certifiée vraie copie à Laval, ce 29e jour de septembre 1976.

Le secrétaire,
RODRIGUE CHARTRAND.

Rôle M-18056
7694-V-D-4-TF
WESTERN CRATING & MOVING LTD.
5600, rue Ferrier
Montréal (Que.)
H4P 1M7

Augmentation moyenne de 15%
(Voir annexe)

LISTE DES TAUX POUR LES DEMENAGEMENTS DE PIANOS

MAGASINS:
Taux de base (rez-de-chaussée à rez-de-chaussée)

Genre de piano	*Zone 1*	*Zone 2*	*Zone 3*	*Zone 4*	*Zone 5*
Droit	$30	$31	$32	$33	$34
à queue 6'	36	37	38	39	40
de concert 7' et 9'	50	53	56	59	62

Supplément aux taux de base:

1. *Palantage* - - $40 pour chaque opération.
2. *Escaliers* — Pour les pianos droits et les pianos à queue de 6' de longueur au maximum, charge additionnelle: $4 par étage.
3. *Equipe supplémentaire* — Si une équipe additionnelle est requise, charge additionnelle: $35 l'heure.
4. *Service d'une grue* — Si le service d'une grue est requise, charge additionnelle: $25 l'heure, charge minimum — 3 heures.
5. *Demontage:* — Si un piano doit être démonté et remonté pour faciliter le déménagement et le transport, charge additionnelle: $40.

Livraison spéciale:

Les taux de base ne seront pas appliqués aux livraisons spéciales.

Pour toute commande placée pour livraison à une heure spécifique, ou toute commande placée pour livraison la même journée le tarif sera: $35 l'heure.

Livraison au-dessus de 20 milles du centre de Montréal (zone 1)

Pianos droits ..... $1.70 du mille
Pianos à queue 6' ..... $1.70 du mille plus $15 supplémentaire
Pianos de concert 7' et 9' .... $1.70 du mille plus $30 supplémentaire

Zone 1: Limitée: Au nord rue Jean-Talon; à l'est rue Frontenac; au sud fleuve St-Laurent et les limites de la ville de Verdun; à l'ouest Ville St-Pierre et Côte St-Luc.

Zone 2: Limitée: Au nord boulevard Crémazie, à Montréal et Côte Vertu (St-Laurent) à l'est boulevard Pie IX; au sud fleuve St-Laurent; à l'ouest 25e Avenue, Cité Lachine.

Zone 3: Limitée: Au nord voie ferrée du C.N. (Montréal et St-Laurent); à l'est rue De Boucherville; au sud fleuve St-Laurent; à l'ouest Cité de Lachine.

Zone 4: Limitée: Au nord la Rivière-des-Prairies; à l'est Ville de Montréal-Est et Ville d'Anjou; à l'ouest Dorval; au sud Longueuil, Brossard, St-Lambert.

Zone 5: Limitée: Au nord les limites de Chomedey, Pont-Viau, Laval-des-Rapides, Duvernay; à l'est Montréal-Nord et Pointe-aux-Trembles; à l'ouest Pointe-Claire et Ste-Geneviève.

Genre de piano	*Zone 1*	*Zone 2*	*Zone 3*	*Zone 4*	*Zone 5*
Droit	$42	$43	$44	$45	$46
à queue 6'	$50	$51	$52	$53	$54
de concert 7' et 9'	$66	$70	$74	$76	$78

Supplément aux taux de base:

1. *Palantage* — $40 pour chaque opération.
2. *Escaliers* — Pour les pianos droits et les pianos à queue de 6' de longueur au maximum, charge additionnelle: $5 par étage.
3. *Equipe supplémentaire* — Si une équipe additionnelle est requise, charge additionnelle: $35 l'heure.
4. *Service d'une grue* — Si le service d'une grue est requise, charge additionnelle: $30 l'heure, charge minimum: 3 heures.
5. *Démontage* — Si un piano doit être démonté et remonté pour faciliter le déménagement et le transport, charge additionnelle: $50.
6. *Livraisons au-dessus de 20 milles du centre de Montréal (zone 1:)*

Pianos droits ..... $2.20 du mille
Pianos à queue 6' ..... $2.20 du mille plus $15 supplémentaire
Pianos de concert 7' et 9' .... $2.20 du mille plus $30 supplémentaire

Zone 1: Limitée: Au nord rue Jean-Talon; à l'est rue Frontenac; au sud fleuve St-Laurent et les limites de la ville de Verdun; à l'ouest Ville St-Pierre et Côte St-Luc.

Zone 2: Limitée: Au nord boulevard Crémazie, à Montréal et Côte Vertu (St-Laurent) à l'est boulevard Pie IX; au sud fleuve St-Laurent; à l'ouest 25e Avenue, Cité Lachine.

Zone 3: Limitée: Au nord voie ferrée du C.N. (Montréal et St-Laurent); à l'est rue De Boucherville; au sud fleuve St-Laurent; à l'ouest Cité de Lachine.

Zone 4: Limitée: Au nord la Rivière-des-Prairies; à l'est Ville de Montréal-Est et Ville d'Anjou; à l'ouest Dorval; au sud Longueuil, Brossard, St-Lambert.

Zone 5: Limitée: Au nord les limites de Chomedey, Pont-Viau, Laval-des-Rapides, Duvernay; à l'est Montréal-Nord et Pointe-aux-Trembles; à l'ouest Pointe-Claire et Ste-Geneviève.

DEMENAGEMENT DE MOBILIER

	Régulier	*Temps et demi*	*Temps double*
Camion avec 2 hommes (boîte 20')	$26.00	$35.00	$44.50
Camion avec 2 hommes (remorque)	28.00	38.00	48.00
Camion avec 3 hommes (boîte 20')	35.00	48.50	62.00
Camion avec 3 hommes (remorque)	38.00	51.50	65.00
Camion avec 4 hommes	44.00	62.00	80.00
Aide additionnel	9.00	13.50	18.00

N.B.: Samedi — Temps et demi, minimum 8 heures

Tarif longue distance — Canada, TBA-18
U.S.A. Tarif 165-A

Enregistrés par: Canadian Household Goods Carriers' Tariff Bureau Association
U.S.A. Interstate Commerce Commission

LISTE DES TAUX POUR LES DEMENAGEMENTS DE PIANOS

MAGASINS:

Taux de base (rez-de-chaussée à rez-de-chaussée)

Genre de piano	*Zone 1*	*Zone 2*	*Zone 3*	*Zone 4*	*Zone 5*
Droit	$33	$34	$35	$36	$37
A queue 6'	40	41	42	43	44
Concert 7' et 9'	55	58	61	64	67

Suppléments aux taux de base:

1. *Palantage:* $45 pour chaque opération.
2. *Escaliers:* Pour les pianos droits et les pianos à queue de 6' de longueur au maximum, charge additionnelle: $4 par étage.
3. *Equipe supplémentaire:* Si une équipe additionnelle est requise, charge additionnelle: $41 de l'heure.
4. *Service d'une grue:* Si le service d'une grue est requis, charge additionnelle: $30 de l'heure, pour un minimum de 3 heures.
5. *Démontage:* Si un piano doit être démonté et remonté pour faciliter le déménagement et le transport, charge additionnelle: $45

Services spéciaux:

Les taux de base ne sont pas applicables pour les livraisons spéciales:

Les taux ci-haut mentionnés seront applicables entre 8 heures a.m. et 5 heures p.m., du lundi au vendredi inclusivement, et pour les commandes données au moins une journée à l'avance, autrement le taux horaire de $41 de l'heure sera applicable, de même que pour les livraisons demandées pour une heure spécifique.

Livraison au dessus de 20 milles du centre de Montréal (zone 1)

Pianos droits	$1.90 du mille
Pianos à queue 6'	$1.90 du mille plus $15 supplémentaire
Pianos concert 7' et 9'	$1.90 du mille plus $30 supplémentaire

Zone 1 — Limites: Nord: rue Jean-Talon Est: rue Frontenac Sud: fleuve St-Laurent et les limites de Verdun Ouest: Ville St-Pierre et Côte St-Luc.

Zone 2 — Limites: Nord: boulevard Crémazie à Montréal et Côte Vertu à Ville St-Laurent Est: boulevard Pie IX Sud: fleuve St-Laurent - Ouest: 25e Avenue, Lachine.

Zone 3 — Limites: Nord: Voie ferrée du C.N. (Montréal et Ville St-Laurent) Est: rue De Boucherville Sud: fleuve St-Laurent Ouest: Lachine.

Zone 4 — Limites: Nord: Rivière-des-Prairies Est Montréal-Est et Ville d'Anjou Ouest: Dorval Sud: Longueuil, Brossard et St-Lambert.

Zone 5 — Limites: Nord: Limites de Chomedey, Pont-Viau, Laval-des-Rapides et Duvernay Est: Montréal-Nord et Pointe-aux-Trembles Ouest: Pointe-Claire et Ste-Geneviève Sud: Candiac et Laprairie.

Genre de piano	*Zone 1*	*Zone 2*	*Zone 3*	*Zone 4*	*Zone 5*
Droit	$45	$46	$47	$48	$49
A queue 6'	53	54	55	56	57
Concert 7' et 9'	70	74	78	80	82

Suppléments aux taux de base:

1. *Palantage:* $45 pour chaque opération.
2. *Escaliers:* Pour les pianos droits et les pianos à queue de 6' de longueur au maximum, charge additionnelle: $5 par étage.
3. *Equipe supplémentaire:* Si une équipe additionnelle est requise, charge additionnelle: $41 de l'heure.
4. *Service d'une grue:* Si le service d'une grue est requis, charge additionnelle: $30 de l'heure, pour un minimum de 3 heures.
5. *Démontage:* Si un piano doit être démonté et remonté pour faciliter le déménagement et le transport, charge additionnelle: $55.

Livraisons au dessus de 20 milles du centre de Montréal (zone 1)

Pianos droits	$2.40 du mille
Pianos à queue 6'	$2.40 du mille plus $15 supplémentaires
Pianos concert 7' et 9'	$2.40 du mille plus $30 supplémentaires

Zone 1 — Limites: Nord: rue Jean-Talon Est: rue Frontenac Sud: fleuve St-Laurent et les limites de Verdun Ouest: Ville St-Pierre et Côte St-Luc.

Zone 2 — Limites: Nord: boulevard Crémazie à Montréal et Côte Vertu à Ville St-Laurent Est: boulevard Pie IX Sud: fleuve St-Laurent Ouest: 25e Avenue, Lachine.

Zone 3 — Limites: Nord: voie ferrée du C.N. (Montréal et Ville St-Laurent) Est: rue De Boucherville Sud: fleuve St-Laurent Ouest: Lachine.

Zone 4 Limites: Nord: Rivière-des-Prairies Est Montréal-Est et Ville d'Anjou Ouest: Dorval Sud: Longueuil, Brossard et St-Lambert.

Zone 5 — Limites: Nord: limites de Chomedey, Pont-Viau, Laval-des-Rapides et Duvernay Est: Montréal-Nord et Pointe-aux-Trembles Ouest: Pointe-Claire et Ste-Geneviève Sud: Candiac et Laprairie.

DEMENAGEMENT DE MOBILIER

	Temps régulier
Camion avec 2 hommes (boîte 20')	$30.00
Camion avec 3 hommes (boîte 20')	41.00
Camion avec 4 hommes	53.50
Aide additionnel	11.75

Tarifs pour temps supplémentaire

a) Temps et demi: $5.90 de l'heure par homme en plus du tarif horaire régulier.
b) Temps double: $11.75 de l'heure par homme en plus du tarif horaire régulier.
c) Samedi: Temps et demi pour un minimum applicable de 6 heures.

Frais minimum: 4 heures au tarif horaire applicable.

LISTE DES TAUX POUR LE DEMENAGEMENT DE COFFRE-FORTS ET DE MATERIEL ELECTRONIQUE

Unité de:	*500 lb*	*800 lb*	*1000 lb*	*1500 lb*
Zone 1	$29	$36	$46	$60
Zone 2	31	38	47	63
Zone 3	33	40	48	65

Zone 1 — Limites: Sud: fleuve St-Laurent - Ouest: limites de Lachine - Est: boulevard Pie IX - Nord: limites de Ville St-Laurent.
Zone 2 — Limites: Sud: St-Lambert et Longueuil - Ouest: limites de Pointe-Claire - Est: Ville d'Anjou - Nord: limites de Chomedey, Pont-Viau et Laval-des-Rapides.
Zone 3 — Limites: Sud: Candiac et St-Hubert - Ouest: Ste-Anne-de-Bellevue - Est: Point-aux-Trembles - Nord: Ville de Laval.

Suppléments aux taux de base:

Escaliers: $4 par étage pour une unité de moins de 1000 lb.
$30 par étage pour une unité pesant entre 1000 et 1500 lb, si deux équipes sont nécessaires.

Service d'une grue: Si le service d'une grue est requis, charge additionnelle: $35 de l'heure, pour un minimum de 3 heures.

Lors d'une livraison, si un morceau est retourné au magasin, en échange, 50% du taux régulier sera chargé pour cedit morceau.

Les taux ci-haut mentionnés seront applicables entre 8 heures a.m. et 5 heures p.m., du lundi au vendredi inclusivement, et pour les commandes données au moins une journée à l'avance.

Rôle M-18058
15946-V-D-1-TF
ARSENAULT TRANSPORT LTÉE
2630, rue Wurtele
Montréal (Qué.) H2K 2R4

Augmentation moyenne des tarifs de 34%.

Rôle M-18059
21685-V-D-1-TF
COMTOIS, ROBIN
976, Bleau, St-Vincent-de-Paul
Laval (Qué.)

	Tarifs en vigueur	*proposés*
1. Service local: Ordonnance 4560		
2. Rayon - 30 milles:		
à l'heure / camion 4 tonnes	$12.50	$15.00
déménagement / à l'heure - 2 hommes	18.00	25.00
déménagement / à l'heure — 3 hommes	25.00	36.00
chargement et déchargement / mille	0.35	NIL

3. Longue distance: Atlas Van Lines (Canada) Ltd.
Transport restreint - route restreinte - contrat -
Ville de Laval, livraison d'huile à chauffage à domicile pour Shell Canada Ltd.

Rôle M-18060
30003-D-172-TF
BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.
1259, rue Berri, suite 460
Montréal (Qué.) H2L 4C7

Demande urgente de fixation de taux:

Division des revenus pour trafic international

Tous les taux et frais publiés seront augmentés de 1½%.

Exception:

item d'Aluminium:	Augmenter les minimums de 40,000 lb à 42,000 lb sans aucune autre augmentation.
item d'Asbestos:	Aucune augmentation aux item publiés avec minimum de 88,000 lb et plus.
item Papier Journal:	Seul les item publiés avec minimum de 84,000 lb seront augmentés de 5%.

Une demande similaire a été demandée à la publication des taux applicables directement entre les Etats-Unis et le Québec avec l'I.C.C. des Etats-Unis qui sera en vigueur le 15 novembre 1976.

Nous demandons que notre requête urgente soit en vigueur le même jour soit le 15 novembre 1976, afin de ne pas léser les camionneurs du Québec de leurs revenus, et ce en vertu du Règlement 2H-Section 2.58.1

Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-18065
2215-DYV-D-1
RÉPARATION AUTO-MOTEUR ENR.
(Louis Blanchard)
33 ouest, Blainville, app. 305
Ste-Thérèse-de-Blainville (Qué.)

Nouvelle demande:
La requérante désire être autorisée à faire la location à court et à long terme de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques et semi-remorques) au 33 ouest, de la rue Blainville, app. 305 à Ste-Thérèse. La requérante ne sera cependant pas autorisée à faire la location de remorques-citernes.

Rôle M-18066
M-507463-D-001
CORPORATION MUNICIPALE LATULIPE ET GABOURY
Latulipe
(Témiscamingue) (Qué.) J0Z 2N0

La requérante s'est adressée à la Commission des transports dans le but d'obtenir un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan, pour la région 08, pour le transport de terre, sable ou bois de sciage.

Rôle M-18067
M-503234-D-001-C-002
MARLEAU, GINETTE
3575, Souvenir, app. 37
Chomedey (Laval) (Qué.)
RODIER, GAÉTAN
1099, Des Lacs
Bellefeuille (Terrebonne) (Qué.)

Requête pour correction de décision en vertu de l'article 2.59 - 12
Attendu qu'il y a eu une décision qui a été transmise aux parties impliquées;
Attendu que cette dite décision, soit par oubli ou inadvertance, n'a pas mentionné que c'était le transfert de ladite attestation et/ou permis mais qu'il n'a été question que du permis;
Attendu qu'en vertu du Règlement no 12, les détenteurs d'attestation sont tenus au même pouvoir et exigences que le détenteur de permis;
Attendu qu'il y a lieu de rétablir lesdits droits des parties;
Attendu qu'il n'a pas été statué que ladite demande avait été rejetée, alors que la décision n'avait pas encore été publiée déclarant que la demande de permis avait été rejetée;
Attendu que dans les circonstances, il y aurait lieu de restatuer ladite demande et de permettre le transfert du permis;
A défaut de permettre ledit transfert, donner ladite attestation et d'émettre un permis au nom du requérant-cessionnaire Gaétan Rodier;
Réserver, au requérant-cessionnaire, le droit de prendre tout autre recours aux conclusions additionnelles si besoin il y a.

Rôle M-18068
M-505351-D-001-C-002
LÉO ST-ONGE
11, Place Doussain
Amos (Abitibi) (Qué.)
QUÉVILLON TRANSPORT ENRG.
(Gervais, Léon)
C.P. 274, Lebel-sur-Quévillon
(Abitibi) (Qué.)

Requête pour révocation du transfert de permis et/ou attestation, en vertu de l'article 29 *aaa* de la Loi des transports et demande de rétrocession de permis et/ou attestation.
Le requérant expose respectueusement, ce qui suit:
1. Le requérant était détenteur d'un permis et/ou attestation de camionnage en vrac portant le numéro M-505351-D-001 des dossiers de la Commission des transports du Québec;
2. Par convention intervenue le 25 avril 1975, l'intimé s'engageait à acheter un camion du requérant lorsque le transfert du permis et/ou attestation attaché audit camion aurait été complété, le tout tel qu'il appert à la photocopie de ladite convention annexée à la présente et dont l'original se trouve dans les dossiers de transfert de la Commission des transports du Québec;
3. Le 1er mai 1975, le requérant et l'intimé se sont adressés à la Commission des transports du Québec pour que soient transférés les droits, titres, intérêts et privilèges du permis et/ou attestation no M-505351-D-001 du requérant à l'intimé ainsi que le véhicule de marque Ford 1975, numéro de série U91LVV11846;
4. Le 8 octobre 1975, la Commission des transports du Québec accordait le transfert dudit permis et/ou attestation à l'intimé, sous le numéro M-506630-D-001 des dossiers de ladite Commission, le tout tel qu'il appert à la copie certifiée de la décision MCV-5655, annexée à la présente;
5. La décision MCV-5655 a été publiée dans la *Gazette officielle du Québec* du 8 novembre 1975, numéro 45, en pages 8489 et 8490; le transfert du permis et/ou attestation devenant exécutoire le 24 novembre 1975;
6. Conformément à la convention ci-annexée, le requérant a demandé à l'intimé de prendre possession du véhicule ci-haut mentionné et dudit permis et/ou attestation;
7. L'intimé refuse ou néglige de s'exécuter afin de compléter le transfert accordé par la Commission des transports du Québec;
8. En conséquence, depuis la date de l'exécution de ladite décision MCV-5655, le requérant se voit dans l'obligation d'effectuer les paiements sur ledit véhicule et ne peut jouir des droits, titres, intérêts et privilèges du permis et/ou attestation transféré au nom de l'intimé;
9. Le requérant demande la révocation de la décision MCV-5655, et la rétrocession en son nom du permis et/ou attestation ci-haut mentionné, le tout conformément à l'article 29 *aaa* de la Loi des transports;
10. La présente requête est bien fondée en fait et en droit;

11. La présente requête a été dûment signifiée à l'intimé; preuve de signification de la présente requête à l'intimé par lettre recommandée est déposée avec la présente.

Pour ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

— accorder la présente requête;
— révoquer la décision MCV-5655;
— rétrocéder le permis et/ou attestation M-506630-D-001 au requérant;
— et/ou subsidiairement;
— révoquer et annuler, à toute fin que de droit, le permis et/ou attestation au nom de l'intimé, Léo St-Onge;
— émettre un permis et/ou attestation au même effet, au nom du requérant, Québillon Transport Enr., (Monsieur Léon Gervais opérant sous le nom de:);

Le tout à toutes autres conditions qu'il plaira à la Commission des transports du Québec de fixer.

Rôle M-18071
25069-V-D-2
MARDALE TRANSPORT LIMITED
Floradale (Ontario)
N0B 1V0
Au Québec:
200 ouest, St-Jacques, suite 900
Montréal (Qué.)
H2Y 1M1

Nouvelle clause:

La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à effectuer le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

De Ste-Croix-de-Lotbinière (Québec) à la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette et Pointe-Fortune) en transit à travers l'Ontario à destination de la frontière Ontario-Manitoba, pour le transport d'ameublements neufs emballés destinés à Winnipeg (Manitoba), Régina et Saskatoon (Saskatchewan), Calgary (Alberta) et à Vancouver (Colombie-Britannique), pour le compte de South Shore Industries Ltd. de Ste-Croix-de-Lotbinière.

The applicant asks to be authorized to give the following trucking service:

Restricted trucking - long distance - restricted route - contrat -

From Ste-Croix-de-Lotbinière (Québec) to the Québec-Ontario border (ports of entry: Beaudette River and Pointe-Fortune) in transit through Ontario at the destination of the Ontario-Manitoba border, for the transportation of new furniture packed, destined to Winnipeg (Manitoba), Regina and Saskatoon (Saskatchewan), Calgary (Alberta, and Vancouver (British-Columbia), on behalf of South Shore Industries Ltd. of Ste-Croix-de-Lotbinière.

Rôle M-18072
4856-V-D-2
FORTIN EXPRESS INC.
241, rue St-Jacques
Napierville
(Napierville) (Qué.)
J0J 1L0

Modification de la clause *c*:

La requérante qui détient une clause *c* se lisant actuellement comme suit:

c) Transport général - longue distance - route restreinte - irrégulier -

c) De Napierville, Sherrington, Barrington et Hemmingford à Montréal et retour.

demande la modification de ladite clause afin qu'elle se lise dorénavant comme suit:

c) Transport général - longue distance - route restreinte -

c) De Napierville, Sherrington, Barrington, Hemmingford et Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix à Montréal, et retour.

Rôle M-18073
18660-V-D-4
G.M. SMITH LIMITED
4261, no 7 Highway
Unionville (Ontario) L3R 1L5
Au Québec:
200 ouest, St-Jacques, suite 900
Montréal (Qué.) H2Y 1M1

Nouvelles clauses:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à effectuer les services de transport suivants:

1. Transport restreint - longue distance - route restreinte -

1. De la frontière Ontario-Québec (tous ports d'entrée) à tous les points de la province de Québec, et retour.

2. Transport restreint - longue distance - route restreinte -

2. De la frontière Ontario-Québec (tous ports d'entrée), en transit à travers la province de Québec, aux frontières Québec-Nouveau Brunswick (tous ports d'entrée), à destination des provinces maritimes, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile-du-Prince-Edouard, Terre-Neuve, et retour.

Dans les deux cas, pour le déplacement par remoquage, par camions-tracteurs et/ou véhicules munis d'une attache spéciale, d'usines d'asphalte, d'usines de béton, d'usines de lavage de sable, de concasseurs, de convoyeurs, de sonnettes de fonçage ou fonceur de pieux (pile drivers), de générateurs sur roues, d'usines de malaxage de pièces de machineries ou autre équipement monté sur roues, requérant de tels services. A l'exclusion des remorques ou roulottes servant d'entrepôts sur les chantiers mobiles.

Restriction:

Les deux clauses devant être opérées en conjonction avec des certificats et/ou permis complémentaires émis par les organismes provinciaux concernés.

Nouveau-Brunswick (SX-975)
Nouvelle-Ecosse (X-812)
Ile-du-Prince-Edouard (X-7342)
Terre-Neuve (FX-21)
Ontario (K-313)
(X-1649)

New clauses:

The applicant wishes to be authorized to give the following services:

1. Restricted trucking - long distance - restricted route -

1. From the Ontario–Québec border (all ports of entry) to all localities situated in the Province of Québec, and return.

2. Restricted trucking - long distance - restricted route -

2. From the Ontario–Québec border (all ports of entry) in transit through the Province of Québec to the Québec–New Brunswick border (all ports of entry) destined to the maritime Provinces, New Brunswick, Nova Scotia, Prince Edward Island, Newfoundland, and return.

In both cases for the moves by towing, by tractors and/or vehicles having a special attach for asphalt, concrete plant, curing mobile mills (curing plant), crushers, pile drivers, conveyors, generators on wheels, mobile mixing plant and/or machineries pieces, and/or other equipment on wheels frames requiring such a service. At the exclusion of the mobile trailers and/or modified mobile home used as warehouse on a building side.

Restriction:

These two clauses are to be operated in conjunction with complementary certificates issued by the boards concerned.

New Brunswick (SX-975)
Nova Scotia (X-812)
Prince Edward Island (X-7342)
Newfoundland (FX-21)
Ontario (K-313)
(X-1649)

Rôle M-18075
M-206622-D-1
M-206622-001
OUIMET, ROSAIRE
284, boul. Rosemère, Rosemère
(Terrebonne) (Qué.) J7A 2T2
et
M-207511-001
ALIX, JEAN-CLAUDE

Demande de transfert:
Ouimet, Rosaire, demande à la Commission de transférer à
Alix, Jean-Claude
61, rue Antoinette
Blainville
(Terrebonne) (Qué.)
le permis no M-206662-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans la région de Rosemère, 06-6311-VT, comprenant Rosemère.

Rôle M-18076
M-201975-D-5
M-201975-002
MARSOLAIS, MARCEL
1458, Emard
Montréal (Qué.) H4E 3Y7
et
M-207402-001
PIRBHAI, KASSAMALI

Demande de transfert:
Marsolais, Marcel, demande à la Commission de transférer à:
Pirbhai, Kassamali
6440, Laurendeau, app. 2
Montréal (Qué.)
H4E 3Y7
le permis no M-201975-002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-18078
M-200632-D-10
M-200632-009
AUDET, ALBERT
5027, Des Erables
Montréal (Qué.) H2H 2E5
et
M-206470-002
SAVVIDIS, THÉODOROS

Demande de transfert:
Audet, Albert, demande à la Commission de transférer à:
Savvidis, Théodoros
3180, St-Charles
Ville St-Laurent (Qué.)
H4R 1B6
le permis no M-200632-009 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-18079
M-206281-D-1
M-206281-001
PAINCHAUD, FERNAND
2205, Fernand
St-Hubert (Qué.) J3Y 5B2
et
M-207497-001
SASSO, MARIO

Demande de transfert:
Painchaud, Fernand, demande à la Commission de transférer à:
Sasso, Mario
8463 Cluny
St-Léonard, Montréal (Qué.)
H1R 2X4
le permis no M-206281-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-5, Est de Montréal.

Rôle M-18080
M-206606-D-1
M-206606-001
KHURY, GEORGE MME
207, avenue Dauphin
Dollard-des-Ormeaux (Qué.) H9G 2K7
et
M-207506-001
ELKAIM, RAPHAËL

Demande de transfert:
Khury, George, demande à la Commission de transférer à:
Élkaim, Raphaël
3795, Plamondon, app. 11
Montréal (Qué.)
H3S 1L8
le permis no M-206606-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-18081
M-206522-D-1
M-206522-001
MARCOTTE, JEAN-PIERRE
11980, Monty, app. 3
Montréal-Nord (Qué.) H1G 3N8
et
M-207516-001
MARCOTTE, JEAN-PAUL

Demande de transfert:
Marcotte, Jean-Pierre, demande à la Commission de transférer à:
Marcotte, Jean-Paul
10735, Boismenu
Montréal-Nord (Qué.)
H2B 2Y4
le permis no M-206522-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-18082
M-200306-D-2
M-200306-001
FRENETTE, RODOLPHE
11441, Langelier, app. 7
Montréal-Nord (Qué.) H1G 3L6
et
M-200131-002
VILLENEUVE, GAÉTAN

Demande de transfert:
Frenette, Rodolphe, demande à la Commission de transférer à:
Villeneuve, Gaétan
6570, Rodolphe-Mathieu
Montréal (Qué.)
H1M 1B9
le permis no M-200306-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-18083
M-202632-D-2
M-202632-001
BLAIN, ISAIE
6, Laurendeau
Montréal (Qué.) H1B 4Y1
et
M-207512-001
MARTIN, MARCEL

Demande de transfert:
Blain, Isaie, demande à la Commission de transférer à:
Martin, Marcel
9243, 9e Avenue, St-Michel
Montréal (Qué.)
H1Z 3A7
le permis no M-202632-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-5, Est de Montréal.

Rôle M-18084
21525-V-D-2
TALBOT, PAUL-ÉMILE
74-A, boulevard Lévesque
Pont-Viau, Ville de Laval
(Laval) (Qué.) H7G 1B9

Modification à la clause:
Le requérant qui détient le permis suivant:
Transport restreint - service local - contrat -
Montréal et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville, pour le transport d'armoires de métal, filières, pupitres et articles de bureau pour le compte de Bonnex Inc.
désire le modifier pour remplacer le nom « Bonnex Inc. » par « Artopex Ltée ».

Rôle M-18086
M-206927-D-2
M-206927-008
BERNARD, GUY
1088, boul. Perrot, Île-Perrot
(Vaudreuil) (Qué.) J7V 3H9

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer, par véhicule-taxi, du transport dans la région de Terrasse Vaudreuil, 06-7204-SD, comprenant Terrasse Vaudreuil.

Rôle M-18087
M-200632-D-13
M-200632-001
AUDET, ALBERT
5027, Des Erables
Montréal (Qué.) H2H 2E5
et
M-207492-001
ARCURI, ANTONIO

Demande de transfert:
Audet, Albert, demande à la Commission de transférer à:
Arcuri, Antonio,
7480, Rousselot, app. 5
Montréal (Qué.)
H2E 1Z3
le permis no M-200632-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-18088
M-202188-D-2
M-202188-001
ASSAL, ALFRED
5795, 3e Avenue, Rosemont
Montréal (Qué.) H1Y 2X2
et
M-207515-001
CAL, ANGEL

Demande de transfert:
Assal, Alfred, demande à la Commission de transférer à:
Cal, Angel,
9201, rue Clark, app. 1
Montréal (Qué.)
H2N 1S1
le permis no M-202188-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle Q-8993
19375-V-D-1
BORDELEAU & FRÈRES ENR.
(Jean-Guy et Roger Bordeleau)
18, 9e Avenue est
La Sarre
(Abitibi) (Qué.) J9Z 1P2

Suppression de service:
Conformément aux dispositions de l'article 2.72.8 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, la partie requérante demande l'autorisation de supprimer le service de transport autorisé par la clause *a* de son permis, savoir:
a) Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint - contrat -
a) Depuis La Sarre jusqu'à la frontière Québec-Ontario (points de sortie: Notre-Dame-du-Nord et Cheminis) pour le transport de bois préparé, à destination de Toronto et de points situés dans un rayon de 100 milles de cette ville, pour le compte de la Ladilaw R. Lumber Co. Ltd.
Restriction se rattachant à la clause *a*:
Ce permis doit être exploité uniquement avec le permis complémentaire délivré par l'*Ontario Highway Transport Board*, en date du 29 février 1968.

(a) *Restricted trucking - long distance - restricted route - contract -*
(a) *From La Sarre to the Québec-Ontario border (ports of exit: N.-D.-du-Nord and Cheminis) for the carriage of dressed lumber destined to Toronto, and points within a radius of 100 miles from Toronto, for the account of Ladilaw R. Lumber Co. Ltd.*
Restriction re / clause a:
This permit shall be operated solely in conjunction with the complementary certificate issued by the Ontario Highway Transport Board, dated February 29th, 1968.

Rôle Q-9014
3234-A-D-4
JEANNETTE P. TARDIF
261, rue Du Superbe
Neufchâtel
Québec (Qué.) G2B 2S1

Demande de transport saisonnier:
Aux fins de renouveler pour l'année scolaire 1976-1977 le permis saisonnier 3234-A comme suit, à savoir:
Classe de permis:
Autobus (Mini-bus).
Catégorie:
Economique.
Service 1:
Transport régulier d'élèves matin et soir de leur résidence située dans Loretteville, Neufchâtel, Village Huron, Duberger et Les Saules à l'école Ursulines Québec, Institut St-Joseph de St-Vallier Québec, l'Ecole St-Joseph, boulevard St-Cyrille, Externat St-Jean-Berchmans, chemin Ste-Foy et retour.
Service 2:
Transport d'écoliers matin, midi et soir de leur résidence Loretteville, Neufchâtel, St-Emile, Val-St-Michel, Val-Bélair, Village Huron à la prématernelle Mlle Merveille Enrg., boulevard Valcartier, Mme Cécile Caouette, Loretteville et retour.
Ce service sera donné de septembre 1976 à juillet 1977.

Rôle Q-9015
LAURIER LAPLANTE
971, 15e Avenue
Thetford Mines
(Mégantic) (Qué.) G6G 1S1

Demande de transport saisonnier:
Classe de permis:
Autobus (mini-bus).
Catégorie:
Economique.
Service 1:
Transport des enfants de Thetford Mines de leur résidence à la pré-maternelle « Mme Grenier » et retour, cinq jours par semaine du 7 septembre 1976 au 30 juin 1977.
Service 3:
Transport des enfants de Thetford Mines de leur résidence à la Garderie d'enfants du Collège (C.E.G.E.P.) de Thetford Mines.

Rôle Q-9016
20798-V-D-2
FLORENT LÉVESQUE ENR.
(Levesque, Florent)
1, rue Arsenault
Sept-Iles
(Saguenay) (Qué.)
G4R 1T3

Modification de permis:
La partie requérante qui détient le permis suivant:
Transport restreint - service local - contrat -
Sept-Iles et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville, pour le transport de marchandises, pour le compte de T. Eaton Cie et Zeller's Limited.
demande à la Commission des transports du Québec que son permis se lise à l'avenir comme suit:
Transport restreint - service local - contrat -
Sept-Iles et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville, pour le transport de marchandises, pour le compte de Woolco Sept-Iles et Zeller's Limited.

Rôle Q-9017
25532-V-D-1
GAUDREAU, ROSAIRE
St-Jean-Port-Joli
(L'Islet) (Qué.) G0R 3G0
et
13963-V
SPEEDWAY EXPRESS LTD.
7737-V
BELLECHASSE TRANSPORT INC.
5427-V
RIMOUSKI TRANSPORT LIMITÉE

Nouvelle demande:
Transport par remorquage - contrat -
Demande est faite d'autoriser Gaudreau, Rosaire, à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques de:
Speedway Express Ltd. suivant les clauses *a* et *b* du permis de cette dernière portant le numéro 13963-V.
Bellechasse Transport Inc. suivant les clauses *c*, *d*, *e*, *h*, *k* et *m* du permis de cette dernière portant le numéro 7737-V.
Rimouski Transport Limitée, suivant les clauses *c*, *d* et *f* du permis de cette dernière portant le numéro 5427-V.

Rôle Q-9018
Q-201598
PETITPAS, NORMAND
325, Ste-Famille, app. 5
Kénogami (Qué.) G7X 4Z7
Q-202588
VIOLETTE, FERNAND
325, Ste-Famille, app. 6
Kénogami (Qué.) G7X 4Z7

Demande de transfert:
Petitpas, Normand, demande à la Commission de transférer à:
Violette, Fernand
325, Ste-Famille, app. 6
Kénogami (Qué.)
G7X 4Z7
le permis no Q-201598 (D-1 ou 001)pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de l'Ouest du Saguenay, A-51.

Rôle Q-9019
Q-202232
BÉLANGER, LOUIS
1316, de la Sapinière
St-Rédempteur (Lévis) (Qué.) G0S 3B0
Q-202589
HÉBERT, JEAN-GUY
3158, Hochelaga, app. 1
Ste-Foy (Qué.) G1W 3R5

Demande de transfert:
Bélanger, Louis, demande à la Commission de transférer à:
Hébert, Jean-Guy
3158, Hochelaga, app. 1
Ste-Foy (Qué.)
G1W 3R5
le permis no Q-202232 (D-1 ou 001) pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Ste-Foy–Sillery, A-38.

Rôle Q-9020
Q-200076
PARADIS, RENÉ
1970, Lortie
Giffard (Qué.) G1E 3X5
Q-202036
NOËL, ADOLPHE
8, des Bernaches
Beaupré (Qué.) G0A 1E0

Demande de transfert:
Paradis, René, demande à la Commission de transférer à:
Noël, Adolphe
8, des Bernaches
Beaupré (Qué.)
G0A 1E0
le permis no Q-200076 (D-4 ou 004) pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec, A-36.

Rôle Q-9021
Q-201163
TAXIS JAUNES LIMITÉE (YELLOWS TAXIS LIMITED)
1191, avenue Cartier
Québec (Qué.) G1R 2S9

Demande de transfert:
Taxis Jaunes Limitée (Yellows Taxis Limited) demande à la Commission de transférer à:
Plamondon, Jacques
1382, des Groseilles
Ancienne-Lorette (Qué.)
G2E 4A5

Q-201292
PLAMONDON, JACQUES
1382, des Groseilles
Ancienne-Lorette (Qué.) G2E 4A5

le permis no Q-201163 (D-17 ou 017) pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec, A-36.

Rôle Q-9022
Q-500947-D-002
LEDUC, LORENZO
1854, boulevard Valcartier
Valcartier Village
(Chauveau) (Qué.)
et
Q-505634-D-001
COUTU, RENÉ
27, Durand
Loretteville
(Chauveau) (Qué.)

Demande de transfert:
Leduc, Lorenzo, demande à la Commission de transférer à:
Coutu, René
27, Durand
Loretteville
(Chauveau) (Qué.)
le permis no Q-500947-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-9023
Q-505842-D-001
LES EMBELLISSEMENTS POLYCULTURE H.P. ENR.
(Pageau Henri-Paul)
55, Lafrance
Notre-Dame-des-Laurentides (Qué.)

La requérante demande à la Commission, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur, pour le transport des matières énumérées à l'article 12.1, paragraphe *b*, item:
1. le sable, la terre, le gravier, la pierre et le béton bitumineux;
3. la neige et la glace;
8. la tourbe à gazon.

Rôle Q-9024
19296-V-D-14
BEL-MONT TRANSIT INC.
143, rue Hébert
C.P. 82
Mont-Joli
(Rimouski) (Qué.) G5H 3K8

Modification de permis:
La partie requérante, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le service de transport suivant:
Transport restreint - service local - contrat -
A Rimouski et dans un rayon ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville, pour le transport de messageries diverses (service de cueillette et livraison) destinées à et/ou provenant de la gare du Canadien National (Cie des chemins de fer nationaux du Canada), et ce pour le compte de cette dernière compagnie.

Rôle Q-9025
5311-V-D-10
V. BOUTIN EXPRESS INC.
1397, rue Savoie
C.P. 400
Plessisville
(Mégantic) (Qué.) G6L 2Y8

Modification de permis (droit additionnel):
Conformément aux dispositions de l'article 12.77 du Règlement 12-L, paragraphe *a*, la partie requérante, détentrice du permis 5311-V bien avant le 27 juillet 1973, s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de continuer à transporter les matières en vrac ci-après énumérées aux conditions et taux indiqués audit permis et demande à ladite Commission d'inscrire dans le susdit permis 5311-V les matières en vrac suivantes:
Le sable, la terre, le gravier, la pierre, le béton bitumineux, le sel (chlorure de sodium) le calcium (chlorure de calcium destiné à l'entretien des chemins d'hiver), les matériaux utilisés lors de la construction et l'entretien des chemins publics, les matières de nature minérale, les produits de la ferme et de l'agriculture, la tourbe à gazon, les rebuts de bois, les rebuts de fer, et d'acier, le charbon, l'engrais pour la fertilisation du sol, le bois n'ayant subi aucune opération que le sciage et l'écorçage, la moulée de viande, la farine d'os, la fonte en gueuse, la pierre à chaux, la neige, le grain.

Rôle Q-9026
9667-V-D-4-TF
RIVEST, CAMIL
761, Laurier
Malartic
(Abitibi) (Qué.)

Le requérant demande l'autorisation d'augmenter ses tarifs actuels d'environ 10% pour le transport de marchandises effectués selon son permis no 9667-V.
Les intéressés peuvent consulter les tarifs en s'adressant à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-9027
8642-V-D-6
GOSSELIN EXPRESS LTÉE/LTD.
141, boulevard Smith Sud
Thetford Mines
(Mégantic) (Qué.)
G6G 5T4

Modification de permis:
La partie requérante demande l'autorisation de donner le service de transport suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
De Valcourt aux frontières Québec-Etats-Unis et aux frontières Québec-Ontario, pour le transport d'autos-neige et pièces, pour le compte de Bombardier Limitée à destination des états suivants: New York, Michigan, Wisconsin, Minnesota, Pennsylvanie, New Jersey, Maine, Vermont, New Hampshire, Massachusetts, Connecticut, Rhose Island, Indiana, Illinois.

Rôle Q-9028
25516-V-D-1
M.E.V. ENRG.
(en société)
C.P. 835, Matagami
(Abitibi-Est) (Qué.) J0Y 2A0
et
4724-V
MAGNY TRANSPORT (INCORPORÉ)
1111, Route 111, Amos-Est
(Abitibi) (Qué.) J9T 1N2

Nouvelle demande:
Transport par remorquage - contrat -
Demande est faite d'autoriser M.E.V. Enrg. à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques de Magny Transport (Incorporé), permis no 4724-V selon toutes les clauses dudit permis no 4724-V.

Rôle Q-9029
25497-V-D-1
VILLENEUVE, LÉON-MAURICE
970, sud, boulevard Martel
St-Honoré
(Chicoutimi) (Qué.) G0M 1V0

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner le service de transport suivant:
Transport restreint - longue distance - territoire - fardier -
Entre tous points situés dans le district électoral-provincial de Dubuc, pour le transport de machinerie et objets, qui à cause de leur nature, dimension, grosseur, pesanteur nécessite l'usage d'un fardier.

65892-o

V — Avis de décisions rendues:

La Commission donne avis de la nature des décision suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

DECISIONS DE LA COMMISSION « PROPRIO MOTU »

No	Date	Requérant	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décision
MS-2510	18-10-76	16057-V-S-12-P-4 H.G. SNYDER TRUCKING INC. Intimée	6477	14-08-76	M-17140	

La Commission révise la décision MS-2387 du 10 juin 1976 et ajoute au deuxième paragraphe du dispositif de ladite décision, à qui suit: « Ce permis est valide pour une durée d'un an moins un jour ou jusqu'à décision finale selon la première éventualité.

AUDIENCES PUBLIQUES

MPV-902-S	14-10-76	3636-A-D-1 GERARD JOYAL Nouvelle demande	3018	04-04-75	M-7294	Rejetée
MCR-3076	13-10-76	870-V-D-2 GEO. A. HALL CARTAGE CO. LTD. Droit additionnel	8278	01-11-75	M-11949	Désistement
MCR-3077-TF	15-10-76	CM-30000-P-1-TF et P-2-TF COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Relativement aux taux et tarifs pour le transport de fret aérien entre Mirabel et le Montréal-Métropolitain ainsi qu'entre Dorval et le Montréal-Métropolitain.	2707 2906	27-03-76 03-04-76	M-14716 M-14831	

La Commission:
1. fixe et détermine géographiquement les zones du Montréal-Métropolitain pour les dessertes des aéroports de Dorval et de Mirabel pour le fret aérien émanant ou à destination des aéroports susdits telles qu'elles apparaissent en annexe 1 de la présente décision.

2. fixe et décrète en vigueur les taux et tarifs se rapportant aux zones apparaissant en annexe 1 pour les dessertes des aéroports de Dorval et de Mirabel pour le fret aérien émanant ou à destination des aéroports susdits tels qu'ils apparaissent en annexe 2 de la présente décision. La tarification apparaissant à l'annexe 2 s'applique, à l'expiration des délais légaux, à tout transporteur détenteur de permis faisant du transport dans le Montréal-Métropolitain de fret aérien en provenance ou à destination des aéroports de Dorval et de Mirabel.

3. Les zonages apparaissant à l'annexe 1 et les taux et tarifs apparaissant à l'annexe 2 entreront en vigueur à l'expiration des délais légaux.

ANNEXE 1

MONTREAL-METROPOLITAIN

Zonages servant à la desserte du fret aérien en provenance ou à destination de l'aéroport de Dorval

Zone I

Le territoire borné au nord par la Rivière des Prairies ainsi que les îles qui s'y trouvent et qui font partie des limites de Montréal.

A l'ouest par le milieu du boulevard St-Charles.

Au sud par le Lac St-Louis et le milieu du canal jusqu'au pont de la rue Church.

A l'est par le milieu du boulevard Décarie depuis le pont de la rue Church, enjambant le canal Lachine, jusqu'au milieu de la rue Jean-Talon ouest.

Au sud du milieu de la rue Jean-Talon ouest depuis le milieu du boulevard Décarie et le milieu du boulevard Graham lequel constitue le prolongement de Jean-Talon ouest, à nouveau le milieu de la rue Jean-Talon ouest et est jusqu'au milieu du boulevard Pie IX.

Enfin à l'est par le milieu du boulevard Pie IX depuis le milieu de la rue Jean-Talon est jusqu'au pont Pie IX à la Rivière des Prairies.

Zone II

Comprendra le territoire suivant:

L'Ile-Bizard, la partie ouest de l'Ile de Montréal, sise à l'ouest du milieu du boulevard St-Charles ainsi que la partie de l'Ile de Montréal et des îles relevant de municipalités montréalaises sises dans le fleuve St-Laurent situées au sud du milieu du canal Lachine jusqu'au pont enjambant la rue Church.

A l'ouest par le milieu du boulevard Décarie depuis le pont de la rue Church, enjambant le canal Lachine jusqu'au milieu de la rue Jean-Talon ouest.

Au nord, du milieu de la rue Jean-Talon ouest depuis le milieu du boulevard Décarie et le milieu du boulevard Graham lequel constitue le prolongement de Jean-Talon ouest, à nouveau le milieu de la rue Jean-Talon ouest et est jusqu'au milieu du boulevard Pie IX.

A l'ouest par le milieu du boulevard Pie IX depuis le milieu de la rue Jean-Talon est jusqu'au pont Pie IX à la Rivière des Prairies.

A l'est par le milieu de la rue Georges V et le milieu de son prolongement le boulevard Bourget, à partir du fleuve St-Laurent jusqu'au milieu du boulevard Métropolitain.

Au sud par le milieu du boulevard Métropolitain depuis le boulevard Bourget (proposé) jusqu'au milieu de la Montée Rivière des Prairies.

A l'est encore par le milieu de la Montée de la Rivière des Prairies et son prolongement, le milieu de la Rivière des Prairies depuis le milieu du boulevard Métropolitain jusqu'à la Rivière des Prairies.

Zone III

Tous les territoires non compris et non décrits par les zones 1 et 2 et faisant partie du district du Montréal-Métropolitain.

MONTREAL-METROPOLITAIN

Zonages servant à la desserte du fret aérien en provenance ou à destination de l'aéroport de Mirabel

ZONE I

Les villes de Laval et les îles faisant partie de son territoire.

La partie de l'Ile de Montréal et les îles faisant partie de son territoire comprise dans les limites suivantes:

A l'ouest, par le milieu du boulevard St-Jean depuis le milieu de la Transcanadienne jusqu'à la Rivière des Prairies.

Au sud, du milieu de la Transcanadienne depuis le milieu du boulevard St-Jean jusqu'à sa jonction avec le milieu du boulevard Métropolitain jusqu'au milieu du boulevard Décarie.

A l'ouest par le milieu du boulevard Décarie depuis le milieu du boulevard Métropolitain jusqu'au milieu de la rue Jean-Talon ouest.

Au sud encore par le milieu de la rue Jean-Talon ouest, son prolongement le milieu du boulevard Graham puis le milieu de la rue Jean-Talon ouest et est jusqu'au milieu du boulevard Pie IX.

A l'est par le milieu du boulevard Pie IX à compter du milieu de la rue Jean-Talon est jusqu'à la Rivière des Prairies

ZONE II

Comprend l'Ile-Bizard; toute l'Ile de Montréal et les îles qui sont rattachées aux villes faisant partie du territoire de l'Ile de Montréal sauf la partie de l'Ile de Montréal décrite comme faisant partie de la zone I.

ZONE III

Tout autre territoire non compris et non décrit dans les zones I et II faisant partie du district Montréal-Métropolitain.

ANNEXE II

MONTREAL-METROPOLITAIN

Tarifs de fret aérien en provenance ou à destination de l'aéroport de Dorval

Poids	*Tarif minimum par colis*		
	Zone 1	*Zone 2*	*Zone 3*
Jusqu'à 100 livres	$5.50	$7.00	$8.50
101 à 200 livres	6.00	7.50	9.00
201 à 300 livres	6.50	8.00	9.50
301 à 400 livres	7.00	8.50	10.00
401 à 500 livres	7.50	9.00	10.50
Poids	*Tarif au 100 livres*		
	Zone 1	*Zone 2*	*Zone 3*
De 501 à 1000 livres	$1.50	$1.80	$2.10
1001 à 2000 livres	1.20	1.45	1.70
2001 à 3000 livres	1.00	1.15	1.35
3001 à 5000 livres	0.90	1.10	1.25
5001 à 10,000 livres	0.75	0.90	1.05
Plus de 10,000 livres	0.60	0.72	0.85

Charge entière:

Le taux horaire de l'Ordonnance 4560-76 du Montréal-Métropolitain sera facturé pour fourgon, tracteur et remorque ou plate-forme.

Colis dont la valeur excède $300:

Un supplément de 1/2 de 1% de la valeur de chaque colis supérieure à $300 sera facturé par le transporteur.

Livraison spéciale de colis:

Toute cueillette spéciale requise après 14 heures pour livraison le jour même sera facturée au double du tarif minimum par colis.

Toute marchandise d'une densité inférieure à 10 livres/pi. cu. sera considérée comme volumineuse et le prix de transport sera calculé sur la base d'une densité minimale de 10 livres/pi. cu.

MONTREAL-METROPOLITAIN

Tarifs de fret aérien en provenance ou à destination de l'aéroport de Mirabel

Poids	*Tarif minimum par colis*		
	Zone 1	*Zone 2*	*Zone 3*
Jusqu'à 100 livres	$7.50	$9.00	$10.50
101 à 200 livres	8.00	9.50	11.00
201 à 300 livres	8.50	10.00	11.50
301 à 400 livres	9.00	10.50	12.00
401 à 500 livres	9.50	11.00	12.50
Poids	*Tarif au 100 livres*		
	Zone 1	*Zone 2*	*Zone 3*
De 501 à 1000 livres	$1.90	$2.20	$2.50
1001 à 2000 livres	1.50	1.75	2.00
2001 à 3000 livres	1.25	1.45	1.65
3001 à 5000 livres	1.15	1.30	1.50
5001 à 10,000 livres	1.00	1.10	1.25
10,000 à 24,000 livres	0.75	0.90	1.00
24,000 à 30,000 livres	0.65	0.65	0.65
30,000 à 40,000 livres	0.60	0.60	0.60
40,000 livres et plus	0.55	0.55	0.55

Lorsqu'une remorque sera chargée à pleine capacité, le taux de 30,000 livres s'appliquera.

Colis dont la valeur excède $300:

Un supplément de 1/2 de 1% de la valeur de chaque colis supérieure à $300 sera facturé par le transporteur.

Livraison spéciale de colis:

Toute cueillette spéciale requise après 14 heures pour livraison le jour même sera facturée au double du tarif minimum par colis.

Toute marchandise d'une densité inférieure à 10 livres/pi. cu. sera considérée comme volumineuse et le prix de transport sera calculé sur la base d'une densité minimale de 10 livres/pi. cu.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCR-3079 MCS-1981	14-10-76	1041-V-D-1 L.B.B. MOVING LTD. Droit additionnel	2072	08-03-75	M-6493	Désistement
MCV-9832	15-10-76	M-502304-D-1 ANDRE LAFLAMME Demande de permis E-8	8292	01-11-75	M-12028	Rejetée
MCV-9833	15-10-76	M-505143-D-001 JEAN-PIERRE ARSENAULT Demande de permis E-10	3610	03-05-75	M-7828	Rejetée
MCV-9834	15-10-76	M-506828-D-1 REAL HAMELIN Demande de permis A-8	7600	04-10-75	M-11179	Rejetée
MCV-9837	19-10-76	M-505198-D-003 et D-002 BELIVEAU & FRERES ENR. Demande de permis E-10	9316 9317	20-12-75	M-13404 M-13405	Accordée
MCV-9838	05-10-76	M-506995-D-001 KENNETH MC ELLIGOTT Nouvelle demande E-10	9209	13-12-75	M-13210	Accordée
MCV-9839	19-10-76	M-506976-D-001 HUBERT LANIEL Nouvelle demande E-10	9077	06-12-75	M-13086	Accordée
MCV-9840	05-10-76	M-506952-D-001 RENE OLIGNY Nouvelle demande A-10	8885	29-11-75	M-12901	Accordée
MCV-9841	05-10-76	M-506147-D-003, D-001 et D-002 COUSINEAU ASPHALTE INC. Demande de permis E-10	8879	29-11-75	M-12848 M-12849 M-12850	Accordée
MCV-9842	19-10-76	M-500822-D-1 MICHEL LACRO Nouvelle demande A-10	9307	20-12-75	M-13244	La Commission raye le délibéré de la cause.
ML-797-C	28-09-76	1061-DYV et 1373-Dy LANOR NIAGARA LIMITED Nouvelle demande	2994 8690 9141 7122	20-04-74 16-11-74 07-12-74 13-09-75	M-1673	

La Commission:
1. accorde en partie la requête amendée;
2. autorise Lanor Niagara Limited à donner les services de location suivants:
   Location à long terme (un an et plus) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) à A. C. Leslie & Co. Ltd.
   Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs et remorques) à A.C. Leslie & Co. Ltd.
   Condition:
   Ce service est sujet aux dispostions de l'Ordonnance générale no 2 sur la location.
3. annule la décision ML-390 qui se trouve incorporée dans la présente décision;
4. fixe et décrète en vigueur les taux tels que déposés au dossier.

SEANCES EN CHAMBRE

MPV-741-C	07-10-76	L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant 49-A-DS-1 AUTOBUS LA SAPINIERE LTEE Intimée Correction de décision			M-14095	La Commission corrige la décision no MPV-741 en date du 24 février 1976, la modifie et y remplace à la page 1, 1er paragraphe, le numéro 40A par le numéro 49-A.
MPT-10469	14-09-76	M-203450-D-18 JOHN JR. DEDEO Requérant-cédant M-207312-001 JEAN-MARIE SALVAIL Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6368	07-08-76	M-17019	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPT-10476	13-09-76	M-201279-D-2 SAMUEL DOBAI Requérant-cédant M-207329-001 JEAN-GUY GRENIER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6379	07-08-76	M-17078	Accordée
MPT-10494	14-09-76	M-200707-D-2 LIONEL GOSSELIN Requérant-cédant M-207340-001 ANTONIO ROUSSY Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6493	14-08-76	M-17132	Accordée
MPT-10495	14-09-76	M-202833-D-3 WESTERNOFF CO. LTD. Requérante-cédante M-207227-001 ZAMBITO SALVATORE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6493	11-08-76	M-17133	Accordée
MPT-10503	28-09-76	M-206008-D-1 JEAN-PAUL COURNOYER Requérant-cédant M-207348-001 MICHEL JOLY Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6499	14-08-76	M-17204	Accordée
MPT-10505	28-09-76	M-201527-D-17 GERSZON FRENKEL Requérant-cédant M-207361-001 BAPHUOC TRAN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6502	14-08-76	M-17227	Accordée
MPT-10509	28-09-76	M-205179-D-2 HELEN SKLAVENITIS Requérante-cédante M-207358-001 KOURKEN SARKISSIAN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6498	14-08-76	M-17202	Accordée
MPT-10512	28-09-76	M-200632-D-8 ALBERT AUDET Requérant-cédant M-207354-001 JACQUES DION Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6496	14-08-76	M-17178	Accordée
MPT-10532	08-10-76	M-200962-D-2 ANDRE BIBEAU Requérant-cédant M-207357-001 DENIS GUERNON Requérant-cessionnaire Transfert de permis	71118	04-09-76	M-17376	Accordée
MPT-10537	12-10-76	M-207115-D-1 PAUL E. CHALIFOUX Nouvelle demande	6378	07-08-76	M-17072	

La Commission prend acte de la requête et la déclare pendante jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.70.1 du Règlement no 6 permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPT-10538	12-10-76	M-207322-D-1 RICHARD MORAN Nouvelle demande	6380	07-08-76	M-17081	Accordée
MPT-10539	12-10-76	M-206216-D-6 MME MARIETTE MAHEU Nouvelle demande	1763	22-02-75	M-6281	Accordée
MPT-10540	12-10-76	M-206216-D-7 MME MARIETTE MAHEU Nouvelle demande	1763	22-02-75	M-6282	Accordée
MPT-10541	12-10-76	M-207003-D-2 ANDRE BOUCHARD Nouvelle demande	6367	07-08-76	M-17008	Accordée
MPT-10542	12-10-76	M-20016 LA LIGUE DE TAXI DE SOREL INC. Reconnaissance de ligue			M-17842	La Commission clôt le dossier.
MPT-10543	12-10-76	M-206676-D-1 DENIS COTE Nouvelle demande	7118	04-09-76	M-17375	Accordée
MPT-10555	15-10-76	M-207023-D-2 PAUL-EMILE PLANTE Nouvelle demande	6918	28-08-76	M-17281	Accordée
MPT-10556	15-10-76	M-205589-D-2 TAXI ASCOT-FLEURIMONT ENR. Nouvelle demande	6918	28-08-76	M-17284	

La Commission:

1. accorde, en partie, la demande de la partie requérante;

2. prend acte de la partie de la requête concernant les régions de Fleurimont, 05-3604-SD, et Ascot Corner, 05-3606-SD, comprenant Fleurimont et Ascot Corner et la déclare pendante jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.70.1 du Règlement no 6 permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission;

3. autorise Taxi Ascot-Fleurimont Enr. (Hamel, Denis), 2280, 12e Avenue Nord, Fleurimont (Qué.) J1H 5H2, à effectuer par véhicule-taxi, à titre de propriétaire du transport dans la région de Ascot, CT-05-3601-CT, comprenant Ascot CT.

Condition:

Ce permis doit être opéré conformément et selon les dispositions du Règlement no 6 de la Commission des transports du Québec et de ses amendements.

4. fixe et décrète légaux les taux tels que fixés par la Commission des transports du Québec soit:

a) au départ de la chute $0.70
b) pour chaque mille parcouru 0.70
c) pour chaque minute d'attente 0.15

Service extérieur: $0.70 pour chaque mille parcouru avec requérant.

Lorsqu'un véhicule n'est pas muni d'un taximètre, pour chaque mille parcouru avec le requérant et calculé à l'odomètre $0.70 du mille.

MPT-10557	15-10-76	M-204946-D-1 JACQUES VINCENT Nouvelle demande	6921	28-08-76	M-17311	Accordée
MPT-10558	15-10-76	M-202677-D-2 FERDINAND MONTPETIT Nouvelle demande	6920	28-08-76	M-17306	Accordée
MPT-10559	15-10-76	M-206186-D-1 VINCENT LAPIERRE Nouvelle demande	6921	28-08-76	M-17312	Accordée
MCR-2992	26-08-76	17431-V-DS-1 LAFFERTY-SMITH EXPRESS LINES LTD. Mise-en-cause ROBERT MAXWELL HAGGARTY HAROLD DOUGLAS HAGGARTY Requérants-vendeurs 330047 ONTARIO LIMITED 330048 ONTARIO LIMITED Requérantes-acquéreurs Transfert d'actions			M-16800	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCR-2992-C	29-09-76	Requête publiée dans le « Journal de Montréal » les 24, 25, 26 juin 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement 2. 17431-V-DS-1 LAFFERTY-SMITH EXPRESS LINES LTD. Mise-en-cause ROBERT MAXWELL HAGGARTY HAROLD DOUGLAS HAGGARTY Requérants-vendeurs 330047 ONTARIO LIMITED 330048 ONTARIO LIMITED Requérantes-acquéreurs Transfert d'actions Requête publiée dans le « Journal de Montréal » les 24, 25, 26 juin 1976 en vertu de l'article 2.59.11 du Règlement 2 (1976).			M-16800	

La Commission:

1. accueille la requête de l'administrateur d'exercer le pouvoir de l'article 2.59.11 du Règlement 2 (1976);
2. amende la décision MCR-2992 en changeant le paragraphe 2 de la page de la décision pour le suivant:
   Lors de ce changement de contrôle dans la corporation Lafferty-Smith Express Lines Ltd., la Commission maintient le permis de la requérante tel qu'il existait avant ce changement de contrôle.
3. ajoute un quatrième paragraphe à la page 2 de la décision qui se lirait comme suit:
   Cette décision devient exécutoire immédiatement selon les dispositions de l'article 20 de la Loi des transports.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCR-3043-C	15-10-76	22522-V-DS-1 ATLAS MOVING & STORAGE REG'D. Requérante-venderesse TRANSPORT MATTON INC. Requérante-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le « Journal de Montréal » les 13, 14, 15 août 1976 en vertu de l'article 2.59.11 du Règlement 2 (1976).			M-17463	

La Commission:

1. déclare corriger la décision MCR-3043 rendue le 23 septembre 1976;
2. autorise Atlas Moving & Storage Reg'd. (Vianney Valiquette), 3425, Masson, Montréal (Qué.), à transférer son permis no 22522-V en faveur de:
   Transport Matton Inc.
   Matton Transport Inc.
   1076, rue Booker
   Notre-Dame-du-Sacré-Coeur
   Laprairie (Qué.)
   Lequel permis se lit comme suit:
   a) Transport général - service local -
   a) Montréal et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite ville.
   b) Transport général - longue distance - rayon -
   b) De Montréal à tous les endroits situés dans un rayon de 15 milles des limites de ladite ville, et retour.
3. prend acte que les actions du requérant-acquéreur sont distribuées comme suit:

Matton, Gilles 221, rue Bernard Cowansville (Qué.)	209 actions ordinaires
Matton, Paul-Emile 221, rue Bernard Cowansville (Qué.)	189 actions ordinaires
Matton, Réjeanne Surprenant 221, rue Bernard Cowansville (Qué.)	1 action ordinaire

4. maintient en vigueur les taux tels que déposés au dossier de la Commission par le requérant-vendeur.
5. Ce permis deviendra en vigueur le 16e jour après sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*, à moins qu'il y ait requête en révision ou en appel dans ce délai.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCR-3046	06-10-76	1511-V-D-1 SNOOK CARTAGE INC. Mise-en-cause FRANK J. SNOOK EDWARD SNOOK EVELYN SNOOK Requérants-vendeurs JOHN MOORE CAROLYN RENAUD Requérants-acquéreurs Transfert d'actions	5277	19-06-76	M-15974	Accordée
MCR-3053	07-10-76	30004-D-181-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASSOCIATION Modification de tarif	3647	24-04-76	M-14969	

La Commission:

1. fait droit partiellement à la présente requête;
2. fixe et décrète légaux les taux suivants:
   autorise Canadian Transport Tariff Bureau Association au nom de ses membres à modifier le tarif no 66-G (Liquid asphalt commodity Q.T.C. 4100) de la façon suivante:
   a) Règlement no 40:
   Autorise la modification telle que déposée au dossier.
   b) Règlements nos 70 et 140:
   Autorise les modifications à ces deux règlements à un taux de 10% aux tarifs mentionnés dans ces règlements.
   c) Autorise l'augmentation de 5% à l'échelle du millage de 0 à 300 milles et l'ajustement apparaissant au dossier excédant les 300 milles de distance aux sections 3 et 4 de cedit tarif apparaissant aux pages 48, 49, 51 et 52.
3. Cette décision entrera en vigueur le 16e jour suivant la date de la décision.

MCR-3054-TF	30-09-76	30004-D-209-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	6486	14-08-76	M-16996	Accordée
MCR-3055-TF	30-09-76	30004-D-197-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	6487	14-08-76	M-17067	Accordée
MCR-3056-TF	30-09-76	30004-D-211-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	6490	14-08-76	M-17069	Accordée
MCR-3057-TF	07-10-76	30004-D-184-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	3831	01-05-76	M-15110	Accordée
MCR-3074-I	13-10-76	24147-V-D-2 ROBERT DEMERS Demande de permis identique conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée, émis *instanter*
MCR-3078	06-10-76	10753-V-DS-1 ALEXANDER SNOOK Requérant-vendeur LES DEMENAGEMENTS & ENTREPOSAGES DE L'OUEST DE L'ILE INC. Requérant-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Le Devoir » les 25, 26, 27 août 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-17612	Accordée
MCS-1935-TF	30-08-76	40003-D-162-TF CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION Modification de tarif	5274	19-06-76	M-15913	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCS-1939-TF	26-08-76	40003-D-161-TF CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION Modification de tarif	5472	26-06-76	M-16330	Accordée
MCS-1944-TF	09-08-76	40003-D-164-TF CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION Modification de tarif	5889	17-07-76	M-16620	Accordée
MCS-1956	13-09-76	22211-V-D-3 CLAUDE BELLEMARE Voiturier-remorqueur 17645-V TRANSPORTEURS DE LIQUIDE METRO LTEE Voiturier-roulier Droit additionnel	6203	31-07-76	M-16872	Accordée
MCS-1968	29-09-76	25266-V-D-1 JEAN-PAUL MAURICE Voiturier-remorqueur KINGSWAY FREIGHT LINES LTD. Voiturier-roulier Nouvelle demande	6354	07-08-76	M-16988	Accordée
MCV-6290	12-01-76	M-503593-D-1 FRANÇOIS BOYER Requérant-cédant M-506467-D-1 SERGE CALVE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5621	19-07-75	M-9397	Accordée
MCV-8874	28-05-76	M-505585-DS-001 AURELIEN BOILY INC. Requérante-cédante M-507173-D-001 LES ENTREPRISES RINBO INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « La Presse » les 4, 5, 6 mars 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-15389	Accordée
MCV-8874-C	24-09-76	M-505585-DS-001 AURELIEN BOILY INC. Requérante-cédante M-507173-D-001 LES ENTREPRISES RINBO INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « La Presse » les 4, 5, 6 mars 1976 en vertu de l'article 2.59.11 du Règlement 2 (1976).			M-15389	

La Commission:

1. déclare corriger la décision MCV-8874 rendue le 26 mai 1976 de façon à ce qu'elle se lise de la façon suivante:
2. prend acte du contrat intervenu entre les parties;
3. autorise le transfert du permis no M-505585-D-001 détenu par Aurélien Boily Inc. en faveur de Les Entreprises Rinbo Inc. lequel permis se lit: M-507173-D-001 camionnage en vrac de catégorie « Région » et de catégorie « Entrepreneur » pour la région 10, conformément aux dispositions du Règlement 12;
4. fixe les taux reconnus, conformément aux directives et normes établies.
5. Cette décision deviendra en vigueur le 16e jour après sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*, à moins qu'il y ait requête en révision ou en appel dans ce délai.
7. Maintient la décision quant au cautionnement effectué en l'instance.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-9421	17-08-76	M-506775-D-002 ROMEO GAGNE Requérant-cédant M-507228-D-001 CLAUDE POIRIER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	4946	12-06-76	M-15890	Accordée
MCV-9421-C	12-10-76	M-506775-D-002 ROMEO GAGNE Requérant-cédant M-507228-D-001 CLAUDE POIRIER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	4946	12-06-76	M-15890	

La Commission:

1. déclare corriger la décision MCV-9421 rendue le 17 août 1976;
2. prend acte du contrat intervenu entre les parties;
3. autorise le transfert du permis numéro M-500832-D-001 détenu par Roméo Gagné en faveur de Claude Poirier lequel permis se lit: M-507228-D-001, camionnage en vrac, de catégorie Région et de catégorie Entrepreneur, dans la région 8, conformément aux dispositions du règlement 12;
4. fixe les taux reconnus conformément aux directives et normes établies;
5. Ce transfert deviendra en vigueur le 16e jour après sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*, à moins qu'il y ait requête en révision ou en appel dans ce délai;

MCV-9482	25-08-76	M-504009-D-003 LAURENT LAFRENIERE Requérant-cédant M-507125-D-1 GERALD LAFRENIERE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5629	03-07-76	M-16513	Accordée
MCV-9571	23-08-76	M-502532-DS-001 ALBERT FONTAINE Requérant-cédant M-506191-D-2 DANIEL FONTAINE Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 20, 21, 22 avril 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-15701	Accordée
MCV-9647	14-09-76	M-505342-DS-001 ROSARIO TAILLEFER Requérant-cédant M-507410-D-001 GILLES BERUBE Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 8, 9, 10 juillet 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-17363	Accordée
MCV-9661	17-09-76	M-501276-D-002 DENIS BERGERON Requérant-cédant M-500777-D-004 C. LACASSE EXCAVATION ENRG. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	6213	31-07-76	M-16918	Accordée
MCV-9760-TF MCS-1964-TF MCR-3040-TF	30-09-76	30003-D-155-TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. Modification de tarif	6355	07-08-76	M-16990	

La Commission:

1. accorde partiellement la requête;

2. annule à toutes fins que de droit les décisions du 15 septembre 1975 et du 18 avril 1976 (MCR-2098-TF, MCS-1408-TF, MCV-5442-TF) (MCR-2595-TF, MCS-1761-TF, MCV-7713-TF) concernant les tarifs du Montréal-Métropolitain;

3. autorise à la demande du Bureau des tarifs du Québec Inc. l'émission de l'ordonnance 4560-76 décrite en annexe de la présente décision;

4. annule, à toutes fins que de droit, tous tarifs inférieurs à l'ordonnance 4560-76 qui auraient été fixés avant le 1er octobre 1976;

5. Cette décision deviendra effective le 1er octobre 1976 conformément à l'article 2.58.1 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission.

TARIFICATION POUR LE MONTREAL-METROPOLITAIN

4560-76

Table des matières

Conditions générales

1. Assurance
2. Location de camions
3. Loi de la pesanteur
4. Calcul du coût du transport
5. Aides et pointeurs
6. Echange de service
7. Livraison P.S.L.

Chapitre I: Transport par camion, tracteur

1.1 Tarification pour un camion avec un chauffeur
1.2 Tarification pour un tracteur avec un chauffeur
1.3 Tarification pour un camion et une remorque avec chauffeur

Chapitre II: Transport lourd

2.1 Tarification pour un tracteur et un fardier avec chauffeur
2.2 Tarification pour un fardier-remorque à commande hydraulique
2.3 Tarification pour un camion-tracteur
2.4 Tarification pour des remorques chevalets
2.5 Tarification pour des remorques auto commandées
2.6 Tarification pour le temps supplémentaire

Chapitre III: Contrats annuels

3.1 Tarification pour le temps supplémentaire
3.2 Tarification pour les aides
3.3 Tarification pour les fermetures d'usines
3.4 Tarification pour un chargeur arrière
3.5 Tarification pour des camions, tracteurs, remorques

Chapitre IV: Tarification pour des camions à bascule, des remorques, des tracteurs avec chauffeur

4.1 Tarification pour un camion avec chauffeur, remorque à bascule

Chapitre V: Transport de produits pétroliers

Chapitre VI: Livraison de colis: marchandises générales

6.1 Tarification pour l'industrie du vêtement
6.2 Classification des colis
6.3 Description des zones
6.4 Tarification
6.5 Livraison spéciale
6.6 Période d'attente
6.7 Frais minimums

Chapitre VII: Livraison de colis: Industrie du vêtement

7.1 Nature du transport
7.2 Classification des colis
7.3 Description des zones
7.4 Tarification
7.5 Livraison P.S.L.
7.6 Frais minimums

Chapitre VIII: Déménagement

8.0 Définition: ameublement
8.1 Tarification
8.2 Tarification pour piano et orgue

8.3 Tarification pour réfrigérateur
8.4 Description des zones

Chapitre IX: Conteneurs
9.1 Description du service et tarification
9.2 Tarification pour la cueillette et livraison
9.3 Description des zones.

Conditions générales pour le transport par camion dans la région du Montréal-Métropolitain

Les conditions mentionnées ci-dessous s'appliquent à tous les chapitres sauf indication contraire.

1. Assurances:

Le transporteur doit posséder des assurances pour la responsabilité publique, les dommages matériels et une assurance-cargaison.

2. Location:

Le transporteur qui désire louer un ou plusieurs camions (sans chauffeur) devra préalablement obtenir un permis à cet effet de la Commission des transports du Québec.

3.0 Loi relative à la pesanteur:

Le transporteur devra se soumettre aux lois relatives à la pesanteur (voir loi relative aux pesanteurs).

3.1 Infraction:

Si le transporteur viole la loi sur les pesanteurs (et les dimensions) suite à une fausse déclaration de l'expéditeur, la ou les amende(s) et les frais supplémentaires y résultant seront facturés à l'expéditeur.

3.2 Permis spéciaux:

Tout voyage ou équipement excédant les dimensions ou la pesanteur légale et nécessitant un permis spécial pour le transport, sera assujetti aux frais additionnels suivants:

a) Permis annuel: $10 par province
b) Permis spécial: $25 par province
c) Permis spécial: $35 lors de la période de dégel
d) Permis municipal: $15 chacun.

3.3 Escortes:

Tout transport nécessitant une ou plusieurs escortes en raison de ses dimensions, de son poids ou par mesure de sécurité, devra tenir compte des frais supplémentaires mentionnés ci-dessous:

1. Escorte fournie par le transporteur (véhicule et chauffeur) transport dans Montréal-Métropolitain: $15.75 de l'heure; autres endroits: $11.25 de l'heure plus $0.28 du mille parcouru.
   Note: Le temps supplémentaire de même que les frais encourus pour la chambre, les repas et est autres dépenses seront facturés en surplus.
2. Escorte policière: coût plus 15%.

4.0 Calcul du coût du transport:

Le coût du transport sera le montant le plus élevé résultant de l'application de la tarification basée sur la charge transportée ou de celle basée sur le type de véhicule requis pour effectuer le transport.

4.1 Temps de transport:

On calculera le temps de transport en ajoutant à la période pendant laquelle le véhicule est au service du client, le temps nécessaire pour se rendre de l'entrepôt du transporteur au lieu du chargement, et du lieu du déchargement à l'entrepôt.
Pour ces deux derniers déplacements, le temps alloué ne pourra excéder deux (2) heures.

4.2 Facturation minimale:

	Minimum
A - Camion dont la charge ne peut excéder 2,000 lb (express)	2 heures
B - Equipement spécialisé (remorque télescopique, auto-commandé, chevalet, fardier)	4 heures
C - Autres types de camions	4 heures
D - Transport le samedi, le dimanche ou pendant un jour férié	8 heures
E - Service d'urgence à la requête du client	8 heures

4.3 Tarifs pour le temps supplémentaire:

Les tarifs pour le temps supplémentaire seront facturés seulement lorsque le client exigera que le transport soit effectué à une période déterminée et nécessitant du travail à temps supplémentaire.

A) Heures normales de travail:

Ce sont les 8,5 premières heures de travail s'écoulant entre 6 heures et 17 heures et ce, du lundi au vendredi (en excluant les jours fériés).

B) Heures à temps supplémentaire:

1) Heures à temps et demi:
   — les cinq (5) premières heures après les heures normales de travail;
   — toutes les heures travaillées avant 6,0 heures du matin et ce, du lundi au vendredi (en excluant les jours fériés);
   — les heures travaillées le samedi.

2) Heures à temps double:
— les heures travaillées après cinq (5) heures de travail à temps et demi et ce, du lundi au vendredi;
— les heures travaillées le dimanche;
— les heures travaillées pendant l'un des jours fériés mentionnés ci-dessous:

Jours fériés:
— le Jour de l'An
— le 2 janvier
— Vendredi Saint
— Fête de la Reine
— St-Jean-Baptiste
— Confédération
— Fête du Travail
— Action de Grâce
— le 24 décembre
— Noël
— le 26 décembre

4.4 Le transporteur ajoutera les montants ci-dessous au tarif horaire de chaque employé effectuant du temps supplémentaire:
1. Temps et demi: $ 5.25 de l'heure
2. Temps double: $10.75 de l'heure

5.0 Tarifs pour les aides et pointeurs:
Aides pour la manutention de marchandises générales: $10.75/heure;
Pointeurs: $10.75 de l'heure.

6.0 Echange de service entre transporteurs:

Pour se prévaloir de ce service, les deux transporteurs doivent détenir un permis de la Commission des transports du Québec les autorisant à effectuer du camionnage sur le territoire délimité par la présente décision et ce, conformément aux dispositions de l'article 22 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

6.1 Taux:

Un transporteur pourra facturer des frais d'administration à un transporteur local quand ce dernier a recours à ses services et lorsque le mode de tarification utilisé est sur une base horaire.

Les frais d'administration visés ci-haut s'élèveront à 10% du coût du transport sauf si les parties demandent une modification de ce pourcentage à la Commission des transports du Québec.

7.0 Taux pour la perception de livraisons P.S.L.:

Le transporteur facturera les taux ci-dessous pour une livraison P.S.L.:

Montant à percevoir	*Taux*
$1 à $500	1% du montant
L'excédent de $500	½% du montant

Coût minimum: $1.10 par livraison.

Note: advenant l'annulation de l'achat, les frais de perception sont quand même exigibles. Dans ce cas, les frais sont facturés à l'expéditeur sauf si ce dernier a donné des instructions pour que la livraison soit payée par le consignataire.

Si le consignataire refuse de payer, la marchandise sera retournée à l'expéditeur et aux frais de ce dernier.

CHAPITRE I

TRANSPORT PAR CAMION, TRACTEURS

Tarifs horaires

1.1.0 Tarification pour *un camion avec un chauffeur* (camion ridelles ou fourgon).

Longueur (maximum)	*Charge (maximum)*	*Tarifs horaires*
Express	2 000 lb	$14.50
Jusqu'à 16 pi.	16 000 lb	15.75
Jusqu'à 20 pi.	20 000 lb	16.25
Tandem	30 000 lb	18.00

Pour les camions équipés d'un chargeur à l'arrière, on ajoutera un supplément de $2 de l'heure au tarif ci-dessus.

1.2.0 Tarification pour *un tracteur avec un chauffeur*
applicable seulement:
a) aux transporteurs qui, suite au dépôt d'une requête et d'un contrat auprès de la Commission des transports du Québec, furent autorisés à échanger leurs remorques.
b) aux transporteurs qui, suite au dépôt d'une requête et d'un contrat auprès de la Commission des transports du Québec, furent autorisés à fournir le service de remorquage à un autre transporteur qui a obtenu un permis de courtier en transport lui permettant d'utiliser un tel service.
c) aux transporteurs qui, suite à l'obtention par l'expéditeur d'un permis pour louer ses remorques, furent autorisés à transporter de la marchandise pour cet expéditeur et dans les remorques de ce dernier.

1.2.1 Tarifs:

Types de tracteurs		*Tarifs horaires*
Simple essieu	jusqu'à 20 tonnes	$16.75
Tandem (double essieu)	jusqu'à 25 tonnes	18.50
	jusqu'à 30 tonnes	19.00

Pour les tracteurs équipés de treuils: ajouter $5.50 de l'heure au tarif ci-dessus.

1.2.2 Immatriculation spéciale:

Si le transporteur doit détenir une immatriculation « PV » pour effectuer le transport, il y aura un supplément de $0.30 l'heure au tarif ci-dessus avec un coût minimum de $3 par jour.

1.3.0 Tarification pour un tracteur et une remorque, y incluant le chauffeur:

1.3.1 *Remorque à plate-forme*	*Tarifs horaires*
Jusqu'à 20 tonnes (tracteur simple essieu)	$19.50
Jusqu'à 25 tonnes (tracteur tandem)	21.25
Jusqu'à 30 tonnes	23.50
Train remorque	30.25
Tracteur tandem (remorque) 3 essieux	29.75

1.3.2 *Remorques trombone ou timon*	*Tarifs horaires*
Jusqu'à 25 tonnes	$24.75
Jusqu'à 30 tonnes	25.75
Plus de 30 tonnes	29.00

1.3.3 *Remorque fourgon ou à ridelles*	*Tarifs horaires*
Jusqu'à 20 tonnes (tracteur simple essieu)	$20.25
Jusqu'à 25 tonnes (tracteur tandem)	21.75
Jusqu'à 30 tonnes	24.00

1.3.4 *Détention de remorque*	*Tarif journalier*
Remorques classiques	$28.00
Remorques trombone ou timon	31.00

CHAPITRE II

TRANSPORT LOURD

Tarifs horaires

2.1.0 Tarification pour *un tracteur et un fardier, y incluant le chauffeur:*

Capacité	*Tarifs horaires*
Jusqu'à 20 tonnes (1 homme)	$27.00
Jusqu'à 25 tonnes (1 homme)	28.00
Jusqu'à 30 tonnes (1 homme)	31.00
Jusqu'à 40 tonnes (1 homme)	34.00
Jusqu'à 50 tonnes (1 homme)	39.00
Jusqu'à 60 tonnes (1 homme)	49.00
Jusqu'à 75 tonnes (1 homme)	62.00
Jusqu'à 90 tonnes (1 homme)	73.00
Jusqu'à 100 tonnes (1 homme)	100.00
Jusqu'à 125 tonnes (2 hommes)	120.00
Jusqu'à 150 tonnes (2 hommes)	150.00
Jusqu'à 175 tonnes (2 hommes)	185.00
Jusqu'à 200 tonnes (2 hommes)	250.00
Jusqu'à 250 tonnes (2 hommes)	295.00
Jusqu'à 300 tonnes (2 hommes)	340.00
Jusqu'à 330 tonnes (2 hommes)	385.00

2.1.1 Tarifs spéciaux:

a) Col de cygne hydraulique amovible
Pour les fardiers équipés d'un «col de cygne hydraulique amovible», le transporteur ajoutera 20% au tarif ci-dessus. Le minimum sera le même que celui pour les fardiers d'une capacité de 40 tonnes.

b) Suspension à l'air
Il y aura un supplément de $4 de l'heure pour les fardiers équipés d'une suspension à l'air.

c) Fardiers télescopiques
Pour les fardiers télescopiques, les tarifs seront majorés de 20%. Le minimum sera le même que celui des véhicules ayant une capacité de 30 tonnes.

d) Fardier seul
Pour l'utilisation d'un fardier seul, le tarif journalier sera calculé à partir de la capacité du véhicule.
Tarif: $3 par tonne par jour.
Le tarif inclut le temps nécessaire pour l'aller et le retour.

2.2.0 Combinaison fardier-remorque à commande hydraulique.

Fardier-remorque à commande hydraulique et avec table tournante pour utiliser avec un fardier à plate-forme surbaissée. Une table tournante avec ajustement automatique du rayon de virage est adaptée au fardier. Cette combinaison de véhicule est spécialement conçue pour les charges de très grandes dimensions.

2.2.1 Comparaison fardier hydraulique

Commande hydraulique	*Tarifs horaires*
75 tonnes, min. (2 hommes)	$105.00
Jusqu'à 100 tonnes (2 hommes)	135.00
Jusqu'à 125 tonnes (2 hommes)	170.00
Jusqu'à 150 tonnes (2 hommes)	200.00
Jusqu'à 175 tonnes (2 hommes)	275.00
Jusqu'à 200 tonnes (2 hommes)	330.00
Jusqu'à 250 tonnes (2 hommes)	395.00
Jusqu'à 300 tonnes (2 hommes)	450.00
Frais de préparation	
de 151 à 200 tonnes	$1,125.00
plus de 200 tonnes	1,675.00

2.3.0 *Camions tracteurs*	*Tarifs horaires*
80 000 lb (tandem)	$ 25.000
100 000 lb (tandem)	32.00
150 000 lb (tandem)	38.50
200 000 lb (tandem)	50.00

Il y aura un supplément de $5.75 de l'heure pour les tracteurs munis d'un treuil mécanique.

2.4.0 *Remorques chevalets*	*Tarifs horaires*
20 tonnes	$ 28.00
25 tonnes	29.00

2.5.0 *Remorques auto-commandées*	*Tarifs horaires*
40 tonnes (longueur 110 pieds)	$ 50.00
50 tonnes (longueur 110 pieds)	55.00
60 tonnes (longueur 120 pieds)	65.00

2.5.1 *Tarifs spéciaux:*

a) Charge excédant la longueur de la remorque
On ajoutera $0.50 de l'heure au tarif ci-dessus, pour chaque pied excédant la longueur mentionnée avec le type de remorque.

b) Charge excédant 60 tonnes
On ajoutera $0.75 de l'heure au tarif ci-dessus, pour chaque tonne ou fraction de tonne au-delà de 60 tonnes.

c) Service d'un aide
Le transporteur devra engager un aide si la hauteur totale dépasse 14'6" ou si la largeur excède 12' ou si cela s'avère nécessaire par mesure de sécurité:

Tarif: $12 de l'heure par aide (pour le temps supplémentaire: cf. 2.6.0).

2.6.0 *Temps supplémentaire*

Les tarifs, pour le temps supplémentaire, s'ajoutent à ceux fixés pour les heures normales de travail.

	Tarifs	
	Temps et demi	*Temps double*
Pour un homme	$ 6 de l'heure	$12 de l'heure
Pour deux hommes	12 de l'heure	24 de l'heure
Pour trois hommes	18 de l'heure	36 de l'heure

CHAPITRE III

Contrat annuel: tarifs hebdomadaires

La tarification à la semaine s'applique seulement au transport régi par un contrat annuel (sauf pour celui d'un tracteur avec chauffeur).

3.1.0 *Temps supplémentaire*

a) Semaine normale de travail
Semaine où le transporteur travaillera 42,5 ou 40 heures réparties sur cinq jours, du lundi au vendredi.

b) Temps supplémentaire
1) Semaine de 42,5 heures: voir conditions générales article 4.3.
2) Semaine de 40,0 heures.
Ce sont les heures travaillées en plus des heures normales de travail (40,0 heures par semaine ou 8,0 heures par jour).

3.1.1 *Tarifs*

Pour le temps supplémentaire, les tarifs seront calculés au pro rata des tarifs en vigueur et à ce montant s'ajouteront ceux prévus dans les conditions générales.

3.2.0 *Aide*

La rémunération d'un aide s'élèvera à $365 pour 42,5 heures de travail et à $340 pour 40 heures. Les aides sont soumis aux conditions sur le temps supplémentaire.

3.3.0 *Fermeture d'usine*

Si en raison des vacances, l'expéditeur ferme son usine pour une période n'excédant pas deux (2) semaines, le transporteur pourra lui allouer un crédit. Le montant crédité ne devra, en aucun cas, excéder un montant égal au salaire gagné par le chauffeur du camion pendant ces deux semaines.

3.4.0 *Chargeur arrière:*

Si le transporteur doit utiliser un chargeur arrière d'une capacité de 2 000 lb, il devra facturer un montant additionnel de $28 par semaine.

3.5.0 *Tarifs: Camions*

Longueur (maximum)	*Chargement (maximum)*	*Tarifs hebdomadaires*		*Tarifs pour distance ssupérieure à 300 milles*
		42,5 hres	*40 hres*	
Express	2 000 lb	$525	$510	$0.26/mille
Jusqu'à 16 pi. .	16 000 lb	560	545	0.27/mille
Jusqu'à 20 pi. .	20000 lb	590	570	0.31/mille
Tandem	30 000 lb	655	640	0.31/mille

3.5.1 *Tracteurs*

Types Tracteur	*Chargement (maximum)*	*Tarifs hebdomadaires*		*Tarifs pour distance supérieure à 300 milles*
		42,5 hres	*40 hres*	
Simple essieu .	20 tonnes	$605	$590	$0.34/mille
Tandem	25 tonnes	665	650	0.45/mille
Tandem	30 tonnes	690	670	0.45/mille

3.5.2 *Remorques*

Types Remorque	*Chargement (maximum)*	*Tarifs hebdomadaires*		*Tarifs pour distance supérieure à 300 milles*
		42,5 hres	*40 hres*	
A plate forme .		$100	$100	$0.06/mille
Fourgon, ridelles .		110	110	0.06/mille
Trombone, timon .		115	115	0.06/mille

Note: Le tarif au mille s'applique seulement si pendant la semaine, la distance parcourue est supérieure à trois cents (300) milles. On ajoutera au coût du transport, un montant calculé à partir du millage excédentaire.

CHAPITRE IV

Camions à bascule, remorques, tracteurs et chauffeurs

4.1.0 *Tarifs pour un véhicule avec un chauffeur*

Types de véhicules	*Capacité maximum*	*Tarifs horaires*
Camions 6 roues	10 tonnes	$16.25
Camions 10 roues	15 tonnes	19.00
Remorques à bascule	25 tonnes	25.75

Si ces tarifs entrent en conflit avec ceux du Règlement no 12 et ses amendements, ce sont ces derniers qui prévaudront.

CHAPITRE V

5.1.0 *Transport de produits pétroliers par camion-citerne*

Ce chapitre s'applique uniquement aux transporteurs autorisés à donner ce service.

Les tarifs en vigueur se retrouvent dans l'Ordonnance 4560-71 qui fut révisée par des décisions subséquentes et dont la dernière date de juin 1976.

CHAPITRE VI

Livraison de colis « marchandises générales »

6.1.0 *Transport pour industrie du vêtement.*

Pour le transport relié directement à l'industrie du vêtement (manufacturiers et grossistes) voir chapitre VII.

6.2.0 *Classification des colis*

Classe 1: Tous les colis pesant 50 livres ou moins, mesurant 8 pieds cubes ou moins, et dont la valeur n'excède par $300.

Classe 2: Tous les colis dont l'une ou l'autre des caractéristiques excède celles décrites à la classe 1.

6.3.0 *Description des zones:*

6.3.1 Zone 1: La zone 1 comprendra tous les territoires décrits aux articles 7.3.1 et 7.3.2 du chapitre VII du présent tarif à l'exception du quartier Rivière-des-Prairies. Fera aussi partie de la Zone 1, le quartier St-Vincent-de-Paul, dans la Ville de Laval.

6.3.2 Zone 2: La zone 2 comprendra tous les territoires décrits à l'article 7.3.3 du chapitre VII du présent tarif.

6.4.0 *Tarifs:*

Les tarifs ci-dessous servent à déterminer le coût d'une livraison ou d'un arrêt pour un seul connaissement ou un seul bon de livraison.

Nombre de colis	*Tarifs Zones 1 et 2*
Le premier colis	$2.05
Du 2e au 20e colis	1.15
Du 21e au 40e colis	0.65
Tous les suivants	0.55

Prix maximum: Le prix total d'une livraison de 100 colis ou moins ne peut excéder $65.

6.4.2 *Colis - Classe 2*

a) Colis pesant de 51 à 100 lb

Nombre de colis	*Tarifs Zones 1 et 2*
Le premier colis	$3.10
Du 2e au 20e colis	1.75
Du 21e au 40e colis	1.10
Tous les suivants	0.85

Prix maximum: Le prix total d'une livraison de 100 colis ou moins ne peut excéder $100.

b) Colis pesant plus de 100 lb

$1.85 le 100 lb pour toutes les zones.

Colis de faible densité

Le transporteur pourra, à son choix, utiliser le tarif de $1.85 le cent livres en supposant que le poids minimum de colis s'élève à 10 livres par pied cube ou, appliquer le tarif fixé à l'article 6.4.1 «*c*», s'il y a lieu.

c) Colis mesurant plus de 8 pieds linéaires ou 8 pieds cubes

1) Plus de 8 pieds cubes
Pour les colis dont les dimensions (hors tout) excèdent 8 pieds cubes, le transporteur ajoutera un montant de $0.06 par pied cube au prix prévu.

2) Plus de 8 pieds linéaires
Pour les colis n'excédant pas 8 pieds cubes mais dont l'une des dimensions excède 8 pieds, le transporteur ajoutera un montant de $0.17 par pied linéaire au prix prévu.

d) Colis dont la valeur excède $300

Le transporteur facturera 1/2 de 1% de la valeur de chaque colis si le montant ainsi obtenu est supérieur à celui calculé avec les tarifs des colis de 2e classe.

6.5.0 *Livraison spéciale*

Si l'expéditeur demande au transporteur d'effectuer une livraison spéciale, c'est-à-dire à un moment qu'il détermine ou d'une façon qui diffère de la procédure normalement suivie par le transporteur, ce dernier facturera ladite livraison d'après le tarif horaire (se référer au chapitre I pour le tarif).

6.6.0 *Période d'attente*

Si, lors d'une cueillette ou d'une livraison, la période d'attente excède 30 minutes, le transporteur facturera l'excédent selon la tarification horaire (cf. chapitre I) et d'après le type de véhicule utilisé.

6.7.0 *Frais minimum (toutes classes)*

1) tout service en zone 2: $5.00 par cueillette.
2) pour arrêt occasionnel sur demande; $5.00.
3) pour arrêt quotidien: $22.50 par semaine
4) livraison ou cueillette au port de Montréal: minimum $10.00.

CHAPITRE VII

Livraison de colis: Industrie du vêtement

7.1.0 Ce chapitre s'applique uniquement au transport relié directement à l'industrie du vêtement (manufacturiers et grossistes seulement).

7.2.0 *Classification des colis*

Classe 1: Tous les colis pesant 50 livres ou moins, mesurant 8 pieds cubes ou moins et, dont la valeur n'excède pas $300.

Classe 2: Tous les colis dont l'une ou l'autre des caractéristiques excède celles décrites à la classe 1.

7.3.0 *Zones*

7.3.1 *Limites de la zone 1*

Au sud: Le Quai;
À l'est: rue Azilda (Pierre-Tétrault), de la rue Notre-Dame au boulevard Métropolitain jusqu'au boulevard Leduc;
À l'ouest: la limite ouest de la cité de Montréal-Ouest;
Au nord: rive sud de la Rivière-des-Prairies (Back River) au boulevard Pie IX;
Au nord-est: le boulevard Leduc jusqu'à Ray Lawson (Azilda).
Au nord-ouest: 6300 Côte-de-Liesse au boulevard Gouin;
Au sud-ouest: la limite de la cité de Verdun.

7.3.2 *Limites de la zone 2*

Est: les territoires situés à l'est de la rue Azilda jusqu'au numéro civique 12700 de la rue Sherbrooke est;

Sud: Longueuil, Ville Jacques-Cartier, St-Lambert, Ville Lemoyne, Greenfield Park, Laflèche, Préville, ainsi que Notre-Dame-du-Sacré-Coeur;

Ouest: Ville St-Pierre, Ville Lasalle, Lachine, Pointe-Claire, Dollard-des-Ormeaux, Roxboro, Pierrefonds-est, Dorval et Saraguay; la partie de Ville St-Laurent située à l'ouest du numéro civique 6300, Côte-de-Liesse fait aussi partie de la zone 2;

Nord: sur l'Ile-Jésus, la Zone 2 s'étend du boulevard Dagenais jusqu'à la Rivière-des-Prairies (rive nord) dans les quartiers Chomedey et Duvernay.

7.3.3 *Limites de la zone 3*

Toutes les localités non comprises dans les zones 1 et 2, telles que décrites ci-haut, font partie de la zone 3.

7.4.0 *Tarifs*

Les tarifs s'appliquent seulement dans le cas d'une seule cueillette chez un expéditeur pour une livraison à un seul client.

7.4.1 *Colis, Classe 1:*

Nombre de colis	*Zone 1*	*Zone 2*	*Zone 3*
Minimum par livraison	$1.95	$2.25	$5.40
Du 1er au 5e colis	1.70	1.75	2.10
Du 6e au 20e colis.....	1.10	1.25	1.35
Tous les suivants	0.90	0.90	1.00

Prix maximum: Le prix total d'une livraison de 100 colis ou moins ne peut excéder $81.

7.4.2 *Colis, classe II:*

a) Colis de 51 *à* 100 lb

Nombre de colis	*Zone 1*	*Zone 2*
Les 5 premiers colis	$2.35	$3.00
Les suivants	1.80	2.00

Pour la zone 3, le transporteur pourra utiliser le tarif de $1.70 le cent lb avec un minimum de $7.75.

b) Colis pesant plus de 100 livres

Le transporteur facturera le tarif ci-dessus plus un supplément de $0,01 1/2 par livre pour le poids excédant 100 livres.

c) Colis de plus de 8 pieds cubes
Pour colis de plus de 8 pieds cubes, on ajoutera $0,13 pour chaque pied cube additionnel au tarif.

d) Colis dont la valeur excède $300.
Le transporteur facturera 1/2 de 1% de la valeur de chaque colis si le montant ainsi obtenu est supérieur à celui calculé avec les tarifs des colis de 2e classe.

7.5.0 *Livraisons P.S.L.*

Voir «conditions générales» no 7.0

7.6.0 *Frais minimum*

a) Pour un arrêt journalier
Frais minimum pour cueillette, par semaine: $25.00 (Zones 1, 2, 3)

b) *Cueillette*

	Zone 1	*Zone 2*	*Zone 3*
Coût minimum	$3.35	$3.35	$3.35

CHAPITRE VIII

Déménagement

8.0.0 *Ameublement de maison:*

Tel que décrit à l'article 51 de l'Ordonnance Générale sur le Camionnage.

8.1.0 *Tarifs horaires:*

	A	B	C
Fourgon avec 1 homme	$16.00	$21.25	$26.50
Fourgon avec 2 hommes	26.50	37.25	48.00
Fourgon avec 3 hommes	37.25	53.25	69.25
Fourgon avec 4 hommes	$48.00	$69.00	$90.50
Aide additionnel	10.65	16.00	21.25

8.1.1 Les tarifs horaires sont de $5.25 pour le fourgon et de $10.75 pour l'employé. Ce dernier montant s'applique seulement pour les heures normales de travail.

8.1.2 Les tarifs mentionnés ci-dessus valent pour tous les articles ménagers sauf pour ceux nécessitant l'utilisation de palans ou de treuils.

8.1.3 Lorsqu'il utilise un palan ou un treuil, le transporteur facturera un montant de $34 pour chaque article monté ou descendu.

8.2.0 *Transport de pianos et d'orgues:*

	Zone 1	*Zone 2*	*Zone 3*	*Zone 4*	*Zone 5*
Droit	$52.00	$53.00	$54.00	$55.00	$56.00
De salon trois-quarts	58.00	59.00	60.00	61.00	62.00
De concert	78.00	83.00	89.00	92.00	94.00

Les tarifs tiennent compte des services d'un camion avec trois (3) employés.

8.2.1 Si le déménagement d'un piano de concert exige plus de trois employés, le transporteur facturera un montant de $15.75 de l'heure pour chaque employé supplémentaire.

8.3.0 *Réfrigérateur de maison*

Non applicable lors de déménagement
Tarif: $20 l'unité

8.4.0 *Description des zones:*

8.4.1 *Zone (1) Limitée:*

Au nord: par rue Jean-Talon
A l'est: par rue Frontenac
Au sud: par le fleuve St-Laurent et les limites de la Ville de Verdun
A l'ouest: par la Ville St-Pierre

8.4.2 *Zone (2) Limitée:*

Au nord: par boulevard Crémazie (Mtl.) et Côte Vertu (St-Laurent)
A l'est: par boulevard Pie IX
Au sud: par les limites des villes de Longueuil et St-Lambert
A l'ouest: par la 25e Avenue cité de Lachine

8.4.3 *Zone (3) Limitée:*

Au nord: par la voie ferrée du C.N. (Montréal et St-Laurent)
A l'est: par la rue de Boucherville
Au sud: par la Ville de Brossard

8.4.4 *Zone (4) Limitée:*

Au nord: par la Rivière-des-Prairies
A l'est: par la Ville de Montréal-Est et la Ville d'Anjou
A l'ouest: par la Ville de Dorval

8.4.5 *Zone (5) Limitée:*

Au nord: par les limites de Chomedey (Ville de Laval)
A l'est: par Montréal-Nord et Pointe-aux-Trembles
A l'ouest: par Pointe-Claire et Ste-Geneviève

CHAPITRE IX

Tarifs pour les conteneurs

9.1.0 *Service de mise en place seulement* (exportation et importation)

Ce service comprend la cueillette et la livraison du conteneur seul. Le transporteur placera le conteneur dans un endroit accessible chez l'expéditeur ou le consignataire, libre d'obstruction ou d'interférence pour permettre le chargement ou le déchargement du conteneur par le personnel de l'expéditeur ou du consignataire.

Nombre d'unités	*Conteneurs*	*Zone (1)*	*Zone (2)*
Un (1)	20′	$ 84	$101
Deux (2)	20′ en train	134	174
Un (1)	40′	101	118

9.2.0 *Service de cueillette ou de livraison, ou les deux*

Avec l'aide du chauffeur pour charger (exportion) ou décharger (importation).

Conteneur	*Temps maximum alloué pour le déchargement*	*Zone (1)*	*Zone (2)*	*Conteneur*	*Temps maximum alloué pour le déchargement*	*Zone (1)*	*Zone (2)*
1 x 20′	(1) heure	$101.00	$112.00	1 x 40′	(2) heures	$129.00	$151.00
1 x 20′	(2) heures	118.00	129.00	1 x 40′	(3) heures	146.00	168.00
1 x 20′	(3) heures	134.00	146.00				

CONDITIONS

1) Temps de livraison

Le camionneur se réserve une période de 72 heures calculées à partir de la date du dédouanement dudit conteneur, pour compléter le service de cueillette.

2) Période d'attente

Une période combinée de deux (2) heures est allouée pour la cueillette et le retour du conteneur à son terminus. L'excédent du temps passé dans ce terminus sera facturé au tarif horaire applicable.

3) Equipement spécialisé

Si le transporteur doit avoir de l'équipement spécialisé pour le transport, il y aura un supplément de $35.

4) Nettoyage du conteneur

$25.00

5) Détention de remorques ou de fardiers

a) de remorques classiques: $28 par jour ou fraction de jour.

b) détention de fardier: $40 par jour ou fraction de jour.

9.3.0 *Zones*

Zone I

Périmètre:	sud:	Fleuve St-Laurent
	nord:	Rivière-des-Prairies
	sud-est:	Tunnel Hippolyte-Lafontaine
	nord-est:	Boulevard Ray Lawson
	ouest:	Montée St-Jean

Zone II

Périmètre extérieur de la Zone I.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-9767	05-10-76	M-502359-D-017 FRANÇOIS AUDET Requérant-cédant M-507353-D-001 ALAIN PERRAS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5894	17-07-76	M-16712	Accordée
MCV-9769	30-09-76	M-505591-DS-001 GUY ASSELIN Requérant-cédant M-507450-D-001 PIERRE ASSELIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le «Journal de Montréal» les 13, 14, 15 août 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-17565	Accordée
MCV-9773	24-09-76	M-506354-D-002 ROLAND CHEVRETTE Requérant-cédant M-506968-D-007 TRANSPORT L. LAFOREST INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	6499	14-08-76	M-17211	Accordée
MCV-9774	27-09-76	M-506628-DS-001 ANDRE BEAUDET Requérant-cédant M-507433-D-001 ANDRE SEGUIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le «Journal de Montréal» les 30, 31 juillet et 1er août 1976, en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-17472	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-9776	24-09-76	M-500938-D-002 JACQUES LEVEILLE Requérant-cédant M-506968-D-008 TRANSPORT L. LAFOREST INC. Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6500	14-08-76	M-17212	Accordée
MCV-9822-I	15-10-76	M-504963-D-001 OMER FERLAND Demande de permis identique conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée, émis *instanter*
MCV-9825-I	13-10-76	M-506867-D-001 PAUL PINSONNAULT Demande de permis identique conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée, émis *instanter*.
MCV-9826-I	13-10-76	M-506618-D-001 GERARD PICHE Demande de permis identique conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée, émis *instanter*
MCV-9827-I	13-10-76	M-505887-D-001 BENOIT BLANCHARD Demande de permis identique conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Rejetée
MCV-9828-I	13-10-76	M-502895-D-001 BERTRAND BEDARD Demande de permis identique conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Rejetée
MCV-9829-I	13-10-76	M-502895-D-002 BERTRAND BEDARD Demande de permis identique conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Rejetée
MCV-9830	15-10-76	M-505466-D-001 SYLVESTER NAPPER Demande de permis Extraprovinciale, Entrepreneur.			M-17966	Accordée
MCV-9831	15-10-76	M-507238-D-001 DIONNE BELLEROSE Demande de permis E-6	3842	01-05-76	M-15279	Rejetée
MCV-9843-I	19-10-76	M-505090-D-001 REJEAN BEAUCHAMP Demande de permis identique conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée, émis *instanter*.
ML-999	08-10-76	915-DYV-DS-1 ROBERT LECOURS Requérant-vendeur LOCATION R. LECOURS INC. *R. LECOURS LEASING INC.* Requérante-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Le Devoir » les 1, 2, 3 septembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2 de la Commission.			M-17758	Accordée.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
ML-1000	06-10-76	11717-V-DS-1 YVON LAROCQUE TRANSPORT LIMITEE Droit additionnel Requête publiée dans le « Journal de Québec » les 26, 27, 28 août 1976 en vertu des articles 2.59.4, 2.59.5 et 2.59.10 du Règlement no 2.			M-17937	

La Commission:

1. fait droit, en partie, à la présente requête;

2. autorise Yvon Larocque Transport Limitée, 1155 ouest, Dorchester, suite 1400, Montréal, P.Q., à prendre à louage à long terme 20% du nombre total de ses propres véhicules enregistrés à la Commission des transports du Québec;

3. rejette la partie de la demande concernant le louage à court terme;

4. décrète la remise de la somme de $50 (reçu no 78653) déposée par les procureurs de la requérante avec la demande et ce conformément aux dispositions du Règlement no 2 de la Commission.

5. Ce permis deviendra en vigueur le 16e jour après sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*, à moins qu'il y ait requête en révision ou en appel dans ce délai.

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MS-2482	5708-V-S-1 MRS-2884 R. BRUCE NESS & SON REG'D.	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 9, 10, 11 août 1976. Accordée.	Du 30 août 1976 au 29 août 1977 ou décision finale.
MS-2484	25416-V-S-1 MRS-2877 STALING PROVENCHER Voiturier-remorqueur GLENGARRY TRANSPORT LTD. Voiturier-roulier	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 6, 7, 9 août 1976. Accordée.	Du 1er septembre 1976 au 31 août 1977 ou décision finale.
MS-2485	25417-V-S-1 MRS-2878 LUKE VERHAEGAN Voiturier-remorqueur GLENGARRY TRANSPORT LTD. Voiturier-routier	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 6, 7, 9 août 1976. Accordée.	Du 1er septembre 1976 au 31 août 1977 ou décision finale.
MS-2486	25418-V-S-1 MRS-2879 JIM JORDAN Voiturier-remorqueur GLENGARRY TRANSPORT LTD. Voiturier-roulier	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 6, 7, 9 août 1976. Accordée.	Du 1er septembre 1976 au 31 août 1977 ou décision finale.
MS-2487	25419-V-S-1 MRS-2880 JEAN-YVES RHEAUME Voiturier-remorqueur GLENGARRY TRANSPORT LTD. Voiturier-roulier	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 6, 7, 9 août 1976. Accordée.	Du 1er septembre 1976 au 31 août 1977 ou décision finale.
MS-2508	25503-V-S-1 MRS-2921 RENALD FORTIN Voiturier-remorqueur 92-V ASBESTOS EASTERN TRANSPORT INC. Voiturier-roulier	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 21, 22, 23 septembre 1976. Accordée.	Du 15 octobre 1976 au 14 octobre 1977 ou décision finale.
MT-15	24530-V-SI-1 MRS-2922 MUNICIPAL TANK LINES LTD.		Du 19 octobre 1976 au 2 novembre 1976 inclusivement.

Détail de la demande:

Demande de permis temporaire *instanter*.

For the transportation of fish oil etc. using a tank trailer owned and operated by Tank Lines Limited of Dartmouth, Nova Scotia, a company under the same ownership as Municipal Tank Lines Limited. The movement of fish oil originates Ex-National Sea Products at Souris, P.E.I. and is destined for Monarch Fine Food, Toronto, Ontario. The movement will take place on

October 19 or October 20th. This authorization is therefore an authority to offer the above described service in transit through the province of Québec from the Québec-New Brunswick border via Highway No. 2 to the Québec-Ontario border at Rivière-Beaudette.

Décision:
Accordée.

No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décisions
			journal	date		
QPE-893	18-10-76	Q-100515-D-1 L'AUTOCAR DU NORD INC. Requérante LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU SAGUENAY Mise-en-cause Demande de révision	Le Soleil	26-04-76	Q-7190	

La Commission:
accueille la requête;
révise, quant à la requérante, la décision rendue le 15 octobre 1975;
modifie le prix de son contrat conclu avec la mise-en-cause et approuvé par la décision du 13 février 1975, en l'augmentant pour l'année scolaire 1975-1976, au montant fixé pour chacun de ses véhicules utilisés pour les circuits suivants, à savoir:

Numéro du circuit	*Prix fixé*	*Numéro du circuit*	*Prix fixé*
1-22	$ 19967	2-13	20066
1-48	17289	2-17	18147
2-12	20629	2-19	17883

QPE-894	18-10-76	Q-100518-D-1 ALMA AUTOBUS & TAXIS INC. Requérante LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU LAC ST-JEAN Mise-en-cause Demande de révision	Le Soleil	10-05-76	Q-7191

La Commission:
accueille la requête;
révise, quant à la requérante, la décision rendue le 15 octobre 1975;
modifie le prix de son contrat conclu avec la mise-en-cause et approuvé par la décision du 12 février 1975, en l'augmentant pour l'année scolaire 1975-1976, au montant fixé pour chacun de ses véhicules utilisés pour les circuits suivants, à savoir:

Numéro du circuit	*Prix fixé*	*Numéro du circuit*	*Prix fixé*
161	$ 19297	170	18815
162	19297	173	18196
163	18086	179	20440
164	20806	184	19896
165	19596	185	17555
167	17996	189	17594
168	18098		

QPE-895	18-10-76	Q-100509-D-1 TRANSPORTS ECOLIERS CHICOUTIMI INC. Requérante LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU SAGUENAY Mise-en-cause Demande de révision	Le Soleil	26-04-76	Q-7186

La Commission:
accueille la requête;
révise, quant à la requérante, la décision rendue le 15 octobre 1975;
modifie le prix de son contrat conclu avec la mise-en-cause et approuvé par la décision du 13 février 1975, en l'augmentant pour l'année scolaire 1975-1976, au montant fixé pour chacun de ses véhicules utilisés pour les circuits suivants, à savoir:

Numéro du circuit	*Prix fixé*	*Numéro du circuit*	*Prix fixé*
1-10	$ 19056	1-26	18710
1-11	18568	1-49	16329
1-12	18281	1-50	17001

Numéro du circuit	*Prix fixé*	*Numéro du circuit*	*Prix fixé*
I-14	16898	I-51	14077
I-15	18007	I-52	12921
I-16	19177	H-10	16908
I-23	17566	H-11	16269
I-24	18504	H-17	16945

No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décisions
			journal	date		
QPE-896	18-10-76	Q-100513-D-1 LES AUTOBUS TREMBLAY & TREMBLAY INC. Requérante LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU SAGUENAY Mise-en-cause Demande de révision	Le Soleil	26-04-76	Q-7192	

La Commission:
accueille la requête;
révise, quant à la requérante, la décision rendue le 15 octobre 1975;
modifie le prix de son contrat conclu avec la mise-en-cause et approuvé par la décision du 13 février 1975, en l'augmentant pour l'année scolaire 1975-1976, au montant fixé pour chacun de ses véhicules utilisés pour les circuits suivants, à savoir:

Numéro du circuit	*Prix fixé*	*Numéro du circuit*	*Prix fixé*
2-50	$ 20960	2-53	19849
2-51	21094	2-54	20611
2-52	16234		

QPE-897	18-10-76	Q-100508-D-1 AUTOBUS ST-DAVID INC. Requérante LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU SAGUENAY Mise-en-cause Demande de révision	Le Soleil	26-04-76	Q-7185	

La Commission:
accueille la requête;
révise, quant à la requérante, la décision rendue le 15 octobre 1975;
modifie le prix de son contrat conclu avec la mise-en-cause et approuvé par la décision du 13 février 1975, en l'augmentant pour l'année scolaire 1975-1976, au montant fixé pour chacun de ses véhicules utilisés pour les circuits suivants, à savoir:

Numéro du circuit	*Prix fixé*	*Numéro du circuit*	*Prix fixé*
2-20	$ 15750	2-42	19405
2-35	20123	2-62	18436
2-40	19694	H-18	15718
2-41	20472		

QPE-898	18-10-76	Q-100510-D-1 T.E.S.I. (SAGUENAY) LTEE Requérante LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DU SAGUENAY Mise-en-cause Demande de révision	Le Soleil	26-04-76	Q-7187	

La Commission:
accueille la requête;
révise, quant à la requérante, la décision rendue le 15 octobre 1975;
modifie le prix de ses contrats conclus avec la mise-en-cause et approuvé par les décisions des 13 février et 1er décembre 1975, en l'augmentant pour l'année scolaire 1975-1976, au montant fixé pour chacun de ses véhicules utilisés pour les circuits suivants, à savoir:

Numéro du circuit	*Prix fixe*	*Numéro du circuit*	*Prix fixe*
3-14	$17858	H-13	$16431
3-15	18985	H-16	16945
3-16	19516	H-19	15376

Numéro du circuit	*Prix fixé*	*Numéro du circuit*	*Prix fixe*
3-22	17459	H-20	16759
3-23	16269	H-21	16945
3-30	19998	H-22	16637
3-42	21712	H-23	19103
H-12	16396	1-20	16344

No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décisions
			journal	date		
QPE-899	21-10-76	Q-100157-D-1 LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE LA CHAUDIERE et AUTOBUS DES ERABLES LTEE AUTOBUS LACHANCE INC. AUTOBUS LAPOINTE LTEE BEAUCE AUTOBUS INC. PAUL-EUGENE BOUCHARD & LAURENT LARIVIERE BOUTIN, BROCHU & COUTURE ENRG. HENRI BROCHU ALBERIC CHAMPAGNE J.M. CHAMPAGNE & FILS INC. CIE FERLAND & BEGIN LTEE ELPHEGE CLOUTIER LEON CLOUTIER HENRI DROUIN FECTEAU & FRERES INC. ALBERT GAGNON ROBERT GOSSELIN LEO NADEAU REAL PARE DAME EMILIENNE POULIN PAUL-EMILE QUIRION J.C. RICHARD P.E. RUEL LAUREAT TANGUAY TRANSPORT SECURITAIRE ST-PROSPER INC. LEO DOYON Parties requérantes LE MINISTRE DES TRANSPORTS Partie intervenante	Le Soleil	24, 25 avril 76	Q-2900	

La Commission Scolaire Régionale de La Chaudière a introduit auprès de la Commission des transports du Québec une requête aux fins de statuer sur les prix des contrats qu'elle a adjugés pour le transport des écoliers sous sa juridiction ou sous la juridiction des commissions scolaires pour lesquelles elle a été reconnue comme représentative.

L'avis de l'audition publique convoquée à cette fin fut publié par l'administrateur dans le journal « Le Soleil », conformément à la loi.

Les parties furent entendues en audience publique à Québec le 13 mai 1975; la partie requérante, les entrepreneurs mis-en-cause et l'intervenant étaient tous présents.

A l'ouverture de l'audience, l'entrepreneur C-24576, Léo Nadeau, déclare qu'il modifie son contrat pour que se lise le prix moyen fixé au règlement pour le circuit C-25-0-4 – $8,800.50.

A la suite de cet amendement, la requête en approbation de taux pour Léo Nadeau est donc retirée du rôle.

L'entrepreneur C-24560, Autobus des Erables Ltée, demande que la preuve entendue dans cette cause puisse aussi servir dans sa demande d'approbation de taux pour transport exclusif.

Cette demande est acceptée par la Commission.

La Commission a entendu le témoignage du Régisseur du transport pour la requérante, M. André Breton.

Le témoin a particulièrement insisté sur les conditions particulières des routes où devra opérer le transport scolaire de sa régionale: la Beauce est reconnue pour ses routes accidentées; de plus à peu près chaque parcours a sa part de routes de gravier.

Le témoin déclare avoir demandé des soumissions tel que le prescrit le règlement, et adjugé des contrats de transport scolaire pour 193 véhicules totalisant $2,700,000; pour la dernière année scolaire, il y avait des contrats pour 275 véhicules au coût total de $2,100,000.

La Commission Scolaire Régionale a reçu les réponses suivantes à ses appels d'offre:
12 soumissions en bas de la médiane
4 soumissions à la médiane
177 soumissions en haut de la médiane.
Il y eut au moins une soumission dans chaque circuit.
Une décision a été rendue dans chacun des cas mentionnés et a été versée au dossier concerné.

No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décisions
			journal	date		
QPE-901	21-10-76	Q-100157-D1-11 LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE LA CHAUDIERE Requérante et ALBERIC CHAMPAGNE Mise-en-cause LE MINISTRE DES TRANSPORTS Intervenante	Le Soleil	24, 25 avril 76	Q-2900	

La Commission:
statue comme prix du contrat adjugé par la partie requérante le prix pour lequel l'entrepreneur Albéric Champagne a soumissionné, savoir:

Circuit no	*Montant*
B-14-A-1	$13,961
B-14-A-2	13,400
B-14-O-3	12,161

QPE-902	21-10-76	Q-100157-D1-20 LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE LA CHAUDIERE Requérante et LEO NADEAU Mise-en-cause LE MINISTRE DES TRANSPORTS Intervenante	Le Soleil	24, 25 avril 76	Q-2900	La Commission 1. prend et donne acte de la soumission amendée; 2. ordonne de classer le dossier.

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-7859	18-10-76	Q-505412-D et D-2 ASPHALTE DE QUEBEC ENR. Requérante L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 03 INC. Intervenante Demandes de permis	9177	13-12-75	Q-6617 Q-6618	

La Commission:
autorise la délivrance en faveur de la requérante de deux permis de camionnage en vrac, de catégorie Entrepreneur, se rapportant à la région numéro 3, dont l'un pour chacun des véhicules ci-après désignés:
«un camion Ford, modèle 800 de l'année 1965, numéro de série 4818058L201599;
un camion de marque Ford, modèle 700 de l'année 1970, numéro de série N70EVS24906».

QCV-7874	18-10-76	Q-504739-D-1 GASTON MAHEUX Requérante L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 03 INC. Intervenante Demande de permis	7307	20-09-75	Q-5711

La Commission:
autorise la délivrance, en faveur de la requérante, d'un permis de camionnage en vrac, se rapportant à la région numéro 3 pour le transport de bois n'ayant subi aucune autre opération que la coupe transversale, l'ébranchage et l'écorçage, pour le véhicule ci-après désigné:
«un camion de marque G.M.C., modèle 1974, numéro de série TMEG74V594820».

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-7894	21-10-76	Q-503591-D-1 FLORENT LAFRENIERE Requérant-cédant Q-503307-D-7 JULES MILLETTE INC. Requérante-cessionnaire L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 04 INC. Intervenante Transfert de permis		28-02-76	Q-7150	Rejetée
QCV-7895	21-10-76	Q-504629-D-6 MURRY GUY ENRG. Requérante L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 04 INC. Intervenante Demande de permis		17-04-76	Q-7685	Rejetée
QCV-7896	21-10-76	Q-504629-D-5 MURRY GUY ENRG. Requérante L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 04 INC. Intervenante Demande de permis		17-04-76	Q-7684	Rejetée
QCV-7897	21-10-76	Q-504629-D-4 MURRY GUY ENRG. Requérante L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 04 INC. Intervenante Demande de permis		17-04-76	Q-7683	Rejetée
QCV-7898	21-10-76	Q-504499-D-1 JOSEPH AUGUSTE JEAN Requérant L'ASSOCIATION QUEBECOISE DES ENTREPRENEURS CAMIONNEURS EN VRAC INC. REGION 04 Intervenante Demande de permis		13-09-75	Q-5418	Rejetée
QCV-7899	21-10-76	Q-504467-D-1 SERGE ROY Requérant L'ASSOCIATION QUEBECOISE DES ENTREPRENEURS CAMIONNEURS EN VRAC INC. REGION 04 Intervenante Demande de permis		13-09-75	Q-5388	Rejetée
QCV-7900	21-10-76	Q-504857-D-1 RODRIGUE LACOMBE Requérant L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 04 INC. Intervenante Demande de permis		13-09-75	Q-5407	La Commission: prend acte du retrait de la demande par la partie requérante.

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décisions
			journal	date		
QPV-712	15-10-76	3095-A-DS-1 TRANSPORT PHILIPPE DESROSIERS INC. Requérant-vendeur LES TRANSPORTS MITIS INC. Requérant-acquéreur Transfert de permis	Le Soleil	12, 13, 14 août 76	Q-8526	Accordée
QPV-723-S	19-10-76	3259-A-S-1 GERARD HALLE Demande de transport	Journal de Québec	24, 25, 26 août 76	QRS-2139	
La Commission: 1. accueille la requête; 2. ce permis est valide jusqu'au 6 septembre 1977.						
QPV-724-S	19-10-76	2761-A-S-2 LUCIEN TREMBLAY Demande de permis	Journal de Québec	22, 23, 24 sept. 76	QRS-2159	
La Commission: 1. accorde la requête; 2. ce permis est valide du 12 octobre 1976 au 30 juin 1977.						
QPV-726-S	19-10-76	3200-A-S-2 CHARLES-HENRI LECOMPTE Demande de permis	Le Soleil	4, 7, 8 sept. 76	QRS-2165	
La Commission: 1. accorde la requête; 2. ce permis est valide du 12 octobre 1976 au 30 juin 1977.						
QPV-728-S	20-10-76	3029-A-S-2 L.A. COUTOMBE TRANSPORT ENR. Demande de permis	Le Soleil	22, 25, 26 mai 76	QRS-2172	Accordée
QPV-729-S	20-10-76	3194-A-S-7 TRANSPORT M. JUNEAU INC. Requérante Demande de permis	Journal de Québec	28, 29, 30 sept. 76	QRS-2181	
La Commission: 1. accueille la requête; 2. ce permis est valide du 15 octobre 1976 jusqu'au 30 juin 1977.						
QPT-3335	18-10-76	Q-202290-DS-2 VAL D'OR RADIO TAXE ENRG. (Bergeron, Maurice) Requérant-cédant Q-202536-D-12 NELSON POTVIN INC. Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Le Devoir	2, 3, 4 août 76	Q-8589	Accordée
QPT-3336	18-10-76	Q-202290-DS-9 VAL D'OR RADIO TAXI ENRG. (Bergeron, Maurice) Requérant-cédant Q-202536-D-19 NELSON POTVIN INC. Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Le Devoir	2, 3, 4 août 76	Q-8596	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPT-3337	20-10-76	Q-201569-D-3 LORENZO MARTIN Requérant-cédant Q-202528-D-1 LARRY LEBLANC Requérant-cessionnaire Transfert de permis		28-08-76	Q-8427	Accordée
QPT-3350-I	19-10-76	Q-201068-D-1 ROSAIRE PATRY Demande de renouvellement				Accordée
QCR-1622-TF	15-10-76	2445-V-D-1-TF REMI LATULIPPE Modification de tarifs	6714	21-08-76	Q-8397	Accordée
QCR-1623-TF	15-10-76	23231-V-D-1-TF LIONEL BOILARD Modification de tarifs	6226	31-07-76	Q-8312	Accordée

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décisions
QCR-1638	20-10-76	18296-V-S-4 ARTHUR THIBOUTOT Demande de permis	Le Devoir	21, 22, 23 sept. 76	QRS-2166	Accordée
QCR-1639	20-10-76	24975-V-S-1 CLEMENT BILODEAU Modification de permis	Le Soleil	18, 20, 21 sept. 76	QRS-2167	Accordée
QCR-1642	20-10-76	14383-V-D-3 TRANSPORT PAUL LESSARD INC. Modification de permis	7261	11-09-76	Q-8582	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCS-1050-TF	15-10-76	14077-V-D-1-TF PAUL-EMILE LEFEBVRE Requérant Modification de tarifs	6226	31-07-76	Q-8311	Accordée
QCS-1061	20-10-76	24601-V-D-3 D.G. TRANSPORT ENRG. (en société) Voiturier-remorqueur 4724-V MAGNY TRANSPORT (INCORPORE) Voiturier-roulier	6223	31-07-76	Q-8299	Accordée

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décision
QCS-1063	15-10-76	18382-V-DS-1 HILAIRE GAGNE et HILAIRE GAGNE INC. Transfert de permis	La Presse	28, 29, 30 juin 1976	QRS-2032	Accordée

No	Date	Requérant	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décision
QCS-1073	18-10-76	4373-V-D-11 MICHEL TRANSPORT INC. Modification de permis	7106	04-09-76	Q-8498	Accordée

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décisions
QCV-7678	15-10-76	Q-504945-DS-4 DENIS ROUSSEAU INC. Requérante-cédante Q-505703-DS-2 TRANSPORT L.J.P. INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	Montréal-Matin	25, 26, 27 mai 76	QRS-1994	Accordée
QCV-7679	15-10-76	Q-504945-DS-5 DENIS ROUSSEAU INC. Requérante-cédante Q-505703-DS-4 TRANSPORT L.J.P. INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	Montréal-Matin	25, 26, 27 mai 75	QRS-1995	Accordée
QCV-7680	15-10-76	Q-504945-DS-6 DENIS ROUSSEAU INC. Requérante-cédante Q-505703-DS-3 TRANSPORT L.J.P. INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	Montréal-Matin	25, 26, 27 mai 76	QRS-1996	Accordée
QCV-7724	15-10-76	Q-500720-DS-2 ALBERT METHOT Requérant-cédant Q-505770-DS-1 MICHEL GUILHOT Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Montréal-Matin	27, 28, 29 juillet 76	Q-8518	Accordée
QCV-7726	18-10-76	Q-501512-DS-2 CHARLES FORTIN Requérant-cédant Q-505786-DS-1 JEAN-GUY DUMONT Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Montréal-Matin	16, 17, 18 août 76	Q-8584	Accordée
QCV-7805	15-10-76	Q-501184-DS-2 ANDRE MORISETTE Requérant-cédant Q-505801-DS-1 STELLIN ANCTIL Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Le Soleil	26, 27, 28 août 76	Q-8635	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-7819	19-10-76	Q-503648-D-2 JEAN DELORME Requérant-cédant	7105	04-09-76	Q-8492	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
		Q-500928-D-3 GERARD LAMBERT ENR. Requérant-cessionnaire Transfert de permis				
QCV-7851	18-10-76	Q-505741-D-1 HELENE C. TREMBLAY Demande de permis		04-09-76	Q-8472	Accordée
QCV-7852	18-10-76	Q-505732-D-1 MARCEL LAROUCHE Demande de permis	7103	04-09-76	Q-8474	Accordée
QCV-7853	18-10-76	Q-505288-D-1 HENRI BERGERON Requérant Demande de permis	7301	20-09-75	Q-5658	Accordée
QCV-7854	18-10-76	Q-505533-D-1 CHARLES-EDOUARD TREMBLAY Requérant Demande de permis	1658	06-03-76	Q-7260	Accordée
QCV-7855	18-10-76	Q-504600-D-10 CAMIONNAGE BLACKBURN & FILS ENRG. Requérante Demande de permis	4800	05-06-76	Q-8007	Accordée
QCV-7856	18-10-76	Q-504600-D-8 CAMIONNAGE BLACKBURN & FILS ENRG. Requérante Demande de permis	4800	05-06-76	Q-8010	Accordée
QCV-7857	18-10-76	Q-504600-D-7 CAMIONNAGE BLACKBURN & FILS ENRG. Requérante Demande de permis	4800	05-06-76	Q-8009	Accordée
QCV-7858	18-10-76	Q-504600-D-9 CAMIONNAGE BLACKBURN & FILS ENRG. Requérante Demande de permis	4800	05-06-76	Q-8011	Accordée
QCV-7860-I	18-10-76	Q-503309-D-5 ERNEST TOUZIN Demande de renouvellement				Accordée
QCV-7861-I	18-10-76	Q-503309-D-1 ERNEST TOUZIN Demande de renouvellement				Accordée
QCV-7862-I	18-10-76	Q-503309-D-2 ERNEST TOUZIN Demande de renouvellement				Accordée
QCV-7863-I	18-10-76	Q-503309-D-3 ERNEST TOUZIN Demande de renouvellement				Accordée
QCV-7864-I	18-10-76	Q-503309-D-4 ERNEST TOUZIN Demande de renouvellement				Accordée
QCV-7873	18-10-76	Q-503992-D-3 TRANSPORT CLAUDE TREMBLAY ENRG. (Tremblay, Claude) Demande de permis	6016	24-07-76	Q-8291	Rejetée
QCV-7875	18-10-76	Q-504509-D-1 LES ENTREPRISES BOLA INC. par: Lionel Bouchard Requérante Demande de permis	6646	30-08-75	Q-4706	Rejetée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-7876	18-10-76	Q-504603- JEAN-PAUL TREMBLAY Demande de permis	7306	20-09-75	Q-5705	Rejetée
QCV-7877	18-10-76	Q-504485-D-1 LES GRAVIERS DU SAGUENAY INC. Requérante Demande de permis	1620	06-03-76	Q-5770	Désistement
QCV-7878	18-10-76	Q-503919-D-2 LEO MURDOCK Requérant Demande de permis				Rejetée
QCV-7879	18-10-76	Q-504044-D-2, D-3, D-4, D-5 et D-6 J. E. GAUDREAULT INC. Requérante Demandes de permis	7998	18-10-75	Q-6154 Q-6155 Q-6156 Q-6157 Q-6158	

La Commission garde en suspens les requêtes jusqu'à ce que la partie requérante, J. E. Gaudreault Inc., ait fait son choix selon le Règlement no 12.

QCV-7880-I	19-10-76	Q-502228-D-3 ALEXIS TRUDEL Demande de renouvellement				Accordée
QCV-7882	19-10-76	Q-501696-D-2 ALPHONSE CHARLAND Requérant Demande de permis	4800	05-06-76	Q-8008	Accordée
QCV-7883	19-10-76	Q-505827-E-1 GARY FORTIER Demande de permis extraprovincial			Q-8931	Accordée
QCV-7884	19-10-76	Q-505826-E-2 JOHN LYFORD Demande de permis extraprovincial			Q-8929	Accordee
QCV-7885	19-10-76	Q-505826-E-1 JOHN LYFORD Demande de permis extraprovincial			Q-8930	Accordée
QCV-7886	19-10-76	Q-502024-E-1 CONRAD & EDOUARD BELANGER Demande de permis extraprovincial			Q-8923	Accordée
QCV-7887	19-10-76	Q-502024-E-5 CONRAD & EDOUARD BELANGER Demande de permis extraprovincial			Q-8927	Accordée
QCV-7888	19-10-76	Q-502024-E-4 CONRAD & EDOUARD BELANGER Demande de permis extraprovincial			Q-8926	Accordée
QCV-7889	19-10-76	Q-502024-E-2 CONRAD & EDOUARD BELANGER Demande de permis extraprovincial			Q-8924	Accordée
QCV-7890	19-10-76	Q-502024-E-3 CONRAD & EDOUARD BELANGER Demande de permis extraprovincial			Q-8925	Accordée
QCV-7891-I	19-10-76	Q-502646-D-1 MME RITA FORTIN BERTRAND Demande de renouvellement				Accordée
QCV-7892-I	19-10-76	Q-503894-D-1 JACQUES LAPOINTE Demande de renouvellement				Accordée
QL-441	18-10-76	257-V-D-9 TREMBLAY EXPRESS LIMITEE *TREMBLAY EXPRESS LIMITED* Modification de permis	7108	04-09-76	Q-8511	Accordée
QL-442	18-10-76	257-V-D-10 TREMBLAY EXPRESS LIMITEE *TREMBLAY EXPRESS LIMITED* Modification de permis	7107	04-09-76	Q-8500	Rejetée

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT NO 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérant	Cause	Décision	Date effective
QPN-354	15-10-76	25432-V-PN-1 R & D TRUCKING (MANNING, ROBERT) Requérant Demande de permis	Q-8919	Accordée	06-10-76

REQUETE EN VERTU DE L'ARTICLE 33 DE LA LOI DES TRANSPORTS (1972, CHAPITRE 55)

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1809	14383-V-S-4 Cause: QRS-2128 TRANSPORT PAUL LESSARD INC. Requérante	Demande parue dans le journal « Le Devoir », les 10, 11 et 12 août 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 14 mai 1977, ou jusqu'à décision finale.
QS-1811-S	1535-A-S-3 Cause: QRS-2152 LES AUTOBUS TREMBLAY & TREMBLAY INC. Requérante	Demande parue dans le journal « Le Soleil », les 1er, 2 et 3 septembre 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 1er mai 1977.
QS-1819-S	3534-A-S-8 Cause: QRS-2133 TRANSPORT F. LACHANCE INC. Requérante	Demande parue dans le « Journal de Québec », les 20, 21 et 23 août 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 30 juin 1977.
QS-1826	25498-V-S-1 Cause: QRS-2157 ARMAND DUPUIS Voiturier-remorqueur 13963-V SPEEDWAY EXPRESS LTD. Voiturier-roulier	Demande parue dans le « Journal de Québec », les 17, 18 et 20 septembre 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 7 octobre 1977, ou jusqu'à décision finale.
QS-1827	6793-V-S-6 Cause: QRS-2162 BRAZEAU TRANSPORT INC. Voiturier-remorqueur 8077-V DUMONT EXPRESS LTEE Voiturier-roulier	Demande parue dans le journal « Le Devoir », les 20, 21 et 22 septembre 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 7 juillet 1977, ou jusqu'à décision finale.
QS-1829	1997-V-S-2 Cause: QRS-2175 A. CLAVEAU TRANSPORT INC. Requérante	Demande parue dans le journal « Le Quotidien », les 22, 23 et 24 septembre 1976. Rejetée.	
QS-1831	20392-V-S-1 Cause: QRS-2180 NOEL GODBOUT Requérant	Demande parue dans le journal « Le Devoir », les 21, 22 et 23 septembre 1976. Rejetée.	
QT-2	5427-V-S-1 Cause: QRS-2150 RIMOUSKI TRANSPORT LTEE	Accordée.	Ce permis expirera le 12 octobre 1976.

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QT-4	25529-V-SI Cause: QRS-2168 G.W. MILLS LTD.	Accordée.	Ce permis est valide du 9 octobre 1976 au 23 octobre 1976.
QT-5-C	25534-V-SI-1 Cause: QRS-2176 GERARD TOUSIGNANT	Corrige le no du dossier Q-505840-S-I pour qu'il se lise 25534-V-SI-1. Accordée.	Ce permis est valide du 8 octobre au 22 octobre 1976.
QT-8	10-V-SI Cause: QRS-2183 GUILBAULT TRANSPORT INC.	Accordée.	Ce permis est valide du 18 octobre 1976 au 21 octobre 1976.
QT-9	16903-V-SI Cause: QRS-2190 CARTIER TRANSPORT INC.	Accordée.	Ce permis est valide du 19 octobre 1976 au 20 octobre 1976.

65892-o

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de charte de:

Nom	Date de constitution	Date de dissolution
AMERICAN COIN WASH INC. 1247-7550	05 03 65	05 11 76
BROADWALL CONSTRUCTION (QUEBEC) LTD. 1290-9271	27 11 59	29 10 76
LA CIE DE L'AQUEDUC DE ST-BENOIT LTEE 1233-4397	14 11 44	05 11 76
LA COMPAGNIE DE TELEPHONE DE ST-NAZAIRE D'ACTON 1178-7082	01 07 21	22 10 76
HOLIDAY INVESTMENTS LTD. 1305-6627	06 06 57	29 10 76
MA-JO-BAN INVESTMENTS INC. 1235-9725	26 02 69	29 10 76
LES MINES CHANDOR LTEE (Libre de responsabilité personnelle) 1337-7916	22 06 73	29 10 76
G.L. ROULEAU INC. 1263-4176	03 11 65	29 10 76
SOBEK INVESTMENTS INC. 1284-5244	03 06 69	29 10 76

Nom	Date de constitution	Date de dissolution
LES SPORTS MAURICE RICHARD LTEE *MAURICE RICHARD SPORTS LTD.* 1274-8398	02 12 69	29 10 76

65856-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS BAIE COMEAU-HAUTERIVE 1466-8701	10 05 76	3	5
AUBERGE VAL-NEIGETTE INC. 1469-6561	27 08 76	3	4
BOULANGERIE FAUCHER & FILS INC. 1363-6956	23 05 75	3	5
BYCODO INC. 1356-1881	01 05 74	5	4
CEDAR TOWERS CORP. 1244-2158	11 03 59	3	5
LA CIE DE GESTION FOURNIER & LABERGE, LTEE 1326-4478	15 12 70	4	3
COLLEGE LAVAL DE ST-VINCENT DE PAUL 1271-6437	16 03 59	9	7
LA COMPAGNIE DES MANUFACTURIERS DE BLOUSES SAM L'IDIOT INC. *CRAZY SAM BLOUSE MANUFACTURING INC.* 1348-3359	09 11 73	4	3
LES ENTREPRISES T.G.S.D. INC. 1461-8672	10 09 75	4	3
ENVIRO-TECH INC. 1200-3869	02 06 70	3	5
INVEKAL INC. 1370-8318	27 12 74	6	3
LES INVESTISSEMENTS JOMOR INC. *JOMOR INVESTMENTS INC.* 1468-1506	30 06 76	4	3

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
MANOIR L'AGE D'OR *GOLDEN AGE MANOR* 1230-0299	08 08 68	9	11
MARKETING MOTIVATION DE PLACE ROYALE INC. *MARKETING MOTIVATION OF PLACE ROYALE INC.* 1356-1725	30 04 74	4	3
MOUNT VIEW INVESTMENTS LTD. 1287-4103	28 05 62	4	3
PAGE & CIE INC. 1161-0391	28 11 58	5	3
LES PECHERIES VICTORIA INC. *VICTORIA FISHERIES INC.* 1367-8669	22 04 74	4	3
PRODUCTIONS UNI-SON LTEE *UNI-SON PRODUCTIONS LTD.* 1371-7194	14 03 75	3	4
LES SYSTEMES INTERIEURS ST-LAURENT LTEE *ST. LAWRENCE INTERIOR SYSTEMS LTD.* 1118-0254	15 10 59	5	7

65856-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Changement de nom

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlement de changement de nom suivants:

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
AGENCE DE VOYAGES DU QUEBEC AVQ INC. *AVQ QUEBEC TRAVEL AGENCY INC.* 1503-0203	AGENCE DE VOYAGES A.V.Q. INC.	12 04 76
LES APPAREILS MENAGERS LASALLE LIMITEE *LASALLE APPLIANCES LIMITED* 1104-9681	LASALLE APPLIANCES LTD.	14 11 60
AUDIO-VISUEL CHARPENTIER LTEE *CHARPENTIER AUDIO-VISUAL LTD.* 1266-7879	PHOTOGRAPHIE L. CHARPENTIER LIMITEE	15 06 49
CENTRE DE TRANSFORMATION CAPILLAIRE INC. *HAIR TRANSFORMATION CENTER INC.* 1108-6527	TOPPERS BY JOSE INC.	27 06 68

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
CHARPENTES DE L'EST CANRON LIMITEE ... *CANRON EASTERN STRUCTURAL LIMITED* 1117-8274	LES ACIERS DE CHARPENTE STANDARD LTEE *STANDARD STRUCTURAL STEEL LTD.*	26 01 45
CHAUSSURES H. CLARK LTEE ..... *H. CLARK SHOES LTD.* 1501-6132	CHAUSSURES H. CLARK LTEE	30 12 75
CHEPTEL INTERNATIONAL MONTREAL INC. *MONTREAL INTERNATIONAL LIVESTOCK INC.* 1272-0843	MONTREAL INTERNATIONAL LIVESTOCK INC.	15 10 71
CHONG LEE DOJANG INC. 1246-3345	CHONG LEE KARATE DOJANG INC.	20 09 67
CLUB SOCIAL DES EMPLOYES DE PAPETERIE REED LTEE 1338-6164	CLUB SOCIAL DES EMPLOYES DE L'ANGLO, INC. *ANGLO EMPLOYEES' SOCIAL CLUB INC.*	04 07 72
COLLEGE TECHNIQUE DE MONTREAL INC. .. *MONTREAL TECHNICAL COLLEGE INC.* 1316-0429	MONTREAL INSTITUTE OF TECHNICAL DESIGN INC.	29 03 67
COMPAGNIE R. FERREIRA INC. ..... *R. FERREIRA COMPANY INC.* 1250-7562	SUPERMARCHE CYR INC.	03 03 67
DESSIN & CONCEPTION ALPHA INCORPOREE. *ALPHA DESIGN & DRAFT INCORPORATED* 1252-3163	ALPHA DESIGN & DRAFT INCORPORATED ..	23 06 66
DUNCO INC. 1329-8880	UNILINK QUEBEC INC.	26 03 73
LES ENTREPRISES LE DUC DE LAVAL INC. .. *LE DUC DE LAVAL ENTERPRISES INC.* 1252-7172	LES ENTREPRISES MARQUIS DE LAVAL INC. *MARQUIS DE LAVAL ENTERPRISES INC.*	05 03 59
EQUIPEMENTS LAMBERT INC. 1237-7420	LES INDUSTRIES G. BELLEROSE INC.	18 11 70
EXCAVATION L.B.G. INC. 1238-6348	L.B.G. ELECTRIC INC.	17 09 69
FOURRURES G. LEFEBVRE INC. 1347-0919	BAZAR ROUANDA INC.	13 11 73
LES INDUSTRIES D'ALLIAGES COMMERCE INC. *COMMERCE ALLOYS INDUSTRIES INC.* 1124-3136	COMMERCE STEEL PRODUCTS CORP.	20 03 63
LIBRAIRIE FLAMMARION LTEE 1259-9783	LIBRAIRIE FLAMMARION PARIS-MONTREAL LIMITEE	21 04 50
LOCATION D'AUTOS LAUZON INC. ..... *LAUZON DRIVE YOURSELF INC.* 1122-9648	LAUZON DRIVE YOURSELF INC.	26 01 54
P.H. TECH INC. 1336-9913	PLASTIQUES P.H. INC. ..... *P.H. PLASTICS INC.*	15 12 72

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
LES PASSEMENTERIES BENRON LTEE *BENRON TRIMMINGS LTD.* 1233-3548	APPROVED TRIMMINGS LTD.	14 09 67
RELAXATION DES CONTRAINTES COOPERHEAT QUEBEC LTEE *COOPERHEAT STRESS RELIEF QUEBEC LTD.* 1366-5732	RELAXATION DES CONTRAINTES COOPERHEAT A.S.R. QUEBEC LTEE *COOPERHEAT A.S.R. STRESS RELIEF QUEBEC LTD.*	15 08 75
SANEXCO LIMITEE *SANEXCO LIMITED* 1123-0653	SANGUINET EXPRESS CO. LTD.	06 11 46
LA SOCIETE IMMOBILIERE DES ILOTS DE STE-THERESE INC. 1244-2158	CEDAR TOWERS CORP.	11 03 59
SOCIETE MINERALURGIQUE LAVIOLETTE INC. (Libre de responsabilité personnelle) 1207-5339	LAVIOLETTE MINING & METALLURGICAL CORP. (No Personal Liability)	20 05 60
SPORTS FABREVILLE INC. *FABREVILLE SPORTS INC.* 1266-9775	SPORTS BRIERE INC. *BRIERE SPORTS INC.*	17 09 75
UNITE DOMREMY JONQUIRE INC. 1228-6613	LA SALLE D'ACCUEIL DOMREMY DE JONQUIERE-KENOGAMI INC.	03 10 59
UNITE DOMREMY LAC MEGANTIC INC. 1254-0316	DOMREMY LAC-MEGANTIC INC.	19 02 62
UNITE DOMREMY SHAWINIGAN INC. 1354-3400	UNITE DE READAPTATION DOMREMY SHAWINIGAN INC.	26 02 74
UNITE DOMREMY DU TEMISCOUATA INC. 1303-0754	UNITE DE READAPTATION POUR ALCOOLIQUES ACCUEIL-DOMREMY-TEMISCOUATA INC.	11 12 69
UNITE DOMREMY VICTORIAVILLE INC. 1168-2093	DOMREMY VICTORIAVILLE INC.	10 12 58
VETEMENTS POUR ENFANTS SUCAR LTEE *SUCAR CHILDREN'S WEAR LTD.* 1320-9036	NANCY PROMOTION (1972) LTD.	23 05 72

65856-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
ADMINISTRATION MICJAR LTEE *MICJAR MANAGEMENT LTD.* 1368-6183	11 06 74	1117 ouest, rue Ste-Catherine, suite 606, Montréal.	1010 ouest, rue Sherbrooke, chambre 2405, Montréal.
LES AGENCES DE VENTES MARGOLIUS INC. *MARGOLIUS SALES AGENCIES INC.* 1250-0658	14 03 32	Montréal	250, Clarke, bureau 715, Montréal.
AMENAGEMENT ARJAY INC. *ARJAY DEVELOPMENT INC.* 1367-6960	05 03 74	1117 ouest, rue Ste-Catherine, suite 606, Montréal.	1010 ouest, rue Sherbrooke, chambre 2405, Montréal.
ASSOCIATION CULTURELLE ST-DEMETRIUS DE PAKIA LACONIAS 1462-7111	20 10 75	Montréal	5443, avenue Park, Montréal.
ASSOCIATION DES FILLES CANADIENNES FRANÇAISES INC., ASSEMBLEE MADELEINE DE VERCHERES 1318-4593	15 09 55	Montréal	8148, 10e Avenue, Montréal.
ASSOCIATION GENERALE DES ETUDIANTS DE L'INSTITUT DE TOURISME ET D'HOTELLERIE DU QUEBEC INCORPOREE 1464-5873	04 02 76	Montréal	401, de Rigaud, Montréal.
ASSOCIATION NATIONALE DES ALPINISTES, (SECTION CANADA) INC. 1331-7003	16 02 73	8645, rue Le Creusot, St-Léonard.	8605, rue Le Creusot, St-Léonard.
ASSURANCES RENE DUHAIME INC. 1358-3547	07 08 74	39, rue Jacques-Cartier, Salaberry-de-Valleyfield.	47, rue Jacques-Cartier, Salaberry-de-Valleyfield.
ATKWA INC. 1347-3046	31 10 73	Témiscaming	352, Outlook, Témiscaming.
L'AUBERGE ARLEQUIN INC. 1462-6170	17 10 75	La Baie	342, rue Bagot, La Baie.
AUBERGE FANNY INC. *FANNY INN INC.* 1371-3102	12 02 75	4005, rue St-Denis, Montréal.	1290, Visitation, Montréal.
AUTOMOBILES GAGNON & FILS INC. 1468-3114	07 07 76	Alma	625 sud, rue Champlain, Alma.
AVIATION COTE-NORD INC. 1364-2962	20 06 75	Hauterive	2005, rue Laflèche, Hauterive.
B.A. AUTO INC. 1211-6455	06 07 71	Lévis	178, rue St-Laurent, Lévis.
BERNARD DEVELOPMENT INC. 1282-6947	25 01 63	1840, rue Henri-Poitras, Laval.	2085, Bach, Laval.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
BETON CITADELLE LTEE 1461-9894	16 09 75	Québec	220 est, Grande-Allée, bureau 760, Québec.
BINGO VEZINA INC. 1349-0974	28 04 72	Montréal	7129, boulevard St-Michel, Montréal.
BLACK AND WHITE HOLDINGS LTD. 1239-0951	22 12 59	1030, rue Cleroux, Saint-Laurent.	455, Deslauriers, Saint-Laurent.
BOIVIN TEXTILE INC. 1222-1628	03 11 71	Mistassini	83, rue Boivin, Mistassini.
BOULEVARD AUTO LOCATION LTEE 1110-2225	28 09 59	Montréal	9050, boulevard de l'Acadie, Montréal.
BOUTIQUE LA MANSARDE INC. 1216-3747	18 11 71	339 ouest, rue Fleury, suite 102, Montréal.	493 ouest, rue Fleury, Montréal.
BRASSERIE LE GOSIER INC. 1357-1336	10 06 74	Trois-Rivières	1140, boulevard Des Récollets, Trois-Rivières.
CABLEVISION DU NORD DE QUEBEC INC. *NORTHERN QUEBEC CABLEVISION INC.* 1174-3887	19 10 57	Val-d'Or	598, 3e Avenue, Val-d'Or.
CAMBRIDGE AGENCIES LTD. 1242-2861	04 03 64	Montréal	471, St-François-Xavier, Montréal.
CAMPING DU LAC PARENT INC. 1360-0853	04 11 74	Senneterre	551, 10e Avenue, Senneterre.
CAROL CUSTOM SHIRTS INC. 1115-1438	25 01 67	2077, rue Crescent, Montréal.	2160, rue Montagne, bureau 702, Montréal.
CARRIERES ROBERVAL LTEE *ROBERVAL QUARRIES LTD.* 1164-9621	20 12 56	Roberval	Rang St-Stanislas, Roberval.
CEDAR TOWERS CORP. 1244-2158	11 03 59	6999, chemin Côte-des-Neiges, Montréal.	2, Complexe Desjardins, bureau 3100, Montréal.
CENTRE DE TRANSITION POUR ADULTES LE TRANSIT INC. 1361-2767	17 09 75	Pointe-aux-Trembles	13025, rue Jean-Grou, Pointe-aux-Trembles.
CHAUSSURES F. LAJOIE INC. 1334-1151	05 03 73	514, 6e Avenue, Grand-Mère.	550, 14e Rue, Grand-Mère.
CHROMASCO QUEBEC LIMITEE *CHROMASCO QUEBEC LIMITED* 1464-5261	03 02 76	Montréal	680 ouest, rue Sherbrooke, Montréal.
CLAUMA INC. 1364-7425	21 07 75	Québec	355, rue Dupuy, Québec.
CLUB DE L'AGE D'OR DE NAZARETH 1330-3730	15 05 73	Nazareth	12, de l'Eglise (Nazareth), Rimouski.
CLUB DES AUTOMOBILISTES DE MONTREAL *MONTREAL AUTOMOBILISTS CLUB* 1147-0549	07 01 35	Montréal	7563, rue St-Denis, Montréal.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
LE CLUB OPTIMISTE DE ST-HYACINTHE INC. 1266-6335	12 03 69	Saint-Hyacinthe	1605, rue Girouard, Saint-Hyacinthe.
COMITE DES CITOYENS DU QUARTIER SAINT-SAUVEUR 1349-6708	11 09 72	Québec	301, rue Carillon, Québec.
LE COMITE DE CITOYENS DE RIVIERE-ETERNITE INC. 1246-7445	16 12 71	Rivière-Eternité	410, rue Principale, Rivière-Eternité.
COMITE INTER-COMMUNAUTAIRE DU COMTE DE ROBERVAL INC. 1346-1504	16 08 73	Saint-Félicien	1343, rue Bellevue, Saint-Félicien.
COMPAGNIE D'IMPRIMERIE MERCURE ..... *MERCURY PRESS COMPANY* 1118-7879	24 11 53	Montréal	1409, William, Montréal.
COMPAGNIE OCTA (1975) LTEE ..... *OCTA (1975) CO. LTD.* 1371-4993	26 02 75	1948, Charland, Montréal ..	7960, 14e Avenue, Montréal.
LE CONSEIL DE L'AGE D'OR, REGION DE L'OUTAOUAIS *THE OUTAOUAIS REGIONAL COUNCIL OF SENIOR CITIZENS* 1230-0265	20 01 72	Hull	57, Vaudreuil, Hull.
LE CONSEIL DU CIVISME DE MONTREAL ... *THE MONTREAL CITIZENSHIP COUNCIL* 1349-1501	04 04 72	1080, Beaver Hall Hill, suite 2101, Montréal.	10025, boulevard de l'Acadie, Montréal.
CONSEIL POINTE ST-CHARLES NO 4766 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE MONTREAL INC. 1319-0749	02 07 68	2334, rue Centre, Montréal.	2300, rue Châteauguay, Montréal.
CONSEIL REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION ADMINISTRATIVE NO 4 1321-5462	15 07 71	Trois-Rivières	1617, Royale, Trois-Rivières.
CONSEILLER EN PERSONNEL JOLIETTE INC. 1332-8018	22 12 72	75 nord, rue St-Pierre, Joliette.	522, rue Richard, Joliette.
LA CONSTRUCTION BOUCHERVILLE LTEE .. 1240-1584	08 04 54	Boucherville	100, Montarville, bureau 210, Boucherville.
CONSTRUCTION JACQUES DOYON INC. 1330-9059	26 04 73	Ancienne-Lorette	1277, Villa des Bois, Ancienne-Lorette.
LES CONSTRUCTIONS MONT ST-HILAIRE LTEE 1265-7524	17 05 65	Saint-Hilaire	375, Pineault, Mont-Saint-Hilaire.
CONSTRUCTION SHIRO INC. ..... *SHIRO CONSTRUCTION INC.* 1366-0485	04 07 75	4950, chemin Queen Mary, Montréal.	5810, Côte St-Luc, suite 200, Montréal.
CONSTRUCTION SIROIS & FILS INC. 1368-2901	16 05 74	1176, Murray, Saint-Hubert.	1410, rue Balmoral, Saint-Hubert.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
CORPORATION AMENAGEMENTS HABLANK *HABLANK DEVELOPMENT CORPORATION* 1360-5928	04 12 74	Montréal	1255, Université, Montréal.
LA CORPORATION DES DOUZE ASSOCIES INC. *THE TWELVE ASSOCIATED CORPORATION INC.* 1359-4130	27 09 74	6829, 20e Avenue, app. 1, Montréal.	7646, 8e Avenue, Montréal.
LES CREATIONS PAULA & BRUNA (ALMA) LTEE 1467-5151	01 06 76	Alma	740 sud, avenue Dupont, Alma.
DECORATIVE ART FLOWERS INC. 1116-3227	17 05 56	Montréal	4707, boulevard Edouard-Montpetit, Montréal.
DEMERS, BOURBONNAIS ET ASSOCIES INC. 1137-4139	16 02 61	2166, boulevard Marie-Victorin, Jacques-Cartier.	230, rue Sénécal, Longueuil.
DIAMOND HEAD RESOURCES LTD. 1265-2905	08 02 72	800 ouest, boulevard Dorchester, suite 2610, Montréal.	600 ouest, boulevard Dorchester, Montréal.
DOCTOR'S HOSPITAL INC. 1283-9759	18 08 47	Montréal	5757, rue Decelles, bureau 555, Montréal.
E.J.A. HOLDINGS LTD. 1229-6489	11 03 64	800, Place Victoria, Montréal.	3333, boulevard Cavendish, suite 300, Montréal.
EAST & MASSON INC. 1255-4523	08 03 51	Québec	845, avenue Cartier, Québec.
ECOLE QUEBECOISE DES SPORTS DE MONTAGNE INC. 1308-7341	25 11 71	Montréal	1415 est, Jarry, Montréal.
L'ECOLE DES SPORTS DE VICTORIAVILLE INC. 1272-9026	10 04 72	62, boulevard Ste-Croix, Victoriaville.	35, rue St-André, Victoriaville.
LEONARD ELLEN INC. 1338-9580	14 09 54	Montréal	2, Place Ville-Marie, bureau 663, Montréal.
LES ENTREPRISES LABERGE INC. 1336-8345	29 05 72	L'Ange-Gardien	6542, boulevard Ste-Anne, L'Ange-Gardien.
LES ENTREPRISES LAURENT GIRARD LTEE 1263-1263	07 04 67	Alma	55, Gauthier, Alma.
LES ENTREPRISES PIERRE BEAUCHEMIN INC. 1465-2093	03 03 76	Saint-Jean	782, rue Sabourin, Saint-Jean.
ENTREVAL INC. 1361-9002	19 02 75	Saint-Etienne	66 ouest, rue Ste-Anne, Saint-Etienne.
EQUIPEMENT CLOUTIER INC. *CLOUTIER EQUIPMENT INC.* 1364-3788	25 06 75	Québec	220 est, Grande-Allée, bureau 760, Québec.
EUBIOS INC. 1258-0106	20 12 68	Montréal	5840, McShane, Montréal.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
EXPEDITIONS ARCTIQUES TORNGAT INC. .. 21 10 74 1370-0984		3440 est, rue Ontario, bureau 410, Montréal.	3303 est, rue Ontario, Montréal.
FEDERATION DES CLUBS DE BOULINGRIN DU QUEBEC 09 02 73 *QUEBEC LAWN BOWLING CLUBS FEDERATION* 1334-6283		881, de Maisonneuve, Montréal.	1416 est, rue Jarry, Montréal.
FEDERATION DES GARDES PAROISSIALES INC. 26 09 73 1339-8441		Dolbeau	851, rue des Erables, Dolbeau.
FEDERATION SPORTIVE MERCIER INC. 03 08 73 1339-3905		5005, rue Duquesne, Montréal.	7951, rue Lafontaine, Montréal.
FEDERATION SPORTIVE DES SOURDS DU QUEBEC INC. 05 06 73 1340-3795		Montréal	4211-D Messier, Montréal.
FEDERATION DE VOLLEY-BALL DU QUEBEC 18 01 68 1235-9238		1935, boulevard Desmarchais, Montréal.	1415 est, Jarry, Montréal.
FERME J.M. GENDRON & FILS INC. 09 05 73 1330-5552		Saint-Antoine-sur-Richelieu.	1905, Durivage, Saint-Antoine-sur-Richelieu.
FILMS MOJACK LTEE ..... 04 10 72 *MOJACK FILMS LTD.* 1349-8001		1204 est, rue Ste-Catherine, Montréal.	800 est, boulevard de Maisonneuve, chambre 600, Montréal.
FONDATION CHARISMATIQUE L'EAU VIVE INC. 05 09 75 1366-8223		219, rue Dufferin, Granby .	11 est, rue St-André, Granby.
FONDATIONS RICHARD LAMER INC. 12 11 74 1370-3574		891, rue Abbés Primeau, Boucherville.	89, rue De La Valtrie, Boucherville.
GALERIE GILLES CORBEIL INC. 05 03 70 1197-4615		2175, Crescent, Montréal ..	2165, Crescent, Montréal.
W. GORDON INC. 16 12 66 1105-8757		6505 ouest, rue St-Jacques, Montréal.	2125, boulevard Cavendish, Montréal.
L'HABITAT D'ALMA LTEE 16 06 60 1294-7404		388, rue Collard, Alma	280 ouest, rue Collard, Alma.
ROMEO HARVEY INC. 30 04 74 1356-1444		2517, boulevard Talbot, Chicoutimi.	3845, boulevard Talbot, Chicoutimi.
HELIOS CLUB (SNOWDON) INC. 08 06 72 1349-1402		Montréal	1238 est, rue Bélanger, Montréal.
NICHOLAS HOARE LTEE ..... 19 05 71 *NICHOLAS HOARE LTD.* 1211-3916		2081 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal.	6340 ouest, rue St-Jacques, Montréal.
LES HUILES KING LIMITEE ..... 18 06 74 *KING OIL LIMITED* 1368-2927		620 ouest, rue St-Jacques, suite 600, Montréal.	430, rue St-François-Xavier, Montréal.
IBERVILLE INVESTIGATIONS INC. 28 05 70 1266-7267		Montréal	9770, rue Lajeunesse, Montréal.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
LES IMMEUBLES DE CAUMONT INC. 1243-9279	14 04 60	Boucherville	100, Montarville, bureau 210, Boucherville.
IMMEUBLES GELINE INC. 1369-9715	09 10 74	240 sud, rue Bourgeau, Aylmer.	1301, Grande-Allée, Lucerne.
LES INVESTISSEMENTS J.F.M. INC. *J.F.M. INVESTMENTS INC.* 1370-4739	22 11 74	Montréal	4715, Connaught, Montréal.
EDDY JALBERT INC. 1359-3959	26 09 74	Saint-Romuald-d'Etchemin	4e Avenue, Centre Industriel, Saint-Romuald-d'Etchemin.
JAMES KIELY & SONS LTD. 1267-9395	07 05 65	Montréal	1830, rue Mullins, Montréal.
LABBE & FILS INC. 1182-0990	26 05 67	Saint-Georges-Ouest	Route rurale numéro 5, Saint-Georges-Ouest.
LAKE ANNE CLUB, INC. 1232-8910	04 10 32	Montréal	4501 ouest, Sherbrooke, Montréal.
P. LAMBERT & ASSOCIES INC. 1480-8505	04 12 75	Laval	1600 est, boulevard St-Martin, Laval.
PHILIPPE LANGLOIS INC. 1271-2238	14 12 71	1255, rue Université, Montréal.	1110 ouest, rue Sherbrooke, suite 912, Montréal.
LAURIN, BEAUDRY, FILION, DANSEREAU LTEE 1237-0714	30 09 52	Montréal	50 ouest, boulevard Crémazie, suite 1225, Montréal.
LAVAL INVESTMENT LTD. 1271-5991	24 07 62	14 est, rue Rachel, Montréal.	5455, rue De Gaspé, suite 201, Montréal.
ROLAND LEFEVBRE ELECTRIQUE INC. 1117-6385	27 02 59	Montréal	3410, Bélair, Montréal.
LESANDAVE CORP. 1417-8537	18 11 59	5291, chemin Queen Mary, Montréal.	1450, rue City Councillors, Montréal.
LIBMAN TRANSPORT CO. LTD. 1320-5836	26 03 63	Montréal	2260, St-Clément, Montréal.
THE MACFARLANE COMPANY INC. 1110-7836	05 06 62	265, rue St-Martin, Montréal.	1744, rue William, Montréal.
MAGESCO INC. 1273-3564	14 08 68	1683, rue Lucerne, Laval	1, Place Laval, bureau A, Laval.
LES METAUX CHAMPETIER LTEE 1480-2284	06 10 75	390, Bergevin, LaSalle	9037, Godbout, LaSalle.
METROPOLE REFUSE DISPOSAL LTD. 1208-7664	04 09 62	Montréal	2545 est, Jarry, Montréal.
NORGESTEX INC. 1364-8753	24 07 75	Montréal	1850, Place du Canada, Montréal.
LES NOUVEAUTES EN GROS DUVERNAY INC. 1504-5040	04 08 76	Laval	3315, Croissant Vandôme, Laval.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
PERLMAN'S KOSHER CATERERS INC. 03 02 67 1243-8289		6053, avenue du Parc, Montréal.	4655, rue de la Courtrai, Montréal.
PETITCLERC & FILS LTEE 18 06 64 1158-5866		Saint-Félix-du-Cap-Rouge ..	1376, rue Duchesnay, Saint-Félix-du-Cap-Rouge.
PHOTO COMPILATION P.M.S. INC. 16 04 74 1355-8515		Québec	1256 ouest, boulevard St-Cyrille, Québec.
PLACE DU COMMERCE INC. 02 12 71 1280-1031		Sept-Iles	421, rue St-Arnaud, Sept-Iles.
PLACE RENAUD LTEE 10 02 65 1280-1148		1556, Louise (Chomedey), Laval.	2085, Bach, Laval.
PLACE DES SOEURS INC. 11 01 72 1280-1213		727, rue St-Lazard, Chicoutimi.	582 est, boul. Lamarche.
PLACEMENTS MASAKI LTEE ..... 13 08 72 *MASAKI INVESTMENTS LTD.* 1349-4422		Montréal	600 ouest, boulevard Dorchester, Montréal.
LES PLACEMENTS OURS POLAIRE INC. ..... 07 05 76 *POLAR BEAR INVESTMENTS INC.* 1466-8644		Sainte-Julie	726, Montée Ste-Julie, Sainte-Julie.
LA PLAZA D'ALMA LTEE 12 02 69 1220-2784		Alma	500 ouest, Sacré-Coeur, Alma.
PLAZA AUDIO CENTER INC. 08 11 72 1349-3630		1117 ouest, rue Ste-Catherine, chambre 606, Montréal.	1010 ouest, rue Sherbrooke, chambre 2405, Montréal.
PROGESTIO INC. 03 05 74 1356-2194		2050 ouest, boulevard St-Cyrille, Sainte-Foy.	2785, boulevard Laurier, Sainte-Foy.
LES PROMOTIONS L. HARDAT INC. ..... 02 04 74 *L. HARDAT PROMOTIONS INC.* 1367-6135		1017, avenue Van-Horne, Outremont.	700 A, rue de l'Epée, Outremont.
QUEVIS CONSTRUCTION LTEE 15 04 55 1281-3564		100, d'Youville, suite 710, Québec.	1345, de Callières, Québec.
RAYMOND (1973) LIMITEE 03 01 73 1336-9640		7390, 18e Avenue, Montréal.	7410, 19e Avenue, Montréal.
REGINA TOBACCO & CONFECTIONERY CO. LTD. 24 08 53 1100-1120		6555, Jeanne-Mance, Montréal.	5720, Cavendish, appartement 1109, Montréal.
ROBERT PLUMBING LTD. 12 01 54 1117-5908		1294, rue Ste-Elisabeth, Montréal.	11793, rue Poincarré, Montréal.
M. H. ROBINSON LTD. 14 04 53 1265-9512		Montréal	300, rue St-Sacrement, bureau 520, Montréal.
ROPAR INC. 28 12 66 1141-7201		Laval	520, Champlain, Laval.
RAYMOND ST-ARNAUD INC. 22 06 76 1467-9864		Trois-Rivières-Ouest	2915, rue Carillon, Trois-Rivières-Ouest.
SAHARA AIR DRYERS LIMITED 20 09 68 1283-8124		Montréal	2149, de l'Eglise, Montréal.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
J. SAVOIE INC. 1348-7509	09 11 73	Laval	1275, Tellier, Laval.
SEMI-CONDUCTEUR MITEL INC. *MITEL SEMI-CONDUCTOR INC.* 1468-6604	28 07 76	Bromont	18, boulevard Airport, Bromont.
LES SERVICES ALOUETTE LIMITEE *ALOUETTE SERVICES LIMITED* 1231-5743	07 07 60	9655, rue Lille, Montréal	12704, Hector-Lamarre, Montréal.
SERVICES MURABAN INC. *MURABAN SERVICES INC.* 1466-7455	29 04 76	Westmount	4573 ouest, rue Sherbrooke, Westmount.
W. SIMARD & FILS LTEE 1368-7074	17 06 74	Laval	1965, boulevard Industriel (Quartier Chomedey), Laval.
N. SMITH LIMITEE 1105-7585	18 12 58	Montréal	2155 est, boulevard de Maisonneuve, Montréal.
SOCIETE FABEC INC. 1258-5287	08 07 68	800, rue Montrose, Laval.	1800, boulevard Cartier, Laval.
LA SOCIETE FIDES INC. 1259-3166	09 06 53	Montréal	245 est, Dorchester, Montréal.
LA SOCIETE HISTORIQUE DE LA COTE NORD 1249-5206	31 08 62	Baie-Comeau	41, avenue Mance, Baie-Comeau.
LA SOCIETE IMMOBILIERE DE JOLIETTE INC. 1267-0063	10 06 65	356, rue Delanaudière, Joliette.	250 nord, St-Charles-Borromé, Joliette.
LA SOCIETE LE PAGE INC. 1329-0861	22 05 59	Québec	750, chemin Ste-Foy, bureau 811, Québec.
SOCIETE DE PROTECTION ET ENQUETES DU QUEBEC (SOPEQ) INC. 1336-9293	13 10 72	Québec	350, chemin Ste-Foy, Québec.
SOCIETE DE TUYAUTERIES INDUSTRIELLES S.O.T.I. INC. *FABRICATORS OF INDUSTRIAL PIPING SYSTEMS S.O.T.I. INC.* 1356-1832	02 05 74	Longueuil	2756, Ste-Hélène, Longueuil.
LES STATIONS DE SERVICE G.S.L. LTEE *G.S.L. SERVICE STATIONS LTD.* 1336-1506	05 01 73	Montréal	5455, rue St-André, Montréal.
LES TOURS MAISONNEUVE INC. *MAISONNEUVE TOURS INC.* 1328-0904	06 06 72	6720 est, rue Sherbrooke, Montréal.	6951 ouest, rue St-Jacques, Montréal.
LES TRICOTS TESCOSA INC. *TESCOSA KNITWEAR INC.* 1220-2040	03 01 72	140 ouest, boulevard Crémazie, Montréal.	9600, Meilleur, bureau 810, Montréal.
UNION REGIONALE DES GARDES PAROISSIALES DU SAGUENAY-LAC ST-JEAN INC. 1341-1509	26 09 73	Dolbeau	851, rue des Erables, Dolbeau.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
THE VALLEY PAVING COMPANY LIMITED.. 21 10 36 1345-4731		Salaberry-de-Valleyfield ...	78, rue St-Jean-Baptiste, Salaberry-de-Valleyfield.
THE VAUDRY ISLAND CORPORATION..... 30 04 56 1267-6482		Montréal	5858, chemin Côte-des-Neiges, bureau 210, Montréal.
VILLA HOLDINGS LTD. 27 07 59 1287-4301		1416, boulevard St-Laurent, Montréal.	70 ouest, rue Saint-Paul, Montréal.
VOGUE THEATRES LTD. 17 06 48 1160-3156		Montréal	695, Charlevoix, bureau 10, Montréal.
VOYAGES EUREKA INC. ..... 07 04 75 *EURAKA TOURS INC.* 1371-9851		1025 est, Sherbrooke, suite 102, Montréal.	1110 ouest, Sherbrooke, bureau 505, Montréal.
C.I. WHITTEN TRANSFER (QUEBEC) INC..... 01 10 71 1246-7817		435, Norman, Montréal ...	200 ouest, St-Jacques, suite 900, Montréal.

65856-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (1re partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
ATELIER D'ELECTRICITE C.B.T. INC. 1469-6496	Bernières	29 08 76
AUTOBUS J.P. BOLDUC & FILS INC. 1469-9102	1330, rue de l'Eglise, Saint-Antoine-de-Pontbriand.	08 09 76
LES AUTOBUS JACQUES PAQUIN INC. 1468-5929	551, Marchand, Saint-Tite	21 07 76
BIJOUX GIMONT LTEE ..... *GIMONT JEWELS LTD.* 1468-1159	1214 est, rue Fleury, Montréal	29 06 76
BOIS LANGIS INC. 1468-7016	Saint-Vianney	26 07 76
BOUCA INC. 1504-8101	715, Carré Victoria, bureau 930, Montréal.	30 08 76
BOUCHARD & GUERETTE INC. 1469-9219	Amqui	08 09 76
BRULEURS PIERRE CARRIER INC. 1469-2974	119, rue des Buissons, Lévis	18 08 76

Nom	Siège social	Date de constitution
CABLODISTRIBUTION L.M.N. LTEE 1469-4905	326, rue Principale, East-Broughton	24 08 76
CAMERATEC INC. 1504-9521	206, rue Poissant, Valleyfield	13 09 76
CONSTRUCTION ANGELINA INC. *ANGELINA CONSTRUCTION INC.* 1504-8515	100, Montée Masson (Duvernay), Laval	03 09 76
CONSTRUCTION F.M.A. INC. *F.M.A. CONSTRUCTION INC.* 1503-8730	Montréal	15 06 76
CONSTRUCTION H.B. INC. *H.B. CONSTRUCTIONS INC.* 1504-7905	855, boulevard Queen, Saint-Lambert	30 08 76
LES CONSTRUCTIONS T.C.F. INC. 1504-7624	27, Place Frigon, Saint-Paul-l'Ermite	26 08 76
CUIR ARGENTIN DE MONTREAL INC. 1504-4753	260 ouest, Faillon, Montréal	02 08 76
LES DISTRIBUTIONS COBAR INC. 1469-9185	110, avenue du Parc, Granby	08 09 76
LE DOMAINE DE BOURPEUIL INC. 1469-4970	83, rue St-Jacques, Saint-Jean	24 08 76
LES DRAPERIES MAGOG INC. 1469-0176	Magog	03 09 76
C. & H. DUROCHER & ASSOCIES INC. 1468-6893	Terrebonne	27 07 76
LES EMPAQUETAGES THETFORD LTEE 1470-0074	3521, boulevard Industriel, Montréal-Nord.	10 09 76
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN L. POTVIN INC. 1504-8309	Longueuil	01 09 76
LES ENTREPRISES A. & M. LEGER LTEE 1504-2096	9509, 86e Avenue, Montréal	15 07 76
LES ENTREPRISES FRANÇOIS LAROSE INC. 1466-9733	2255, boulevard Industriel, Chomedey, Laval.	11 05 76
LES ENTREPRISES HOUCEUR INC. 1504-6329	Montréal	11 08 76
LES ENTREPRISES L.P.O. INC. 1504-8283	550, Terrasse de la Capricieuse (Sainte-Dorothée), Laval.	01 09 76
LES ENTREPRISES ONDY INC. 1503-9555	Saint-Léonard	21 06 76
LES ENTREPRISES PRYMA INC. 1469-8724	120, rue Nicole, Lafontaine	07 09 76
LES ENTREPRISES ROCMER INC. 1469-8781	Baie-Comeau	07 09 76
LES EQUIPEMENTS L. LANDRY INC. 1468-1118	161 nord, Notre-Dame, Thetford Mines	29 06 76

Nom	Siège social	Date de constitution
FONDERIES DU BAS ST-LAURENT 1468-4724	Saint-André-de-Kamouraska	15 07 76
LES HABITATIONS LANAUDIERE INC. 1504-8317	Saint-Bruno-de-Montarville	01 09 76
INFORMASSURANCE WILHELMY LTEE *INFORMASSURANCE WILHELMY LTD.* 1469-2602	225, rue St-Jacques, Montréal	17 08 76
INVESTISSEMENTS SHAFET LTEE *SHAFET INVESTMENTS LTD.* 1504-6956	1435, rue St-Alexandre, chambre 520, Montréal.	20 08 76
JAZZERIE INC. 1467-7827	Chandler	14 06 76
GAETAN JUTRAS LTEE 1470-2377	Rue Principale, Saint-Robert	17 09 76
LAMINART INC. 1468-1233	41, rue d'Autray, Saint-Félix-de-Valois.	29 06 76
ALAIN LAVIOLETTE INC. 1469-2016	111, St-Désiré, Black Lake	11 08 76
LOCATION DES ILES INC. 1470-2443	Havre-aux-Maisons, Iles-de-la-Madeleine	20 09 76
LUMINAIRE COTE INC. 1469-1018	Québec	10 08 76
MARCHE DESMEULES INC. 1468-1662	1575, Desmeules, Québec	30 06 76
LES PLACEMENTS CAVALIER INC. 1468-3726	7525 ouest, boulevard Gouin, Montréal	09 07 76
LES PLACEMENTS MARIBU INC. *MARIBU HOLDINGS INC.* 1470-0108	1260, rue McGregor, app. 605, Montréal	10 09 76
A. PLANTE & FRERES INC. 1468-0540	45, rang St-Joseph, Chicoutimi	14 06 76
MAURICE ROZON INC. 1469-4673	189, 8e Avenue, Ile-Perrot	23 08 76
SECRETARIAT MEDICO-LEGAL M.R. INC. 1469-0028	7805, Henri-Belland, Montréal	04 08 76
SOLVACHEK INC. 1503-8581	Brossard	14 06 76
LES STATIONNEMENTS DE LA COMMUNE LTEE 1470-6238	Sorel	06 10 76
LA TABLE DES SEIGNEURS INC. 1469-8245	3455, Talbot, Trois-Rivières	03 09 76

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

65856-o

Lettres patentes (3e partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
L'ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE MON CHEZ NOUS INC. 1469-8815	Fort-Coulonge	07 09 76
ASSOCIATION DES CONSEILLERS EN ORGANISATION ET METHODES DE QUEBEC 1469-1059	Sainte-Foy	06 08 76
ASSOCIATION POUR LA CONSERVATION DES PETITS ABATTOIRS DU QUEBEC 1470-3375	Sainte-Foy	22 09 76
ASSOCIATION CULTURELLE DE L'INDE, MONTREAL *CULTURAL ASSOCIATION OF INDIA, MONTREAL* 1480-8646	5539, Place Bruno, Brossard	25 05 76
L'ASSOCIATION DES GOLFEURS DE FAUVEL INC. 1469-0614	Fauvel	09 08 76
ASSOCIATION DES INDIENS UNIS DE L'EST *UNITED EAST INDIANS ASSOCIATION* 1502-1876	4585 ouest, rue Sherbrooke, Montréal	17 02 76
ASSOCIATION ITALIENNE-CANADIENNE DU VILLAGE DE SAINT-MARTIN INC. 1504-7012	7247, Val d'Ombre, Saint-Léonard	23 08 76
ASSOCIATION ITALIENNE DES TRAVAILLEURS EMIGRES ET FAMILLES A.I.T.E.F. 1466-6242	3637 est, Crémazie, suite 809, Saint-Michel.	10 08 76
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU MANOIR BEAUPORT. 1469-0879	Beauport	06 08 76
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DU CENTRE-VILLE DE POINTE-AUX-TREMBLES 1470-1650	Pointe-aux-Trembles	15 09 76
ASSOCIATION DES MARCHANDS DU COMPLEXE DESJARDINS 1504-7517	Montréal	25 08 76
ASSOCIATION POUR LA PLANIFICATION DES NAISSANCES DE TROIS-RIVIERES INC. 1469-7098	Trois-Rivières	31 08 76
ASSOCIATION DES POMPIERS D'AYLMER 1470-4597	425, boulevard Wilfrid-Lavigne, Aylmer	28 09 76
L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE CHALETS DU LAC SEBASTIEN INC. 1469-2248	Saint-David-de-Falardeau	13 08 76
L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC PERCHAUDE INC. 1504-3383	Saint-Tite	21 07 76

Nom	Siège social	Date de constitution
L'ASSOCIATION REGIONALE D'ATHLETISME LANAUDIERE INC. 1504-3409	Repentigny	22 07 76
ASSOCIATION DES RESIDENTS DU LAC ROUGE 1504-4704	Saint-Alphonse-de-Rodriguez	02 08 76
AU RELAIS PONT ROUGE INC. 1469-6876	Trinité-des-Monts	27 08 76
BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE 1468-0219	Rouyn	23 06 76
CAMP DE JOUR LES AMIS DE LA NATURE 1468-3460	La Malbaie	10 09 76
LE CENTRE DES TRAVAILLEURS DE L'ESTRIE INC. 1466-4882	924 est, King, Sherbrooke	13 09 76
CERCLE DES ARTISANES DE ST-PHILEMON 1469-6777	Saint-Philémon	30 08 76
CERCLE DES FERMIERES DE GRANDE-RIVIERE INC. 1469-3501	Grande-Rivière	20 08 76
CLUB DE L'AGE D'OR LA BONNE HUMEUR 1467-6480	Sainte-Françoise	18 08 76
CLUB DE L'AGE D'OR L'ANNEAU D'ARGENT 1467-0210	Saint-Siméon	09 09 76
LE CLUB DE L'AGE D'OR LE TOURNESOL ST-ALPHONSE D'YOUVILLE 1469-8609	8550, rue St-Gérard, Montréal	02 09 76
CLUB DE L'AGE D'OR LES BLES D'OR DE ST-LIN INC 1468-4641	Laurentides	13 07 76
CLUB DE L'AGE D'OR DES RESIDENCES DU CONFORT ET CAROLINE 1505-0594	3301 est, boulevard Gouin, Montréal-Nord.	01 10 76
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-ISIDORE INC 1469-3246	Saint-Isidore	14 09 76
CLUB D'AUTO CHARIOT INC. 1504-6782	Montréal	19 08 76
CLUB DE CROQUET LACHINE 1467-1465	1551, Remembrance, Lachine	01 09 76
CLUB DES HANDICAPES PHYSIQUES AMICAL 1468-0268	160 ouest, de la Gare, Alma	31 08 76
CLUB DE MOTO LES PATRIOTES INC. 1469-6405	Saint-Luc	30 08 76
CLUB DE MOTONEIGE DES MONTAGNES VERTES ST-PAUL 1470-7855	Saint-Paul	14 10 76
CLUB OPTIMISTE OTTERBURN PARK (QUEBEC) INC. 1467-8544	Otterburn Park	11 06 76

Nom	Siège social	Date de constitution
CLUB OPTIMISTE RICHELIEU INC. 1503-7781	1120, 1re Rue, Richelieu	08 06 76
CLUB OPTIMISTE STE-CROIX INC. 1468-1993	Sainte-Croix	02 07 76
CLUB DE SKI VAL-MONT-BLEU 1503-8102	Val-David	10 06 76
CLUB SOCIAL COSENZA INC. 1504-7863	Saint-Léonard	30 08 76
CLUB SOCIAL LA CLE DU BONHEUR INC. 1467-3180	Montréal	25 05 76
COMITE CIVIQUE DE ST-ADELPHE 1468-6000	Saint-Adelphe	10 09 76
COMITE CULTUREL LONGUE POINTE 1465-4420	Longue-Pointe	09 06 76
LE COMITE D'EMBELLISSEMENT DE LA MUNICIPALITE DE PABOS MILLS INC. 1461-8391	Pabos-Mills	09 09 75
COMITE SOCIO-CULTUREL DE VAL DES BOIS ET BOWMAN INC. 1467-6977	Val des Bois	10 06 76
COMITE DES SPORTS ET LOISIRS DE ST-ETIENNE DE BEAUHARNOIS INC. 1504-9646	482, chemin St-Louis, Saint-Etienne	13 09 76
CORPORATION D'ANIMATION L'OUVRE-BOITE DU QUARTIER 1467-8064	296, rue de l'Église, Québec	14 06 76
CORPORATION DEPLACEMENT PLUS 1469-0911	Sillery	06 08 76
CORPORATION DES LOISIRS D.P.S. INC. 1469-8369	8, rue Leclerc, Rawdon	02 09 76
ECOLE AUGUSTIN ROSCELLI INC. 1504-3235	11960, boulevard l'Acadie, Montréal	20 07 76
ECOLE DE MUSIQUE COTE-NORD INC. 1469-6587	Baie-Comeau	27 08 76
FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DE LOGEMENTS MUNICIPAUX DE QUEBEC (F.A.L.L.M.Q.) 1463-4422	1843, rue Désilets, Québec	04 12 75
FONDATION JULIE-ANNE 1468-1613	Montréal	30 06 76
GARDERIE BOIS-DE-BOULOGNE 1466-0773	10025, boulevard de l'Acadie, Montréal	22 09 76
INFORMATION DOCUMENTAIRE SUR L'AMERIQUE LATINE (I.D.A.L.) 1467-3610	Montréal	27 05 76

Nom	Siège social	Date de constitution
INSTITUTS CAHILL ROONEY INC. *CAHILL ROONEY INSTITUTES INC.* 1504-6790	161, rue Main, Aylmer	19 08 76
LE JARDIN DE ROBI INC. 1361-8067	Roberval	22 09 76
LA LIGUE DE HOCKEY DE STE-DOROTHEE INC. 1504-7046	Sainte-Dorothée	07 09 76
LOISIR HAVRE DES ISLES 1469-5266	Bolton-Ouest	24 08 76
MOUVEMENT FRATERNITE HAITI-QUEBEC DE MONTREAL INC. 1468-1225	Montréal	29 06 76
LE MOUVEMENT L'AGE ET LA VIE 1469-8617	748, avenue Rockland, Outremont	03 09 76
L'OEUVRE DE L'ABBE ARTHUR GAGNON INC. 1469-4764	Québec	24 08 76
L'OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE CRANBOURNE INC. 1468-2975	Saint-Odilon-de-Cranbourne	06 07 76
RALLYE TIERS-MONDE BOIS-FRANCS INC. 1468-2199	27, rue St-André, Victoriaville	05 07 76
REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIE AUTOCHTONES DU QUEBEC INC. 1466-9048	95, Jaculet, Chibougamau	07 05 76
SEMAINES CULTURELLES DE QUEBEC INC. 1469-7577	Québec	02 09 76
SERVICES CONVERTO-BRAILLE CYPIHOT-GALARNEAU, QUEBEC *CYPIHOT-GALARNEAU CONVERTO-BRAILLE SERVICES, QUEBEC* 1469-7437	48, rue Brady, Hull	02 09 76
SOCIETE AMOUR DES JEUNES 1468-8204	Québec	29 09 76
LA SOCIETE DE GESTION DES RIVIERES YORK ET DARTMOUTH INC. 1468-7842	Gaspé	28 07 76
UNITE DOMREMY DE MONT-JOLI INC. 1467-2885	19, rue Lebel, Mont-Joli	26 05 76

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

65856-o

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
BIRAGHI-ENTREPOSE LTEE *BIRAGHI-ENTREPOSE LTD.* 1318-7117	27 05 71	27 08 76	Augmentant le capital.
CENTRE DE SANTE ST-HENRI INC. 1265-5155	05 06 29	22 09 76	1. Changeant le nom–ancien nom: FOYER ST-HENRI INC.; 2. Modifiant les lettres patentes de la corporation; 3. Etendant les pouvoirs.
CLUB DE RAQUETTEURS «LE BOUCANIER INC.» 1240-1162	06 07 67	29 07 76	1. Augmentant la valeur des biens immobiliers; 2. Etendant les pouvoirs; 3. Augmentant le capital.
LES ENTREPRISES HULBURD INC. 1223-9018	06 05 72	07 07 76	Changeant le nom–ancien nom: COWANSVILLE TRUCK-AUTO TRAILERS INC.
FERME BEAUDOINE INC. 1462-3144	01 10 75	21 09 76	
LA FONDATION DU CENTRE MACKAY *THE MACKAY CENTER FOUNDATION* 1266-1369	14 06 40	12 07 76	Modifiant les pouvoirs.
ANDRE GAGNON & FILS LTEE 1148-6776	08 05 62	02 09 76	Changeant le nom–ancien nom: AUTOMOBILES ANDRE GAGNON LTEE.
GESTION SAPHIR INC. 1349-8209	14 09 72	22 09 76	Modifiant les objets.
MOTEL ST-JACQUES DE MONTREAL INC. 1121-9730	09 05 62	19 07 76	Changeant le nom–ancien nom: PEG'S MOTEL INC.
PRAYFEL INC. 1224-1808	23 07 68	30 09 76	1. Augmentant le capital; 2. Modifiant les lettres patentes.

65856-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
ACME SAW FILING & SUPPLY CO. LTD. .... maintenant connu sous le nom de SCIES ACME LTEE *ACME SAW LTD.* 1294-5739	07 12 56	Montréal	1225 Montréal Road (Route 2-20), Lachine.
ARMONAST INVESTMENT LTD. 1233-8745	23 01 59	5017, avenue Victoria, Montréal.	6505, chemin Côte-St-Luc, suite 207, Côte-Saint-Luc.
BEK INTERIORS INC. 1140-0082	07 07 69	Montréal	5155, Ramsay, Saint-Hubert.
JACQUES BOURDAGES INC. 1334-0302	08 01 73	Anjou	5854, rue Durocher, Outremont.
BOUTIQUE OMINI INC. ..... *OMINI BOUTIQUE INC.* 1371-0413	20 01 75	8172C, boulevard Champlain, LaSalle.	600, Laurier, Beloeil.
CHARBONNEAU QUEBEC INC. 1327-8197	17 01 49	2125, rue Hertz, Sainte-Foy.	362, boulevard du Pont de Québec, Saint-Nicolas.
CHARLEVOIX EXPRESS INC..... 1245-4088	23 09 55	La Malbaie	5, rue Notre-Dame, Clermont.
CLUB MARTEL 1242-0857	21 07 55	Montréal	710, Hocquart (Duvernay) Laval.
LE CLUB DE VOYAGE GENEST INC. 1331-2038	30 03 73	1, Carré Westmount, bureau 460, Montréal.	2700, boulevard Laurier, Sainte-Foy.
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION B.S.F. LTEE *B.S.F. CONSTRUCTION CO. LTD.* 1337-3907	21 11 72	Thetford Mines	Route rurale numéro 1, Saint-Pierre-de-Broughton.
LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION J.T.B. INC. 1371-6014	04 03 75	861, rue Queen, Saint-Lambert.	104, rue Principale, Saint-Basile-le-Grand.
LES CONSTRUCTIONS A. LEMIEUX & FILS INC. 1326-9436	03 12 71	2095, rue Industrielle, Bélair.	Rang Trait-Carré, Saint-Henri.
CONSTRUCTION M.D.C. LTEE 1244-1564	20 04 71	100, rue de la Station, Laval.	1309, Montée Masson, Lachenaie.
CONSTRUCTION TIDAN INC. ..... *TIDAN CONSTRUCTION INC.* 1371-5388	27 02 75	1480, Rockland, Mont-Royal.	5757, Decelles, bureau 440, Montréal.
CREATIONS DU VAGABOND INC. 1211-9988	07 05 71	7711, Place Pigeon, Anjou.	2205 est, Bélanger, Montréal.
DECORATION MADELEINE ROCHELEAU INC. 1464-8216	16 02 76	279, rue Labonté, Longueuil.	1470, boulevard Rome, Brossard.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
DELAIN CONSTRUCTION INC. 1291-7761	03 02 71	162, boulevard l'Ormière, Québec.	435, Côte St-Philippe, Saint-Roch-de-l'Achigan.
DEMENAGEMENTS STE-FOY INC. *STE-FOY MOVING INC.* 1251-9146	09 07 70	Québec	1435, rue Industrielle, Ste-Foy.
LES ENTREPRISES GUY LAFLEUR LTEE *GUY LAFLEUR ENTERPRISES LTD.* 1256-8481	21 10 71	255, boulevard Marie-Victorin, Verchères.	15, rue Magnolia, Baie-d'Urfé.
LES ENTREPRISES ITALMON INC. 1347-0893	24 10 73	3771, Villeray, Montréal	10539, boulevard Pie IX, suite 10, Montréal-Nord.
ENTREPRISES NORTEC INC. 1313-9324	22 11 72	6475, Place Malouin, Charlesbourg.	460, avenue Béchard, Vanier.
ENVIRO-TECH INC. 1200-3869	02 06 70	614 ouest, rue St-Jacques, Montréal.	7351, rue Chouinard, LaSalle.
EXACTO LTD. 1127-2143	24 01 61	8543, Georges-Crescent, LaSalle.	95 sud, boulevard Montcalm, Candiac.
LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS MUSICALES DU QUEBEC 1349-5502	15 08 72	323, rue Parent, Saint-Jérôme.	1415 est, rue Jarry, Montréal.
FERMANAGH LIMITEE *FERMANAGH LIMITED* 1260-2371	25 08 71	6410 ouest, rue Notre-Dame, Montréal.	Dorval.
LES FORAGES C.C. INC. 1464-0833	08 01 76	369, 12e Rue, Québec	5405, rue Dugal, Saint-Jean-de-Boischatel.
4 STAR HOMES INC. 1306-8721	17 08 61	Montréal	175, boulevard Deguire, suite 510, Saint-Laurent.
FOURNITURES DE BUREAU STANDARD INC. *STANDARD OFFICE SUPPLIES INC.* 1365-9099	14 08 75	1960, de la Sorbonne, Saint-Laurent.	4378, avenue Papineau, Montréal.
G T IMPORT INC. 1111-7207	29 10 68	4180, rue Courtrai, suite 355, Montréal.	920, avenue McEachran, Outremont.
Y. GOULET SPORTSWEAR LTD. 1224-2137	29 09 71	Montréal	1200, boulevard Jules-Poitras, Saint-Laurent.
J.L. GUAY & FILS LTEE 1117-6807	18 08 47	Montréal	201, Rive Corot, app. 140, Verdun.
LES IMMEUBLES CALGRAN LTEE 1333-1103	04 01 73	Québec	345 ouest, Crémazie, Montréal.
LES INVESTISSEMENTS D'AVIGNON INC. *D'AVIGNON INVESTMENTS INC.* 1134-6798	08 03 65	2385, chemin St-François, Dorval.	3869, boulevard des Sources, Dollard-des-Ormeaux.
KIRAKO LTD. 1313-3780	11 09 62	Montréal	153, Finchley, Hampstead.
F.R. LABERGE LTEE *F.R. LABERGE LTD.* 1305-2832	11 05 67	435, boulevard Décarie, Saint-Laurent.	11480, rue Frigon, Montréal.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
MONTREAL SCREW MACHINE PRODUCTS LTD. 1293-4451	25 01 62	9170, Charles De La Tour, Montréal.	1790, rue Cunard, Laval.
NADWOOD CORP. 1212-7510	05 07 71	37, boulevard Brunswick, Chemin 126, Dollard-des-Ormeaux.	6801, rue Trans-Canadienne, Pointe-Claire.
BEATRICE PINES (1968) LTD. 1236-9138	15 05 68	425, rue River, Verdun	5720, boulevard Cavendish, app. 603, Montréal.
LES PLACEMENTS DANSEREAU INC. 1353-6065	29 07 63	455, rue Mitchell, Mont-Royal.	7235, Pierre-Corneille, app. 514, Montréal.
LES PLACEMENTS DELMER INC. 1251-8304	24 11 67	165, 26e Rue, Québec	915 ouest, boulevard St-Cyrille, suite 109, Sillery.
PLAYCOR INC. 1336-1886	13 12 72	2892, boulevard St-Charles, Lachenaie.	7420, rue Pelletier, Brossard.
C. PLOURDE & FRERES INC. 1368-6480	13 06 74	476 ouest, rue Denison, app. 1, Granby.	141, Rang Rosalie, Saint-Césaire.
RESTAURANT LEBEAU INC. *LEBEAU RESTAURANT INC.* 1334-5293	07 02 73	7490, Birnam, suite 1, Montréal.	817, rue Deslauriers, Saint-Laurent.
RONMAR REALTY INC. 1282-8539	25 06 59	1435, rue St-Alexandre, Montréal.	575, avenue Glengarry, app. 319, Mont-Royal.
SERVICE COMMUNAUTAIRE CANADIEN-ALLEMAND INC. *GERMAN CANADIAN COMMUNITY SERVICE INC.* 1300-0294	16 09 65	1117 ouest, rue Ste-Catherine, bureau 523, Montréal.	472, avenue Westminster, Montréal-Ouest.
TERMER INC. 1285-9484	24 10 68	1585, rue Maria-Chapdelaine, Laval.	6572, rue Michel-Bouvier, Montréal.
TERRASSES ST-LAURENT INC. 1365-4207	15 05 75	1255, Carré Phillips, bureau 805, Montréal.	10, Colchester, Hampstead.
TOURNAGE DE BOIS ARTISTIQUE DE MONTREAL INC. *ARTISTIC WOODTURNERS OF MONTREAL INC.* 1208-3127	09 11 70	2573 est, rue Notre-Dame, Montréal.	663, boulevard Curé-Labelle, Laval.
LES TRANSPORTS B.C.L. INC. 1356-7516	17 05 74	Route rurale numéro 4, Amos.	25a, 7e Avenue est, La Sarre.
TRIG LIMITED 1302-9244	20 03 61	Montréal	153, Finchley, Hampstead.
LES TUYAUX VIBRES INCORPOREE 1156-5116	21 03 50	Québec	3225, rue St-Henri, Beauport.
VACHON INC. 1156-0489	02 03 40	Québec	Sainte-Marie.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
VAL ROYAL LAKE RESORT DEVELOPMENT CORP. 1317-0196	16 04 58	Montréal	100, boulevard Val-Royal, Val-Morin.

65856-o

Le directeur du service des compagnies.
PIERRE DESJARDINS.

Renseignements sur les compagnies

Avis de dissolution éventuelle de corporations

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu des articles 4, 5*a* et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporation dont les noms suivent sont en défaut de produire le rapport visé par l'article 4 de ladite loi pour une année ou plus; les corporations sont en conséquence passibles de dissolution sans autre avertissement si elles n'ont pas fourni tous les rapports indiqués en regard de leur nom ainsi que les honoraires prescrits, dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC DOUCET 1377-1746	Mont-Carmel	Rqpports annuels 1974 à 1975 incl.
LES AUBERGES ESPAGNOLES LTEE ..... *SPANISH INNS LTD.* 1120-6281	Montréal	Rapports annuels 1973 à 1976 incl.
BELGIAN STEEL SETTERS INC. 1290-6665	Montréal	Rapports annuels 1959 à 1976 incl.
THERESE BOUCHER CHALIFOUR INC. 1359-9071	Notre-Dame-des-Laurentides	Rapports annuels 1975, 1976 et initial.
CENTRE DE PLEIN AIR DU LAC KENOGAMI INC. 1331-1436	Jonquière	Rapports annuels 1973 à 1976 incl. et initial.
LA CIE DUMAS & LAMONTAGNE, LTEE ... 1308-9792	Chibougamau	Rapports annuels 1956 à 1976 incl. et initial.
LE CLUB DE BASEBALL DE THETFORD MINES INC. *THETFORD MINES BASEBALL CLUB INC.* 1290-5816	Thetford Mines	Rapports annuels 1953 à 1959 incl. et 1961 à 1976 incl.
CLUB HIPPIQUE DE LA SEIGNEURIE DE BELLE RIVIERE INC. *BELLE RIVIERE SEIGNEURY EQUESTRIAN CLUB INC.* 1309-5476	Belle-Rivières	Rapports annuels 1968 à 1976 incl.
CLUB DE QUILLES ET DE LOISIRS DES HANDICAPES VISUELS 1417-3538	Québec	Rapports annuels 1974 à 1976 incl. et initial.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
LES CONSTRUCTIONS J.G.D. INC. *J.G.D. CONSTRUCTION INC.* 1354-8243	Sainte-Thérèse-Ouest	Rapports annuels 1975, 1976 et initial.
CONSTRUCTIONS ORLEANS INC. 1278-3866	Sainte-Anne-de-Beaupré	Rapports annuels 1971, 1972, 1973 et 1976.
DOMAINE DU LAC SAUVAGE INC. *LAC SAUVAGE ESTATE INC.* 1347-8631	Sainte-Agathe-des-Monts	Rapports annuels 1974 à 1976 incl. et initial.
DURACRETE FLOORING LTD. 1136-7901	Saint-Léonard	Rapports annuels 1971, 1972 et 1974 à 1976 incl.
ENTREPRISES V.R.S. INC. 1332-6517	Montréal	Rapports annuels 1973 à 1976 incl. et initial.
FAPMIL HOLDINGS LIMITED 1258-8174	Montréal	Rapports annuels 1964, 1966 à 1976 incl.
GIGI LOUNGE (1969) INC. 1315-8647	LaSalle	Rapports annuels 1970 à 1973 incl., 1976 et initial.
HAMEL ET MONTMINY INC. 1323-5114	Saint-Patrice-de-Beaurivage	Rapports annuels 1966 à 1976 incl.
L'INSTITUT CROFF (1967) INCORPOREE 1291-6367	Price	Rapports annuels 1968 à 1976 incl.
JAMAR RENOVATION AND CONSTRUCTION INC. 1192-3760	Laval	Rapports annuels 1974 à 1976 incl. et initial.
JASNAM INC. 1268-0534	Drummondville	Rapports annuels 1974 à 1976 incl. et initial.
RICHARD LEGARE LIMITEE 1158-2053	Sainte-Foy	Rapports annuels 1964, 1967 à 1973 incl., 1975 et 1976.
MAURICE LEVESQUE LTEE 1205-1181	Québec	Rapports annuels 1974 à 1976 incl. et initial.
LINCOLN DEVELOPMENT LTD. 1125-6526	Montréal	Rapports annuels 1970 à 1976 incl.
MOISAN FRERES LIMITEE 1156-1917	Québec	Rapports annuels 1974 à 1976 incl.
NIAGARA CYCLO-MASSAGE (SHERBROOKE) INC. 1304-6313	Sherbrooke	Rapports annuels 1963 à 1976 incl.
PLACEMENT JERBIN LTEE *JERBIN INVESTMENTS LTD.* 1347-6177	Montréal	Rapports annuels 1973 à 1976 incl. et initial.
QUINCAILLERIE ST-VINCENT HARDWARE INC. 1287-4723	Saint-Vincent-de-Paul	Rapports annuels 1963 à 1976 incl. et initial.
RAYBERT DISTRIBUTION LTD. 1316-1195	Montréal	Rapports annuels 1966, 1970, 1971, 1974 à 1976 incl. et initial.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
RESTAURANT MADAME BUTTERFLY LTEE. 1364-7391	Québec	Rapport annuel 1976 et initial.
RIVER DU SOURD CLUB 1259-8371	Buckingham	Rapports annuels 1946 à 1965 incl., 1975, 1976, et initial.
ST-HENRI TRANSPORT INC. 1265-5122	Montréal	Rapports annuels 1975 et 1976 incl.
SALLE D'ACCUEIL DOMREMY DE SHAWINIGAN INC. 1228-6654	Shawinigan	Rapports annuels 1974 à 1976 incl.
SERVICE DE LIVRAISON QUEBEC INC. 1272-0934	Québec	Rapports annuels 1972 à 1976 incl. et initial.
LES TAVERNE ET BRASSERIE STANLEY LTEE *STANLEY TAVERN AND PUB LTD.* 1315-3028	Montréal	Rapports annuels 1974 à 1976 incl. et initial.

65856-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Révocation de dissolution

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, en vertu du paragraphe *a* de l'article 5*f* de la Loi des renseignements sur les compagnies, qu'il a jugé à propos de faire droit à la demande d'intéressés faite dans les délais légaux à l'effet de révoquer la dissolution de

Nom des compagnies	Date de dissolution	Gazette officielle no
ASCOTT DIRECT FREIGHT LTD.	15 03 75	11
CARON SIGNS LTD.	13 10 73	41
DOMAINE CHAMBERY LTEE *CHAMBERY ESTATES LTD.*	03 11 73	44
LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES PHANEUF INC.	02 03 74	9
PHARAL PLASTICS INC.	02 11 74	44
PHI KAPPA PI MONTREAL ALUMNI CORPORATION	16 02 74	7
SERVICE DES LOISIRS NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE MONTREAL	18 08 73	33
RAYMOND VENDETTE LTEE	03 11 73	44

en vertu de ladite loi et qu'il révoque la dissolution desdites compagnies.

En conséquence, lesdites compagnies sont censées n'avoir jamais été dissoutes en vertu de ladite loi, sans préjudice aux droits acquis par toute personne entre la dissolution et la révocation.

65856-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Associations coopératives

COOPERATIVE D'HABITATION DU DOMAINE MARIAVAH (RIVIERE MOISIE)

(Loi des associations coopératives)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPERATIVE D'HABITATION DU DOMAINE MARIAVAH (RIVIERE MOISIE) », dont le siège social est situé à Rivière Moisie, Québec, dans le district électoral de Duplessis.

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,
65880--o HUBERT MARCEAU.

CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DE COATICOOK

(Loi des associations coopératives)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DE COATICOOK », dont le siège social est situé à Coaticook, Québec, dans le district électoral de Orford.

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,
65913-o HUBERT MARCEAU.

CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DU BOUT (PONT-VIAU)

(Loi des associations coopératives)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DU BOUT (PONT-VIAU) », dont le siège social est situé à Laval, Québec, dans le district électoral de Mille-Iles.

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,
65909-o HUBERT MARCEAU.

CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DES MILLE-ILES

(Loi des associations coopératives)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DES MILLE-ILES », dont le siège social est situé à Laval, Québec, dans le district électoral de Laval.

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,
65912-o HUBERT MARCEAU.

CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DE MONTREAL-NORD

(Loi des associations coopératives)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DE NONTREAL-NORD », dont le siège social est situé à Montréal-Nord, Québec, dans le district électoral de Sauvé.

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,
65906-o HUBERT MARCEAU.

LE CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DE ST-JEROME

(Loi des associations coopératives)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « LE CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DE ST-JEROME », dont le siège social est situé à St-Jérôme, Québec, dans le district électoral de Prévost.

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,
65910-o HUBERT MARCEAU.

COOPERATIVE D'ALIMENTS NATURELS DE L'ANNONCIATION

(Loi des associations coopératives)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPERATIVE D'ALIMENTS NATURELS DE L'ANNONCIATION », dont le siège social est situé à L'Annonciation, Québec, dans le district électoral de Laurentides-Labelle.

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,
65908-o HUBERT MARCEAU.

COOPERATIVE D'ALIMENTATION NATURELLE DU PLATEAU

(Loi des associations coopératives)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPERATIVE D'ALIMENTATION NATURELLE DU PLATEAU », dont le siège social est situé à Montréal, Québec, dans le district électoral de Mercier.

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,

65907-o HUBERT MARCEAU.

COOPERATIVE DE CONSOMMATION DES TRAVAILLEURS DU PAPIER (NEW RICHMOND)

(Loi des associations coopératives)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPERATIVE DE CONSOMMATION DES TRAVAILLEURS DU PAPIER (NEW RICHMOND) », dont le siège social est situé à New Richmond, Québec, dans le district électoral de Bonaventure.

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,

65911-o HUBERT MARCEAU.

COOPERATIVE DE DEVELOPPEMENT AGRO-FORESTIER DE ST-JEAN-DE-CHERBOURG

(Loi des associations coopératives)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis d'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPERATIVE DE DEVELOPPEMENT AGRO-FORESTIER DE ST-JEAN-DE-CHERBOURG », dont le siège social est situé à Saint-Jean-de-Cherbourg, Québec, dans le district électoral de Matane.

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,

65914-o HUBERT MARCEAU.

Changement de nom — Loi du — *Accordés*

Joseph Louis Philip Beau

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3278-76 du 29 septembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Joseph Louis Philippe Beauchemin en celui de Joseph Louis Philip Beau.

Québec, le 13 octobre 1976.

Le sous-ministre de la justice,

65857-o ROBERT NORMAND, C.R.

Joseph Léonide Belzile

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3279-76 du 29 septembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Joseph Léonidas Belles-Iles en celui de Joseph Léonide Belzile.

Québec, le 13 octobre 1976.

Le sous-ministre de la justice,

65857-o ROBERT NORMAND, C.R.

Jack Birks

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3277-76 du 29 septembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Jacob Bercovitch en celui de Jack Birks.

Québec, le 13 octobre 1976.

Le sous-ministre de la justice,

65857-o ROBERT NORMAND, C.R.

Joseph Armand Henri Brassard

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3276-76 du 29 septembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Joseph Armand Henri Mallais en celui de Joseph Armand Henri Brassard.

Québec, le 13 octobre 1976.

Le sous-ministre de la justice,

65857-o ROBERT NORMAND, C.R.

Lawrence Stephen Chernin

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3280-76 du 29 septembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Lawrence Stephen Cherninsky en celui de Lawrence Stephen Chernin.

Québec, le 13 octobre 1976.

Le sous-ministre de la justice,

65857-o ROBERT NORMAND, C.R.

Joseph Herman Réal Bernard Delisle

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3281-76 du 29 septembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Joseph Herman Réal Bernard Laprise en celui de Joseph Herman Réal Bernard Delisle.

Québec, le 13 octobre 1976.

Le sous-ministre de la justice,

65857-o ROBERT NORMAND, C.R.

David Engels

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3283-76 du 29 septembre 1976, d'effectuer le changement de nom de David Engelberg en celui de David Engels.

Québec, le 13 octobre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65857-o ROBERT NORMAND, C.R.

Marie Fernande Noël England

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3284-76 du 29 septembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Marie Fernande Noël en celui de Marie Fernande Noël England.

Québec, le 13 octobre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65857-o ROBERT NORMAND, C.R.

Joseph Albert Alfred Roland Laurent Gagnon

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3282-76 du 29 septembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Joseph Albert Alfred Roland Gagnon en celui de Joseph Albert Alfred Roland Laurent Gagnon.

Québec, le 14 octobre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65857-o ROBERT NORMAND, C.R.

René Michel Germain

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3285-76 du 29 septembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Michel René Thamain en celui de René Michel Germain.

Québec, le 13 octobre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65857-o ROBERT NORMAND, C.R.

Marie Pauline Labbé

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3286-76 du 29 septembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Marie Pauline Jolin en celui de Marie Pauline Labbé.

Québec, le 14 octobre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65857-o ROBERT NORMAND, C.R.

James Corbet McDonald

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3288-76 du 29 septembre 1976, d'effectuer le changement de nom de James Corbet MacDonald en celui de James Corbet McDonald.

Québec, le 13 octobre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65857-o ROBERT NORMAND, C.R.

Marie Rose Blanche Gratia Neault

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3287-76 du 29 septembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Marie Blanche Gratia Neault en celui de Marie Rose Blanche Gratia Neault.

Québec, le 13 octobre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65857-o ROBERT NORMAND, C.R.

Selbie Llewellyn Penney

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3289-76 du 29 septembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Selbie Llewellyn Hiscock en celui de Selbie Llewellyn Penney.

Québec, le 13 octobre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65857-o ROBERT NORMAND, C.R.

Marie Rose Aimée Hélène Pépin

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3290-76 du 29 septembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Marie Rose Aimée Pépin en celui de Marie Rose Aimée Hélène Pépin.

Québec, le 14 octobre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65857-o ROBERT NORMAND, C.R.

Joseph Roger Jacques Martin Prével

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3291 du 29 septembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Joseph Roger Jacques Gagnon en celui de Joseph Roger Jacques Martin Prével.

Québec, le 14 octobre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65857-o ROBERT NORMAND, C.R.

Marie Rosette Donia Pruneau

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3292-76 du 29 septembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Marie Rose Aimée Donia Pruneau en celui de Marie Rosette Donia Pruneau.

Québec, le 14 octobre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65857-o ROBERT NORMAND, C.R.

Louis Georges Denis Joseph Savaria

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3293-76 du 29 septembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Louis Georges Denis Savaria en celui de Louis Georges Denis Joseph Savaria.

Québec, le 13 octobre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65857-o ROBERT NORMAND, C.R.

Viola Sophie Stasiowski

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3294-76 du 29 septembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Wladyslawa Sophia Stasiowski en celui de Viola Sophie Stasiowski.

Québec, le 13 octobre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65857-o ROBERT NORMAND, C.R.

Joseph Jean-Yves Thibault

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3295-76 du 29 septembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Joseph Jean-Yves Vallée en celui de Joseph Jean-Yves Thibault.

Québec, le 13 octobre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65857-o ROBERT NORMAND, C.R.

Marie Albertine Mariette Villeneuve

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3296-76 du 29 septembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Marie Albertine Villeneuve en celui de Marie Albertine Mariette Villeneuve.

Québec, le 13 octobre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65857-o ROBERT NORMAND, C.R.

Roman William Weiland

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3297-76 du 29 septembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Roman Snigurowicz en celui de Roman William Weiland.

Québec, le 13 octobre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65857-o ROBERT NORMAND, C.R.

Léonard Jack Welik

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3298-76 du 29 septembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Léonard Jack Welkovitch en celui de Léonard Jack Welik.

Québec, le 13 octobre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65857-o ROBERT NORMAND, C.R.

Marie Éléonore Christine Jeanne White

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3299-76 du 29 septembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Marie Éléonore Christine Bianco en celui de Marie Éléonore Christine Jeanne White.

Québec, le 14 octobre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65857-o ROBERT NORMAND, C.R.

Carl Jacob Zidel

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3301-76 du 29 septembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Jacob Zidle en celui de Carl Jacob Zidel.

Québec, le 13 octobre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65857-o ROBERT NORMAND, C.R.

Marc Ian Zidel

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3300-76 du 29 septembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Marc Ian Zidle en celui de Marc Ian Zidel.

Québec, le 13 octobre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
65857-o ROBERT NORMAND, C.R.

Changement de nom — Loi du — *Demandes*

Hazel Evelyn Dawkes

Avis est par les présentes donné que Hazel Evelyn Dawkes, épouse de Réjean Racicot, domiciliée au numéro 231, rue Chambly, Greenfield Park, province de Québec, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil la permission de changer son nom en celui de Hazel Susie Dawkes.

Montréal, ce 28e jour de septembre 1976.

Les procureurs de la requérante,
GREGORY, ROBITAILLE
65896-44-2-o & ST MICHAEL.

Marie Linda Micheline Deavitt

Avis est par les présentes donné, que Marie Linda Micheline Deavitt, résidant et domiciliée au 43, rue Aberdeen, Candiac, district de Montréal, province de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil, pour obtenir un décret changeant son nom de Marie Linda Micheline Deavitt pour celui de Marie Linda Micheline Smirk.

Montréal, ce 6 octobre 1976.

Le procureur de la requérante,
65915-44-2-o DONALD KUJAN.

Albert Félix George Joseph La Pointe

Avis est par la présente donné que Albert Félix George Joseph La Pointe, résidant et domicilié au 297, rue Avalon, Rosemère, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom de Albert Félix George Joseph La Pointe en celui de Thomas Ernest La Pointe.

Les procureurs du requérant,
BYERS, CASGRAIN, MCNALLY, DINGLE,
65879-44-2-o BENN & LEFEBVRE.

Normand Rouleau

Avis est par la présente donné que Normand Rouleau, résidant et domicilié au 1068, Dupas, app. 1, à Longueuil, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom pour celui de Normand Dupuis.

Aucune personne ne verra son nom changé, suite au changement de nom de Normand Rouleau.

Les procureurs du requérant,
BROSSARD, CARPENTIER
65792-43-2-o et DURY.

Bennie Sherestinsky

Avis est donné que Bennie Sherestinsky, surveillant, domicilié au 5562, Clanranald, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Bennie Sher, et tel décret profitera aussi à son épouse, Olga (Korec) Sherestinsky, et à son enfant mineur non émancipé, Emil Sherestinsky, aussi domiciliés à la même adresse.

Les procureurs du requérant,
GARONCE, GARONCE, COSTIN
65793-43-2-o & STERN.

Henry Tak Chang Sung

Avis est par les présentes donné que Henry Tak Chang Sung, domicilié et résidant au 146, Terrasse Eardley, Aylmer, district de Hull, province de Québec, s'adressera au ministre de la justice pour changer son nom en celui de Henry Jen Ching Ling.

Gatineau, ce 27e jour de septembre 1976.

Les procureurs du requérant,
65878-44-2-o SAUVÉ, OSBORNE ET TRUDEL.

Arnold Aaron Von Braun

Avis est donné que Arnold Aaron Von Braun, homme d'affaires, résidant à 589, Côte St-Catherine Montréal, Qué. s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Arnold Baron Von Braun.

Montréal, le 20 septembre 1976.

Les procureurs du requérant,
MEYEROVITCH, GOLDSTEIN
65791-43-2-o & FLANZ.

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

LES AUBAINES LAVAL INC.

Prenez avis que la compagnie « LES AUBAINES LAVAL INC. », corporation dûment constituée, ayant son siège social à Ville de Laval, province de Québec, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, ce huitième jour d'octobre mil neuf cent soixante-seize (1976).

Le procureur de la compagnie,
65872-o FRANÇOISE LORD, *notaire.*

BRASSERIE LES VAGUES INC.

Prenez avis que la compagnie « BRASSERIE LES VAGUES INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
65893-o ME FRANÇOIS CRÊTE, *notaire.*

CARETTE AUTOS CHICOUTIMI LTEE

Prenez avis que la compagnie « CARETTE AUTOS CHICOUTIMI LTEE » demande au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
65870-o MAURIL TREMBLAY, *avocat.*

COVIN DEVELOPMENT CORPORATION

Avis est par les présentes donné que « COVIN DEVELOPMENT CORPORATION » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 12 octobre 1976.

Les procureurs de la compagnie,
ORENSTEIN, RUBY, MICHELIN,
65873-o ORENSTEIN, *avocats.*

DIESEL SEPT-ILES LTEE
SEPT-ILES DIESEL LTD.

Prenez avis que la compagnie « DIESEL SEPT-ILES LTEE — SEPT-ILES DIESEL LTD. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
65916-o ME FRANÇOIS CRÊTE, *notaire.*

HEXAGON INVESTMENTS LTD.

Avis est par les présentes donné que « HEXAGON INVESTMENTS LTD. », une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, Québec, le 18e jour d'octobre.

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI,
65874-o MERCIER & ROBB.

LES IMMEUBLES DU FORT INC.

Prenez avis que la compagnie « LES IMMEUBLES DU FORT INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Signé à Rivière-du-Loup, ce 25e jour d'août 1976.

Le procureur de la compagnie,
65917-o ALAIN BELZILE.

LES IMPORTATIONS MICHEL-ANGE INC.

Prenez avis que la compagnie « LES IMPORTATIONS MICHEL-ANGE INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Drummondville, le 7 octobre 1976.

Le procureur de la compagnie,
ME PAUL BIRON.

302, rue Lindsay,
Drummondville, P.Q. 65894-o

LOUVAIN DEVELOPMENTS LTD.

Avis est par les présentes donné que « LOUVAIN DEVELOPMENTS LTD. », une corporation constituée selon la Loi des compagnies et ayant son siège social à Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières pour obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 15 septembre 1976.

Les procureurs de la compagnie,
GREENBLATT, GODINSKY, RESIN
65875-o & UDITSKY.

JEAN L. PLANTE INC.

Prenez avis que la compagnie « JEAN L. PLANTE INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province, la permission d'abandonner sa charte.

Le président,
65895-o JEAN-LUC PLANTE.

ROSEMERE DEVELOPMENT INC.

Avis est donné que la compagnie « ROSEMERE DEVELOPMENT INC. », constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social à Montréal, fera application auprès du ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, aux fins d'abandonner sa charte.

Montréal, le 29 septembre 1976.

Le procureur de la compagnie,
65876-o PIERRE MONDOR.

THE ST. MAURICE WAREHOUSING COMPANY, LIMITED

Avis est donné que « THE ST. MAURICE WAREHOUSING COMPANY, LIMITED », une corporation constituée sous la Loi des compagnies et ayant son siège social à Trois-Rivières, province de Québec, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institu-

tions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, en vertu des dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 1er jour d'octobre 1976.

Les procureurs de la compagnie,
DUQUET, MACKAY, WEDON & BRONSTETTER.

65877-o

ST-PASCAL AUTOS LTEE

Prenez avis que la compagnie «ST-PASCAL AUTOS LTEE» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
MAURIL TREMBLAY, *avocat.*

65871-o

Compagnies étrangères — *Permis*

SKEA LTD.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «SKEA LTD.» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est C.T. Corporation System (Canada), Ltd., 220 est, Grande-Allée, Québec.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à 220 est, Grande-Allée, Québec, district judiciaire de Québec.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
ALBERT JESSOP.

65856-o 1469-8179

C. TENNANT, SONS & CO., OF NEW YORK

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «C. TENNANT, SONS & CO., OF NEW YORK» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est Me Robert Couzin, 1155 ouest, boulevard Dorchester, bureau 3900, Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à 1155 ouest, boulevard Dorchester, bureau 3900, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
ALBERT JESSOP.

65856-o 1470-4928

Curatelle publique

Succession Lucien Besette

Succession de Bessette, Lucien, en son vivant de 19, rue St-Louis, Hull (Qué.), décédé le 9 juillet 1975.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81 et am.), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6

65881-o

Succession Marcel Lafontaine

Succession de Lafontaine, Marcel, en son vivant de 471, 2e Rue, Cap-de-la-Madeleine, décédé le 28 mai 1976.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81 et am.), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6

65882-o

Demande(s) à la législature

BELL CANADA

Avis est par les présentes donné que « BELL CANADA » s'adressera au Parlement du Canada, lors de la présente session ou de l'une des deux sessions subséquentes, afin d'obtenir l'adoption d'une loi modifiant sa loi constitutive et les amendements qui y ont été apportés, aux fins suivantes:

1. permettre une augmentation de son capital-actions;
2. permettre l'adoption de règlements relatifs au capital-actions de la compagnie;
3. autoriser la compagnie à émettre ses actions de la manière que peuvent déterminer ses administrateurs et abroger l'article 2 du chapitre 39 des statuts du Canada de 1957-58 relatif à l'approbation préalable de telles émissions;
4. accorder à la compagnie des pouvoirs d'emprunt ainsi que certains pouvoirs accessoires et connexes;
5. autoriser le paiement de dividendes en numéraire ou en biens, ou en actions entièrement libérées de la compagnie;
6. prévoir certaines procédures concernant l'émission de lettres patentes à la compagnie modifiant ses objets, ses pouvoirs et son capital-actions; et
7. déterminer le taux d'intérêt à payer sur les appels de versements échus relativement aux actions émises par la compagnie.

Fait à Montréal, P.Q., le 15 octobre 1976.

Bell Canada.
Le secrétaire,
J. T. MOORE.

1050, Côte du Beaver Hall,
Montréal (Qué.)

65849-43-4-o

BELL CANADA

Notice is hereby given that "BELL CANADA" will apply to the Parliament of Canada at the present, next or next ensuing session thereof, for an Act to amend its Act of incorporation and the Acts in amendment thereof in order to:

1. provide for an increase in its capital stock;
2. permit the passage of by-laws in respect of its capital stock;
3. authorize the issue of its capital stock in such manner as the directors may determine and repeal Section 2 of Chapter 39 of the Statutes of Canada, 1957-58, concerning prior approval of such issue;
4. provide for borrowing powers and for certain incidental and ancillary powers;
5. authorize the payment of dividends in money, property or fully paid shares;
6. provide for certain procedures for the issue of letters patent to the company modifying its objects, powers and share capital; and
7. provide for the rate of interest payable on overdue calls on its shares.

Dated at Montreal, P.Q., this 15th day of October, 1976.

Bell Canada.
J. T. MOORE,
Secretary.

1050 Beaver Hall Hill,
Montreal (Qué.)

65849-43-4-o

Ministère des affaires municipales

Ville de Beloeil

Conformément à l'article 44 de la Loi sur l'évaluation foncière, j'ordonne que les limites du territoire du district de révision de Montréal du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec soient modifiées pour y inclure le territoire de la ville de Beloeil.

La présente ordonnance entrera en vigueur le 1er janvier suivant le jour de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 13 octobre 1976.

Le ministre des affaires municipales,
VICTOR C. GOLDBLOOM.

65897-o

Ville de Bromont

Conformément à l'article 44 de la Loi sur l'évaluation foncière, j'ordonne que les limites du territoire du district de révision de Montréal du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec soient modifiées pour y inclure le territoire de la ville de Bromont.

La présente ordonnance entrera en vigueur le 1er janvier suivant le jour de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 8 octobre 1976.

Le ministre des affaires municipales,
VICTOR C. GOLDBLOOM.

65897-o

Ville de Saint-Basile-le-Grand

Conformément à l'article 44 de la Loi sur l'évaluation foncière, j'ordonne que les limites du territoire du district de révision de Montréal du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec soient modifiées pour y inclure le territoire de la ville de Saint-Basile-le-Grand.

La présente ordonnance entrera en vigueur le 1er janvier suivant le jour de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 12 octobre 1976.

Le ministre des affaires municipales,

65897-o VICTOR C. GOLDBLOOM.

Ville de Sainte-Thérèse

Conformément à l'article 44 de la Loi sur l'évaluation foncière, j'ordonne que les limites du territoire du district de révision de Montréal du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec soient modifiées pour y inclure le territoire de la ville de Sainte-Thérèse.

La présente ordonnance entrera en vigueur le 1er janvier suivant le jour de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 13 octobre 1976.

Le ministre des Affaires municipales,

65897-o VICTOR C. GOLDBLOOM.

Cité de Salaberry-de-Valleyfield

Conformément à l'article 44 de la Loi sur l'évaluation foncière, j'ordonne que les limites du territoire du district de révision de Montréal du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec soient modifiées pour y inclure le territoire de la cité de Salaberry-de-Valleyfield.

La présente ordonnance entrera en vigueur le 1er janvier suivant le jour de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 8 octobre 1976.

Le ministre des affaires municipales,

65897-o VICTOR C. GOLDBLOOM.

Ville de Tracy

Conformément à l'article 44 de la Loi sur l'évaluation foncière, j'ordonne que les limites du territoire du district de révision de Montréal du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec soient modifiées pour y inclure le territoire de la ville de Tracy.

La présente ordonnance entrera en vigueur le 1er janvier suivant le jour de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 12 octobre 1976.

Le ministre des affaires municipales,

65897-o VICTOR C. GOLDBLOOM.

Ministère des richesses naturelles

Avis de révocation de concessions minières

Loi des mines, 1965, 1re session, c. 34 et modifications

Avis est donné aux propriétaires des concessions minières ci-après énumérées qu'après un délai de 90 jours de la deuxième publication des présentes, le ministre des Richesses naturelles recommandera au lieutenant-gouverneur en conseil la révocation de ces concessions, conformément aux articles 206*a*, 207 et 208 de la Loi des mines:

Notice of revocation of mining Concessions

Mining Act, 1965, 1st session c. 34 and modifications

Notice is hereby given to the owners of the following mining concessions that 90 days after the last publication of this notice, the Minister of Natural Resources will recommend to the Lieutenant-Governor in Council the revocation of the mining concessions pursuant to sections 206*a*, 207 and 208 of the Mining Act (Q.S. 1965, 1st session, c. 34 and modifications), to wit:

Propriétaires *Owners*	Désignation canton de Bowman *Description* *Township of Bowman*
George Steward et-*and* James Brasseau, Ottawa, Ontario	lot 31, rang-*range* II
Carl Bronk, canton Bowman *township*	lot 18, rang-*range* III
Charles Magee, Ottawa, Ont.	lot 32, rang-*range* III
James Mc Cabe, canton Wells *township* et-*and* Charles Moraint, Bowman	lot 33, rang-*range* III
Hon. Peter Mitchell, Montréal, Qué. et-*and* Alex. Bowie, Ottawa, Ont.	lots 9 et-*and* 10, rang-*range* IV
Frederick Wm. Smith, Ottawa, Ont.	lot 15, rang-*range* V

Propriétaires *Owners*	Désignation canton de Bowman *Description* *Township of Bowman*
Datton McCarthy, Toronto, Ont.	lots 16 et-*and* 17, rang-*range* V
George Steward, Ottawa, Ont.	lot 26, rang-*range* V
Jos. et-*and* Maurice Brazeau, canton Portland *township*	lots 27 et-*and* 28, rang-*range* V
W.A. Allan, Ottawa, Ont.	lot 29, rang-*range* V
Hon. Peter Mitchel, Montréal, et-*and* Alex. Bowie, Ottawa, Ont.	lots 30 et-*and* 31, rang-*range* V
Wm. J. Poopore, canton Chester *township*	lot 6, rang-*range* VI
Alex. F. McIntyre, Ottawa, Ont.	lots 16 et-*and* 17, rang-*range* VI
Louis K. McLaurin, canton Templeton *township*	lots 31 et-*and* 32, rang-*range* VI
Alex. James Christie, Ottawa, Ont.	lot 7, rang-*range* VII
Alex. McIntyre, Ottawa, Ont.	lot 6, rang-*range* VII
C.C. Bay. Ottawa, Ont.	lot 8, rang-*range* VII
Wm. J. McKenzie, canton Buckingham *township*	lot 18, rang-*range* VII
Alex. McIntosh, Waterville	lot 21, range-*range* VII
Wm. McIntosh, Buckingham	lot 22, rang-*range* VII
Robert C. Adams, Montréal	lots 26 et-*and* 27, rang-*range* VII

Donné à Québec, ce vingt-neuvième jour du mois de septembre 1976.

Le sous-ministre,
YVON TREMBLAY.

65919-44-2-o

Given in Québec City, this twenty-ninth day of September 1976.

The Deputy-Minister,
YVON TREMBLAY.

65919-44-2-o

Ministère des terres et forêts — *Cadastre*

Canton de Baby

Cadastre: canton de Baby; division d'enregistrement: Témiscamingue; municipalité: paroisse de Saint-Isidore.

Avis est par la présente donné que les lots 13A, 13B du rang III sont annulés et que le lot 13 du rang III est ajouté en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 30 septembre 1976.

Pour le sous-ministre,
BENOIT GRIMARD, A.-G.

65858-o

Canton de Brome

Cadastre: canton de Brome; division d'enregistrement: Brome; municipalité: ville de Bromont.

Avis est par la présente donné que les lots 346-24, 346-31 à 346-75, 347-1 à 374-32, 348-1 à 348-17, 349-1 à 349-8 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 23 septembre 1976.

Pour le sous-ministre,
BENOIT GRIMARD, A.-G.

65858-o

Canton d'Hartwell

Cadastre: canton d'Hartwell; division d'enregistrement: Papineau; municipalité: Lac-Simon.

Avis est par la présente donné que le lot A-3 du rang II et que les lots 8-1, 9-1 du rang III sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 30 septembre 1976.

Pour le sous-ministre,
BENOIT GRIMARD, A.-G.

65858-o

Canton de Loranger

Cadastre: canton de Loranger; division d'enregistrement: Labelle; municipalité: Lac-Nominingue.

Avis est par la présente donné que les lots 69, 70 du rang III sont ajoutés, que les lots 37 à 39 et une partie du lot 36*a* du rang III sont annulés et que le lot 69 du rang IV est ajouté et qu'une partie des lots 36 à 39, 40*a* du rang IV sont annulées en vertu de l'article 2174*a* du Code civil. Cet avis corrige celui paru dans la *Gazette officielle* en date du 28 juin 1969, Vol. 101, no 26, page 3667.

Québec, le 14 octobre 1976.

Pour le sous-ministre,
65858-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Cadastre: paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière; division d'enregistrement: Kamouraska; municipalité: ville de La Pocatière.

Avis est par la présente donné que les lots 143-8, 143-9, 143-13 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 24 septembre 1976.

Pour le sous-ministre,
65858-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Cadastre: paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil; division d'enregistrement: Chambly; municipalité: ville de Saint-Lambert.

Avis est par la présente donné que les lots 254-280-178 à 254-280-186, 254-280-379 à 254-280-385, 254-280-209 et une partie du lot 254-280, les lots 161-2246 à 161-2257, une partie du lot 161-2259, les lots 161-2316 à 161-2320, 161-2320A, 161-2321, 161-2321A, 161-2322, 161-2322A, 161-2323, 161-2323A, 161-2324, 161-2324A, 161-2325, 161-2325A, 161-2326, 161-2326A, 161-2327, 161-2327A, 161-2327B, 161-2327C, 161-2328 à 161-2357, 161-2358, 161-2359, une partie du lot 161-2360, les lots 161-2417 à 161-2441, 161-2674, 161-2675 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 20 septembre 1976.

Pour le sous-ministre,
65858-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon

Cadastre: paroisse de Saint-Étienne de-Lauzon; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: Saint-Étienne.

Avis est par la présente donné que les lots 166-35 à 166-38 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 5 octobre 1976.

Pour le sous-ministre,
65858-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Lambert

Cadastre: paroisse de Saint-Lambert; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: paroisse de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 7-1 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 5 octobre 1976.

Pour le sous-ministre,
65858-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Maurice

Cadastre: paroisse de Saint-Maurice; division d'enregistrement: Champlain; municipalité: paroisse de Saint-Louis-de-France.

Avis est par la présente donné que les lots 273-55 à 273-60 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 5 octobre 1976.

Pour le sous-ministre,
65858-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Proclamation(s)

Canada
Province de Québec
[L.S.] HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux qui les présentes verront ou qu'icelles pourront concerner,

SALUT.

Canada
Province of Québec
[L.S.] HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God, of the United Kingdom, Canada and Her other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern.

GREETING.

Proclamation

ATTENDU QUE c'est Notre désir et Notre bon plaisir de rencontrer aussitôt que possible le peuple de la province de Québec et d'obtenir son avis exprimé en parlement;

À CES CAUSES, sur l'avis du Conseil exécutif de la province de Québec, Nous convoquons par les présentes une nouvelle législature de la Province pour le trentième jour de novembre prochain et mandons et ordonnons à ses membres de s'assembler à cette date au palais législatif, en la Ville de Québec.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de ladite Province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, le dix-huitième jour d'octobre, l'an de grâce mil neuf cent soixante-seize et de Notre règne le vingt-cinquième.

Par ordre,

Le secrétaire de la chancellerie à Québec,
RENÉ BLONDIN.

65853-43-6-o

Proclamation

WHEREAS We are desirous and have decided to meet as soon as possible the People of the Province of Québec and to have their advice, expressed in Parliament;

THEREFORE, by and with the advice of the Executive Council of the Province of Québec, We do hereby convene a new Legislature of the Province for the thirtieth day of November next, and do command and order the members thereof to meet on such date at the Parliament Buildings, in the city of Québec.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent and the Great Seal of the Province of Québec to be hereunto affixed.

WITNESS: Our Right Trusty and Well Beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of the said Province.

Given at Our Government House, at Québec, on the eighteenth day of October, in the year of Our Lord, one thousand nine hundred and seventy-six, in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ BLONDIN,
Clerk of the Crown in Chancery, at Québec.

65853-43-6-o

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux qui les présentes verront ou qu'icelles pourront concerner,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE c'est Notre désir et Notre bon plaisir de rencontrer aussitôt que possible le peuple de la province de Québec et d'obtenir son avis exprimé en parlement;

À CES CAUSES, Nous faisons connaître par les présentes que, sur l'avis du Conseil exécutif de la province de Québec, Nous avons ce jour donné des ordres pour l'émission de brefs d'élection en due forme afin de constituer une nouvelle Assemblée nationale de ladite Province, lesquels brefs d'élection seront tous datés du dix-huit octobre mil neuf cent soixante-seize et devront être rapportés avant le trente novembre mil neuf cent soixante-seize, la présentation des candidats à l'élection devant avoir lieu et se faire le premier novembre mil neuf cent soixante-seize dans tous les districts électoraux; et le scrutin, quand il sera néces-

Canada
Province of Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God, of the United Kingdom, Canada and Her other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS We are desirous and have decided to meet as soon as possible the People of the Province of Québec, and to have their advice, expressed in Parliament;

THEREFORE, We do hereby make it known that, by and with the advice of the Executive Council of the Province of Québec, We have, this day, given orders for issuing Election Writs in due form, for constituting a new National Assembly of the said Province, which Election Writs are all to bear date the eighteenth day of October 1976, and be returned before the thirtieth day of November 1976, the nomination of candidates at the election to be held and take place on the first day of November 1976, in all the electoral districts; and the holding of the polls to take place and be held on the fifteenth day of November

saire d'en tenir un, devra avoir lieu le quinze novembre mil neuf cent soixante-seize dans tous les districts électoraux.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de ladite Province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, le dix-huitième jour d'octobre, l'an de grâce mil neuf cent soixante-seize et de Notre règne le vingt-cinquième.

Par ordre,

Le secrétaire de la chancellerie à Québec,

RENÉ BLONDIN.

65854-43-6-o

1976, in all the electoral districts.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent and the Great Seal of the Province of Québec to be hereunto affixed.

WITNESS: Our Right Trusty and Well Beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of the said Province.

Given at Our Government House, at Québec, on the eighteenth day of October, in the year of Our Lord, one thousand nine hundred and seventy-six, in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ BLONDIN,
Clerk of the Crown in Chancery, at Québec.

65854-43-6-o

Services de santé et services sociaux — Loi sur les

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU CENTRE DE QUEBEC

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 41 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des lois de 1971, il a accordé des lettres patentes supplémentaires en date du 22e jour de septembre 1976, modifiant les lettres patentes émises le 31 mai 1973.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,

LISE BACON.

65856-o 1334-1680

CENTRE D'ACCUEIL LA PRAIRIE

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 41 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des lois de 1971, il a accordé des lettres patentes supplémentaires en date du 15e jour de septembre 1976, modifiant les lettres patentes émises le 16 octobre 1974.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,

LISE BACON.

65856-o 1358-9684

HOPITAL LAVAL (1975)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 39 et 47 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des lois de 1971, il a accordé des lettres patentes instituant un établissement public sous le nom de « HOPITAL LAVAL (1975) ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est: « Centre Hospitalier ».

Le siège social de l'établissement est à Québec, district judiciaire de Québec.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,

LISE BACON.

65856-o 1362-3616

Sociétés agricoles et laitières

CERCLE D'AMELIORATION DU BETAIL DE SACRE-COEUR

Avis est donné que, en vertu de l'arrêté en conseil no 3309-76 du 29 septembre 1976, le lieutenant-gouverneur en conseil a autorisé la formation d'une société agricole et laitière sous le nom de « CERCLE D'AMELIORATION DU BETAIL DE SACRE-COEUR », avec siège social à Sacré-Coeur, dans le comté de Saguenay, conformément à la Loi des sociétés agricoles et laitières (S.R.Q. 1964, chapitre 116).

Daté au bureau du ministre, le 19 octobre 1976.

Le sous-ministre de l'agriculture,

GAÉTAN LUSSIER.

65886-o

CERCLE D'AMELIORATION DU BETAIL DE SAINT-HYACINTHE (1976)

Avis est donné que, en vertu de l'arrêté en conseil no 3310-76 du 29 septembre 1976, le lieutenant-gouverneur en conseil a autorisé la formation d'une société agricole et laitière sous le nom de « CERCLE D'AMELIORATION DU BETAIL DE SAINT-HYACINTHE (1976)», avec siège social à Saint-Hyacinthe, dans le comté de Saint-Hyacinthe, conformément à la Loi des sociétés agricoles et laitières (S.R.Q. 1964, chapitre 116).

Daté au bureau du ministre, le 19 octobre 1976.

Le sous-ministre de l'agriculture,
GAÉTAN LUSSIER.

65886-o

Soumissions — Demandes de

La commission scolaire d'Arvida

Siège social: 346, boulevard Mellon, C.P. 430
Arvida (Jonquière), P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Roch Laroche, directeur général, Centre administratif, 346, boulevard Mellon, Arvida (Jonquière), C.P. 430, P.Q., jusqu'à 7.30 heures du soir, mercredi le 17 novembre 1976, pour l'achat de $274,000 d'obligations de la commission scolaire d'Arvida, datées du 1er décembre 1976, et remboursables en série du 1er décembre 1977 au 1er décembre 1986 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10 1/2%, payable semi-annuellement les 1er juin et 1er décembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er décembre 1976.

Tableau d'amortissement — $274,000 — 10 ans

Année			Capital
01	12	1977	$17,000
01	12	1978	19,000
01	12	1979	20,000
01	12	1980	23,000
01	12	1981	25,000
01	12	1982	28,000
01	12	1983	30,000
01	12	1984	34,000
01	12	1985	37,000
01	12	1986	41,000

La commission scolaire d'Arvida, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64) demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la Loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus, s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire d'Arvida s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er décembre 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution du 28 septembre 1976 — $274,000 — dépenses d'immobilisations 1973/74 et 1974/75.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'école qui sera tenue mercredi, le 17 novembre 1976, à 7.30 heures p.m., au Centre administratif, 346, boulevard Mellon, Arvida (Jonquière), C.P. 430, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Arvida (comté de Jonquière), ce 22 octobre 1976.

Le directeur général,
ROCH LAROCHE.
Centre administratif, 346, boulevard Mellon,
C.P. 430, Arvida (Jonquière), P.Q.
Téléphone: 548-7181, code 418.

65898-o

Commission scolaire Beauport

Siège social: (Giffard), Ville de Beauport, P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Fernand Gosselin, directeur général, Centre administratif, 3301, boulevard Mgr-Gauthier, ville de Beauport, P.Q., jusqu'à 7.30 heures du soir, mardi le 16 novembre 1976, pour l'achat de $220,500 d'obligations de la commission scolaire de Beauport, datées du 1er décembre 1976, et remboursables en série du 1er décembre 1977 au 1er décembre 1986 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10 1/2%, payable semi-annuellement les 1er juin et 1er décembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er décembre 1976.

Tableau d'amortissement — $220,500 — 10 ans

Année			Capital
01	12	1977	$ 14,500
01	12	1978	15,000
01	12	1979	17,000
01	12	1980	19,000
01	12	1981	20,000
01	12	1982	22,000
01	12	1983	25,000
01	12	1984	27,000
01	12	1985	29,000
01	12	1986	32,000

La commission scolaire de Beauport, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de Beauport s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er décembre 1976, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 18-07-66 — $37,500 — renouvellement d'emprunt; 22-06-76 — $183,000 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue mardi le 16 novembre 1976, à 7.30 heures du soir, au Centre administratif, 3301, boulevard Mgr-Gauthier, ville de Beauport, P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Commission scolaire Beauport, ce 5 octobre 1976.

Le directeur général,
FERNAND GOSSELIN.

Centre administratif, 3301, boulevard Mgr-Gauthier,
Ville de Beauport, P.Q.
Téléphone: 667-5230, code 418. 65864-o

Ville de Lévis

(Lévis)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Me Pierre Gagnon, greffier, Hôtel de ville, 225, Côte du Passage, ville de Lévis (Lévis), P.Q., jusqu'à 12.30 heures (midi et trente), jeudi le 18 novembre 1976, pour l'achat de $1,171,000 d'obligations de la ville de Lévis, datées du 1er décembre 1976, et remboursables en série du 1er décembre 1977 au 1er décembre 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10 1/2%, payable semi-annuellement les 1er juin et 1er décembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er décembre 1976.

Tableau d'amortissement — $1,171,000 — 20 ans

Année			Capital
01	12	1977	$ 22,000
01	12	1978	24,000
01	12	1979	27,000
01	12	1980	29,000
01	12	1981	32,000
01	12	1982	37,000
01	12	1983	41,000
01	12	1984	45,000
01	12	1985	50,000
01	12	1986	55,000
01	12	1987	49,000
01	12	1988	55,000
01	12	1989	61,000
01	12	1990	67,000
01	12	1991	74,000
01	12	1992	81,000
01	12	1993	90,000
01	12	1994	101,000
01	12	1995	110,000
01	12	1996	121,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $121,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er décembre 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $121,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er décembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Lévis s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er décembre 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 1077 — $382,000; 1082 — $87,700 — aqueduc, égouts et voirie; 1105 — $18,000 — achat d'équipement; 1106 — $39,000 — achat de machinerie; 1113 — $260,000 — travaux à l'aréna; 1123 — $135,000; 1134 — $43,300 — voirie et achat de terrain; 1135 — $70,000 — réparations garage municipal; 1137 — $15,000 — aménagement terrain de jeux; 1154 — $121,000 — aménagement de parcs.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 12.30 heures (midi et trente), jeudi le 18 novembre 1976, à l'Hôtel de ville, 225, Côte du Passage, ville de Lévis (Lévis), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Lévis (comté de Lévis), ce 20 octobre 1976.

Le greffier,
ME PIERRE GAGNON.

Hôtel de ville,
Lévis (Lévis), P.Q.
Téléphone: 833-3261, code 418. 65865-o

Ville de Repentigny
(L'Assomption)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Georges Larivée, greffier, Hôtel de ville, 435, boulevard Iberville, ville de Repentigny (L'Assomption), P.Q., jusqu'à 5.00 heures de l'après-midi, mercredi le 17 novembre 1976, pour l'achat de $2,320,000 d'obligations de la ville de Repentigny, datées du 1er décembre 1976, et remboursables en série du 1er décembre 1977 au 1er décembre 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er juin et 1er décembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er décembre 1976.

Tableau d'amortissement — $2,320,000 — 20 ans

Année			Capital
01	12	1977	$ 52,000
01	12	1978	55,000
01	12	1979	60,000
01	12	1980	66,000
01	12	1981	73,000
01	12	1982	78,000
01	12	1983	86,000
01	12	1984	92,000
01	12	1985	99,000
01	12	1986	106,000
01	12	1987	86,000
01	12	1988	94,000
01	12	1989	104,000
01	12	1990	114,000
01	12	1991	126,000
01	12	1992	138,000
01	12	1993	154,000
01	12	1994	170,000
01	12	1995	187,000
01	12	1996	380,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $380,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er décembre 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 1er décembre 1996 au montant de $380,000 comprend un solde de $175,000 renouvelable pour une période additionnelle de 10 ans, et échéant comme suit:

Année			Capital
01	12	1997	$ 12,000
01	12	1998	13,000
01	12	1999	14,000
01	12	2000	14,000
01	12	2001	16,000
01	12	2002	18,000
01	12	2003	19,000
01	12	2004	21,000
01	12	2005	23,000
01	12	2006	25,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $380,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er décembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Repentigny s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er décembre 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 69 — $20,000; 187 — $139,500; 225-(225-A) — $84,000 — renouvellements d'emprunts; 225-(225-A) — $25,000; 409 — $22,900; 418 — $116,100; 440 — $161,500; 441 — $15,300; 449 — $15,000; 450 — $100,000; 457 — $57,800; 459 — $23,900; 462 — $35,000; 466 — $8,000; 469 — $81,500; 470 — $53,000; 476 — $3,900; 499, tel que modifié — $224,600; 502, tel que modifié — $260,000; 503, tel que modifié — $32,700; 506, tel que modifié — $31,500; 511, tel que modifié — $2,400; 512, tel que modifié — $50,200; 513 — $13,600; 519 — $208,000; 520 — $334,300; 524 — $200,300 — aqueduc, égouts, voirie et éclairage.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 5.00 heures de l'après-midi, mercredi, le 17 novembre 1976, à l'Hôtel de ville, 435, boulevard Iberville, ville de Repentigny (L'Assomption), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Repentigny (comté de L'Assomption), ce 21 octobre 1976.

Le greffier,
GEORGES LARIVÉE.

Hôtel de ville, 435, boulevard Iberville,
Repentigny (L'Assomption), P.Q.
Téléphone: 585-2660, code 514. 65866-o

Paroisse Saint-Joseph-du-Lac
(Deux-Montagnes)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par la soussignée Mme Carole Leduc Giroux, secrétaire-trésorière, bureau du secrétaire-trésorier, 140A, rue Principale, Saint-Joseph-du-Lac (Deux-Montagnes), P.Q., jusqu'à 8.00 heures du soir, mardi le 16 novembre 1976, pour l'achat de $586,000 d'obligations de la paroisse Saint-Joseph-du-Lac, datés du 1er décembre 1976, et remboursables en séries du 1er décembre 1977 au 1er décembre 1986 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10 1/2%, payable semi-annuellement les 1er juin et 1er décembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er décembre 1976.

Tableau d'amortissement — $586,000 — 10 ans

Année			Capital
01	12	1977	$ 35,000
01	12	1978	39,000
01	12	1979	43,000
01	12	1980	48,000
01	12	1981	53,000
01	12	1982	58,000
01	12	1983	64,000
01	12	1984	71,000
01	12	1985	78,000
01	12	1986	97,000

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 1er décembre 1986 au montant de $97,000 comprend un solde de $10,000 pour une période additionelle de 20 ans.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus, s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La paroisse Saint-Joseph-du-Lac s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er décembre 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement 8-75 — $586,000 — aqueduc et égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil qui sera tenue à 8.00 heures du soir, mardi le 16 novembre 1976, au bureau du secrétaire-trésorier, 140-A, rue Principale, Saint-Joseph-du-Lac (Deux-Montagnes), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Paroisse Saint-Joseph-du-Lac (comté Deux-Montagnes), le 20 octobre 1976.

La secrétaire-trésorière,
MME CAROLE LEDUC GIROUX.

Bureau du secrétaire-trésorier, 140A, rue Principale,
Saint-Joseph-du-Lac (Deux-Montagnes), P.Q.
Téléphone: 473-1619, code 514. 65867-o

Ville de Saint-Lambert
(Chambly)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par la soussignée Mme Marie Sainte-Marie, greffier, Hôtel de ville, 55, rue Argyle, Saint-Lambert, comté de Chambly, Québec, jusqu'à 5.00 heures de l'après-midi, jeudi le 18 novembre 1976, pour l'achat de $1,958,000 d'obligations de la ville de Saint-Lambert, comté de Chambly, datées du 1er décembre 1976, et remboursables en série du 1er décembre 1977 au 1er décembre 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10 1/2%, payable semi-annuellement les 1er juin et 1er décembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amor-

tissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er décembre 1976.

Tableau d'amortissement — $1,958,000 — 20 ans

Année			Capital
01	12	1977	$ 60,000
01	12	1978	62,000
01	12	1979	67,000
01	12	1980	72,000
01	12	1981	77,000
01	12	1982	39,000
01	12	1983	41,000
01	12	1984	45,000
01	12	1985	49,000
01	12	1986	53,000
01	12	1987	31,000
01	12	1988	34,000
01	12	1989	37,000
01	12	1990	41,000
01	12	1991	46,000
01	12	1992	50,000
01	12	1993	55,000
01	12	1994	60,000
01	12	1995	66,000
01	12	1996	973,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $120,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er décembre 2006.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 1er décembre 1996 au montant de $973,000 comprend un solde de $900,000 renouvelable pour une période additionnelle de 10 ans, et échéant comme suit:

Année			Capital
01	12	1997	$ 66,000
01	12	1998	72,000
01	12	1999	80,000
01	12	2000	88,000
01	12	2001	98,000
01	12	2002	80,000
01	12	2003	89,000
01	12	2004	98,000
01	12	2005	109,000
01	12	2006	120,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $973,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er décembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Saint-Lambert s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er décembre 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 94 — $195,000 — renouvellement d'emprunt; 476 — $92,500 — renouvellement d'emprunt; 504 — $5,000 — renouvellement d'emprunt; 506 — $86,500 — renouvellement d'emprunt; 951 (982) — $109,000 — acquisition d'immeubles; 972 — $1,200,000 — agrandissement de l'usine de filtration; 973 — $250,000 — aqueduc; 989 — $20,000 — éclairage.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue jeudi, le 18 novembre 1976, à 5.00 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de ville, 55, rue Argyle, St-Lambert, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Saint-Lambert (Chambly), ce 5 octobre 1976.

Le greffier,
MME MARIE SAINTE-MARIE.

Hôtel de ville, 55, rue Argyle,
Saint-Lambert, (Chambly), Québec. 65868-o

Municipalité de Sacré-Coeur
(Saguenay)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Marc-René Dufour, secrétaire-trésorier, bureau municipal, Sacré-Coeur (Saguenay), C.P. 159, P.Q., jusqu'à 7.30 heures du soir, jeudi le 18 novembre 1976, pour l'achat de $894,000 d'obligations de la municipalité de Sacré-Coeur, datées du 1er décembre 1976, et remboursables en série du 1er décembre 1977 au 1er décembre 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er juin et 1er décembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er décembre 1976.

Tableau d'amortissement — $894,000 — 20 ans

Année			Capital
01	12	1977	$35,000
01	12	1978	39,000
01	12	1979	45,000
01	12	1980	49,000
01	12	1981	54,000
01	12	1982	58,000
01	12	1983	65,000
01	12	1984	71,000
01	12	1985	80,000
01	12	1986	85,000
01	12	1987	19,000
01	12	1988	21,000
01	12	1989	23,000
01	12	1990	26,000
01	12	1991	28,000
01	12	1992	31,000
01	12	1993	35,000
01	12	1994	39,000
01	12	1995	43,000
01	12	1996	48,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quizième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $48,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compter du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er décembre 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la Loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $48,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er décembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La municipalité de Sacré-Coeur s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er décembre 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 42 (54) (70) — $62,800; 45 — $34,000; 46 (73) — $50,000; 53 — $206,000; 55 — $140,200; 56 — $125,000; 61 (63) (68) — $75,000; 62 — $41,000 — aqueduc, égouts, voirie; 65 — $20,000 — achat d'équipement et camion; 67 — $105,000 — consolidation; 72 — $35,000 — voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil qui sera tenue à 7.30 heures, jeudi le 18 novembre 1976, au bureau municipal, Sacré-Coeur (Saguenay), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Municipalité de Sacré-Coeur (comté de Saguenay), ce 21 octobre 1976.

Le secrétaire-trésorier,
MARC-RENÉ DUFOUR.

Bureau municipal, C.P. 159,
Sacré-Coeur (Saguenay), P.Q.
Téléphone: 236-4621, code 418.

65869-o

Syndicats professionnels

ASSOCIATION DES FONCTIONNAIRES PROFESSIONNELS DU MONTREAL METROPOLITAIN

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que, le 8 septembre 1976, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de « ASSOCIATION DES FONCTIONNAIRES PROFESSIONNELS DU MONTREAL METROPOLITAIN », avec siège social situé à Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
ALBERT JESSOP.

65883-o 1466-4130

SYNDICAT DES CADRES DU GOUVERNEMENT DU QUEBEC (S.C.G.Q.) INC.

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que, le 14 seprembre 1976, il a autorisé le changement de nom de « LE SYNDICAT DES CADRES DU GOUVERNEMENT DU QUEBEC », dont la constitution, sous le nom originaire de « ASSOCIATION DU PERSONNEL DE CADRE, DE GERANCE ET DE MAITRISE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUEBEC », a été autorisée le 4 décembre 1969, et dont le siège social est situé à Québec, en celui de « SYNDICAT DES CADRES DU GOUVERNEMENT DU QUEBEC (S.C.G.Q.) INC. » et ce, en vertu de la Loi des syndicats professionels, Statuts refondus, 1964, chapitre 146.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
ALBERT JESSOP.

65884-o 1290-9958

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA REGION DE ST-JEAN-VALLEYFIELD (UPA)

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que le 18 août 1975, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionel, sous le nom de « SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA REGION DE ST-JEAN-VALLEYFIELD (UPA) », avec siège social situé à Saint-Rémi, district judiciaire d'Iberville.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
ALBERT JESSOP.

65885-o 1360-8369

Avis divers

LES FILMS ALLIANCE INC. ALLIANCE FILMS INC.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé le 21 septembre 1976 les lettres patentes émises le 27 mai 1976.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

65856-o 1467-3784

L'ANTIROUILLE A L'HUILE METROPOLITAIN INC.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé le 6 octobre 1976 les lettres patentes émises le 27 mai 1976.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

65856-o 1467-3818

Miscellaneous Notices

CIMETIERE VOLKHARDT VOLKHARDT CEMETERY

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi des compagnies de cimetière (chapitre 307 des Lois de 1964), il a accordé des lettres patentes en date du 28 avril 1976, constituant en corporation sans capital-actions, Mme Friedrich Volkhardt Sr, Martinville, maîtresse de maison, M. Friedrich Volkhardt Jr, Martinville, M. Hartmut Alberts, Saint-Élie-d'Orford, tous deux agriculteurs, pour les objets suivants:

Établir un cimetière, sous le nom de « CIMETIERE VOLKHARDT — VOLKHARDT CEMETERY ».

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder est de $1,000.

Le siège social de la corporation est à Martinville, district judiciaire de Saint-François.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

65856-o 1466-6655

Succession Alcide St-Germain

Succession de monsieur Alcide St-Germain, décédé le 14 février 1975; domicile légal au décès: a/s Curateur public, 9310, boulevard St-Laurent, Montréal, P.Q.

Le soussigné donne avis qu'il a, en son nom personnel et comme procureur de tous ses co-héritiers, accepté la succession en titre sous bénéfice d'inventaire, appert de l'acte d'acceptation reçu devant Me Claude Veronneau, notaire à Tracy, 600, route Marie-Victorin, le quinze septembre mil neuf cent soixante-seize, enregistré au bureau pour la division d'enregistrement de Montréal, le vingt-quatre septembre mil neuf cent soixante-seize sous le numéro 2726689.

Donné à Tracy, ce 4e jour d'octobre 1976.

Pour la succession Alcide St-Germain,
65860-o ROCH ST-GERMAIN.

Succession Alphonse Drouin

Prenez avis que Dame Fernande Taillon Drouin, domiciliée au 3101, boulevard Mgr-Gauthier, Beauport (quartier Giffard), ès-qualité de tutrice au mineur Richard Drouin, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Alphonse Drouin, sénior, décédé à Beauport le 12 février 1962, suivant acte reçu devant Me Zacharie Lévesque, notaire, au 2210, rue St-Georges, Beauport (Giffard), le 24 septembre 1976 et dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Québec, le 28 septembre 1976, sous le numéro 852,109.

Le notaire,
65861-o ZACHARIE LÉVESQUE.

Succession James William Stock

Prenez avis que Mlle Patricia Patterson a accepté, sous bénéfice d'inventaire, les legs particuliers à elle fait par feu James William Stock aux termes du testament de ce dernier passé devant William Johnston, notaire, le 5 décembre 1972, tel qu'il appert d'un acte reçu devant Me Andrea F. Durso, notaire, le 23 septembre 1976 et dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Rouville sous le numéro 132233.

Signé à Westmount, le 4 octobre 1976.

Le notaire,
65862-o A.F. DURSO.

Succession Walter Barr

Avis est donné par les présentes que Charles R. Barr a renoncé par acte de renonciation reçu devant Me Pierre L. Caron, notaire, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Huntingdon sous le numéro 84,862 à ses droits dans la succession de John Walter Barr qu'il avait antérieurement acceptée sous bénéfice d'inventaire suivant acte reçu devant Me Pierre L. Caron, notaire, et dont copie a été enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 82445 et que Dame Audrey Mae Barr et Stephen Charles Barr ont renoncé au bénéfice d'inventaire constaté dans ledit acte enregistré tel que susdit sous le numéro 82,445, pour se porter héritiers de cette succession et ce suivant acte reçu devant Me Pierre L. Caron, notaire, et dont copie a été enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 86254.

65863-o

Ville de Montréal

Avis de rachat

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie canadienne de l'émission désignée « Obligations 9 1/2% à fonds d'amortissement pour améliorations locales, échéant le 1er décembre 1990» (ci-après appelées « Obligations») de la Ville de Montréal, province de Québec, Canada.

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la Ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera POUR FINS D'AMORTISSEMENT le 1er décembre 1976, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations à coupons de $5,000 chacune, portant le préfixe AB, rachetables le 1er décembre 1976 jusqu'à consurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

14927 .... $1,000	14930 .... $1,000	14937 .... $1,000	14958 .... $1,000	15209 .... $1,000
15249 .... $1,000	15268 .... $1,000	15272 .... $1,000		

City of Montreal

Notice of Redemption

To the holders of debentures payable in Canadian Currency of the issue designated "9 1/2% Sinking Fund Debentures for Local Improvements, due December 1, 1990" (herein called "Debentures") of the City of Montreal, Province of Québec, Canada.

PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN that the City of Montreal intends to and will redeem for SINKING FUND PURPOSES on December 1, 1976, pursuant to the provisions of the debentures, the following debentures (or portion thereof) as indicated, of the above-mentioned issue, at 100% of principal amount plus accrued interest to the redemption date, namely:

Numbers of the coupon debentures of $1,000 each, bearing the prefix AB, redeemable on December 1, 1976 to the extent of the principal amount shown against each of the following numbers:

14927 .... $1,000	14930 .... $1,000	14937 .... $1,000	14958 .... $1,000	15209 .... $1,000
15249 .... $1,000	15268 .... $1,000	15272 .... $1,000		

Numéros des obligations à coupons de $1,000 chacune, portant le préfixe A, rachetables le 1er décembre 1976:

590210	590216	590274	590609	590945	591536
592219	592276	592643	592964	593117	593750
594408	594434	594617	594819	594822	594828
596741	596752	596789	596791	596855	597421
598048	598104				

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées, au choix du détenteur, en monnaie légale du Canada, au bureau principal de la Banque de Montréal, de la Banque Canadienne Nationale, de La Banque Royale du Canada ou de La Banque Provinciale du Canada, situé dans les villes de Montréal, Toronto, Halifax, Saint-John, N.B., Québec, Winnipeg ou Vancouver, Canada, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1er décembre 1976 attachés.

Les obligations immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, à moins d'instructions d'agir différemment.

Avis public est aussi par les présentes donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1er décembre 1976.

Daté à Montréal, ce douzième jour d'octobre 1976.

Ville de Montréal,
FERNAND DENIS, C.A.,
Directeur des finances.

65859-o

Numbers of the coupon debentures of $1,000 each, bearing the prefix A, redeemable on December 1, 1976:

591784	592008	592040	592048	592123	592149
593815	593969	594029	594298	594301	594306
595490	595887	595974	595996	596045	596328
597428	597630	597701	597744	598033	598038

Debentures (or portion thereof) to be so redeemed will become due and payable and will be paid, at the option of the holder, in lawful money of Canada, at the principal office of Bank of Montreal, Bank Canadian National, The Royal Bank of Canada or The Provincial Bank of Canada located in the cities of Montreal, Toronto, Halifax, Saint John, N.B., Québec, Winnipeg or Vancouver, Canada, upon presentation and surrender of debentures bearing the above-mentioned numbers with all coupons maturing after December 1, 1976 attached.

Debentures registered as to principal must be accompanied by assignments for transfer powers duly executed in blank. Debentures representing the unredeemed portion of any debenture redeemed in part only, will be issued without charge. Registered debentures will be registered in the same manner as the debentures surrended, in the absence of other instructions.

Public notice is also hereby given that all interest on the principal amount of the debentures (or portion thereof) presently called for payment, will cease to accrue from and after December 1,1976.

Dated at Montreal, this twelfth day of October, 1976.

City of Montreal,
FERNAND DENIS, C.A.,
Director of Finance.

65859-o

Arrêté en conseil

Arrêté en conseil

Chambre du Conseil Exécutif

Numéro 3537-76

Québec, le 12 octobre 1976.

Présent: Le lieutenant-gouverneur en conseil.

CONCERNANT le budget de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec.

ATTENDU QUE l'article 242 de la Loi de la Communauté urbaine de Québec (1969, chapitre 83) prévoit que la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec dresse son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le dépose chez le secrétaire de la Communauté urbaine de Québec avant le 1er octobre;

ATTENDU QUE l'article 177 de ladite loi prévoit que le secrétaire de la Communauté urbaine de Québec transmet à chaque municipalité et à chaque membre du Conseil de ladite Communauté, une copie, entre autres, du budget de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec au plus tard le 15 octobre de chaque année;

ATTENDU QUE l'article 282 de ladite loi prévoit que tout délai accordé par cette loi à la Communauté urbaine de Québec pour adopter une mesure ou pour poser un geste peut être prorogé par le lieutenant-gouverneur en conseil;

ATTENDU QUE l'article 227 de ladite loi prévoit que l'article 282 susmentionné s'applique *mutatis mutandis* à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de proroger au 1er novembre 1976 le délai de dépôt du budget de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec pour l'exercice financier 1977 chez le secrétaire de la Communauté urbaine de Québec et au 5 novembre 1976 le délai de transmission de ce budget par ledit secrétaire à chaque municipalité et à chaque membre du Conseil de la Communauté urbaine de Québec, le tout tel que demandé par la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec dans une résolution numéro 76-144 en date du 24 août 1976;

IL EST ORDONNÉ, sur la proposition de l'honorable ministre des affaires municipales, ce qui suit:

Le délai de dépôt du budget de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec pour l'exercice financier 1977 chez le secrétaire de la Communauté urbaine de Québec est prorogé au 1er novembre 1976;

Le délai de transmission de ce budget par le secrétaire de la Communauté urbaine de Québec à chaque municipalité et à chaque membre du Conseil de ladite Communauté est prorogé au 5 novembre 1976.

Le greffier du Conseil exécutif,
GUY COULOMBE.

65897-o

Loi électorale du Québec

Avis de nomination
d'agent officiel (article 375)

Je donne avis, par les présentes, que monsieur Henri-François Gautrin, chef de la coalition N.P.D. – R.M.S., a nommé, conformément aux dispositions de l'article 375 de la Loi électorale, la personne suivante pour agir comme agent officiel dudit parti de la coalition N.P.D. – R.M.S. au cours des élections dont le scrutin est fixé au 15 novembre 1976:

Monsieur Roch Denis
3752, rue du Parc-Lafontaine
Montréal, Qué.

Québec, le 26 octobre 1976.

Le président général des élections,
FRANÇOIS DROUIN,
Juge de la Cour provinciale.

65918-o

Avis de nomination
d'agent officiel (article 375)

Je donne avis, par les présentes, que monsieur Gérard Lachance, chef du Parti des Travailleurs du Québec, a nommé, conformément aux dispositions de l'article 375 de la Loi électorale, la personne suivante pour agir comme agent officiel dudit Parti des Travailleurs du Québec au cours des élections dont le scrutin est fixé au 15 novembre 1976:

Monsieur René Bataille
37 Leslie Gault
Montréal, Qué.

Québec, le 21 octobre 1976.

Le président général des élections,
FRANÇOIS DROUIN,
Juge de la Cour provinciale.

65918-o

Notice of appointment
of official agent (section 375)

I give notice, by these presents, that Mr. Henri-François Gautrin, Leader of the coalition N.P.D. – R.M.S., has appointed, pursuant to the provisions of section 375 of the Election Act, the following person to act as official agent of the said coalition N.P.D. – R.M.S. party during the election for which voting is fixed for November 15, 1976:

Mr. Roch Denis
3752 du Parc-Lafontaine Street
Montreal, Qué.

Québec, October 26, 1976.

FRANÇOIS DROUIN,
Judge of the Provincial Court,
Chief Returning-Officer.

65918-o

Notice of appointment
of official agent (section 375)

I give notice, by these presents, that Mr. Gérard Lachance, Leader of the Parti des Travailleurs du Québec, has appointed, pursuant to the provisions of section 375 of the Election Act, the following person to act as official agent of the said Parti des Travailleurs du Québec during the election for which voting is fixed for November 15, 1976:

Mr. René Bataille
37 Leslie Gault
Montreal, Qué.

Québec, October 21, 1976.

FRANÇOIS DROUIN,
Judge of the Provincial Court,
Chief Returning-Officer.

65918-o

Avis de nomination
d'agent officiel (article 375)

Je donne avis, par les présentes, que monsieur Jérôme Choquette, chef du Parti National Populaire, a nommé, conformément aux dispositions de l'article 375 de la Loi électorale, la personne suivante pour agir comme agent officiel dudit Parti National Populaire au cours des élections dont le scrutin est fixé au 15 novembre 1976:

Monsieur Henri Dessaulles
330 Monmouth
Ville de Mont-Royal, Qué.

Québec, le 25 octobre 1976.

Le président général des élections,
FRANÇOIS DROUIN,
65918-o *Juge de la Cour provinciale.*

Avis de nomination
d'agent officiel (article 375)

Je donne avis, par les présentes, que monsieur Rodrigue-M. Biron, chef de l'Union Nationale, a nommé, conformément aux dispositions de l'article 375 de la Loi électorale, la personne suivante pour agir comme agent officiel dudit parti de l'Union Nationale au cours des élections dont le scrutin est fixé au 15 novembre 1976:

Me Jean Bédard, avocat
846, avenue Bon-Air
Sainte-Foy
G1V 2P3

Québec, le 21 octobre 1976.

Le président général des élections,
FRANÇOIS DROUIN,
65918-o *Juge de la Cour provinciale.*

Avis de nomination
d'agents officiels (article 375)

Je donne avis, par les présentes, que monsieur Nick Auf der Maur, chef de l'Alliance Démocratique, a nommé, conformément aux dispositions de l'article 375 de la Loi électorale, les deux personnes suivantes pour agir comme agents officiels dudit parti de l'Alliance Démocratique au cours des élections dont le scrutin est fixé au 15 novembre 1976:

Monsieur Frank Auf der Maur
4109, chemin de la Côte des Neiges
Westmount, Qué.

Monsieur Peter Berlow
2062, avenue Vendôme
Westmount, Qué.

Québec, le 26 octobre 1976.

Le président général des élections,
FRANÇOIS DROUIN,
65918-o *Juge de la Cour provinciale.*

Notice of appointment
of official agent (section 375)

I give notice, by these presents, that Mr. Jérôme Choquette, Leader of the Popular National Party, has appointed, pursuant to the provisions of section 375 of the Election Act, the following person to act as official agent of the said Popular National Party during the election for which voting is fixed for November 15, 1976:

Mr. Henri Dessaulles
330 Monmouth
Town of Mount-Royal, Qué.

Québec, October 25, 1976.

FRANÇOIS DROUIN,
Judge of the Provincial Court,
65918-o *Chief Returning-Officer.*

Notice of appointment
of official agent (section 375)

I give notice, by these presents, that Mr. Rodrigue-M. Biron, Leader of the Union National, has appointed, pursuant to the provisions of section 375 of the Election Act, the following person to act as official agent of the said Union National party during the election for which voting is fixed for November 15, 1976:

Me Jean Bédard, advocate
846, Bon-Air Avenue
Sainte-Foy
G1V 2P3

Québec, October 21, 1976.

FRANÇOIS DROUIN,
Judge of the Provincial Court,
65918-o *Chief Returning-Officer.*

Notice of appointment
of official agents (section 375)

I give notice, by these presents, that Mr. Nick Auf der Maur, Leader of Democratic Alliance, has appointed, pursuant to the provisions of section 375 of the Election Act, the two following persons to act as official agents of the said Democratic Alliance party during the election for which voting is fixed for November 15, 1976:

Mr. Frank Auf der Maur
4109 Côte des Neiges Road
Westmount, Qué.

Mr. Peter Berlow
2062 Vendôme Avenue
Westmount, Qué.

Québec, October 26, 1976.

FRANÇOIS DROUIN,
Judge of the Provincial Court,
65918-o *Chief Returning-Officer.*

Avis concernant une agence de publicité (article 377)

Je donne avis, par les présentes, que l'agence de publicité « Bleau, Duperrey, Giguère et Associés », 410, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 3P8, est reconnue comme mandataire de monsieur Jean-Pierre Corriveau, agent officiel de monsieur Vincent Chagnon, candidat du Parti libéral du Québec dans le district électoral de Lévis, pour les présentes élections dont le scrutin est fixé au 15 novembre 1976.

Québec, le 26 octobre 1976.

Le président général des élections,
FRANÇOIS DROUIN,
65918-o *Juge de la Cour provinciale.*

Avis concernant une agence de publicité (article 377)

Je donne avis, par les présentes, que l'agence de publicité « Orion Ltée », 1143, avenue Laurier ouest, Montréal, est reconnue comme mandataire de monsieur Lucien Roy, agent officiel de monsieur Pierre-Marc Johnson, candidat du Parti Québécois dans le district électoral d'Anjou, pour les présentes élections dont le scrutin est fixé au 15 novembre 1976.

Québec, le 25 octobre 1976.

Le président général des élections,
FRANÇOIS DROUIN,
65918-o *Juge de la Cour provinciale.*

Avis concernant une agence de publicité (article 377)

Je donne avis, par les présentes, que l'agence de publicité « Pierre Tremblay Publicité Inc. », 485 boulevard Langelier, suite 200, Québec, est reconnue comme mandataire de monsieur Jacques Carrière, c.a., agent officiel de monsieur Oswald Parent, candidat du Parti libéral du Québec dans le district électoral de Hull, pour les présentes élections dont le scrutin est fixé au 15 novembre 1976.

Québec, le 25 octobre 1976.

Le président général des élections,
FRANÇOIS DROUIN,
65918-o *Juge de la Cour provinciale.*

Avis concernant une agence de publicité (article 377)

Je donne avis, par les présentes, que l'agence de publicité « Bleau, Duperrey, Giguère et Associés », 410, rue Saint-Vallier Est, Québec G1K 3P8, est reconnue comme mandataire de monsieur Pierre Blouin, notaire, agent

Notice concerning a publicity agency (section 377)

I give notice, by these presents, that the publicity agency "Bleau, Duperrey, Giguère et Associés", 410 Saint-Vallier Street East, Québec G1K 3P8, is recognized as the authorized agent of Mr. Jean-Pierre Corriveau, official agent of Mr. Vincent Chagnon, Québec Liberal Party candidate in the electoral district of Lévis, for the present election for which voting is fixed for November 15, 1976.

Québec, October 26, 1976.

FRANÇOIS DROUIN,
Judge of the Provincial Court,
65918-o *Chief Returning-Officer.*

Notice concerning a publicity agency (section 377)

I give notice, by these presents, that the publicity agency "Orion Ltée", 1143 Laurier Avenue West, Montreal, is recognized as the authorized agent of Mr. Lucien Roy, official agent of Mr. Pierre-Marc Johnson, Parti Québécois candidate in the electoral district of Anjou for the present election for which voting is fixed for November 15, 1976.

Québec, October 25, 1976.

FRANÇOIS DROUIN,
Judge of the Provincial Court,
65918-o *Chief Returning-Officer.*

Notice concerning a publicity agency (section 377)

I give notice, by these presents, that the publicity agency "Pierre Tremblay Publicité Inc.", 485 Langelier boulevard, Room 200, Québec, is recognized as the authorized agent of Mr. Jacques Carrière, c.a., official agent of Mr. Oswald Parent, Québec Liberal Party candidate in the electoral district of Hull, for the present election for which voting is fixed for November 15, 1976.

Québec, October 25, 1976.

FRANÇOIS DROUIN,
Judge of the Provincial Court,
65918-o *Chief Returning-Officer.*

Notice concerning a publicity agency (section 377)

I give notice, by these present, that the publicity agency "Bleau, Duperrey, Giguère, et Associés", 410 Saint-Vallier Street East, Québec, G1K 3P8, is recognized as the authorized agent of Mr. Denis Sylvain, advocate,

officiel de monsieur Denis Sylvain, avocat, candidat du Parti libéral du Québec dans le district électoral de Beauce-Nord, pour les présentes élections dont le scrutin est fixé au 15 novembre 1976.

Québec, le 25 octobre 1976.

Le président général des élections,
FRANÇOIS DROUIN,
Juge de la Cour provinciale.

65918-o

Québec Liberal Party candidate in the electoral district of Beauce-North, for the present election, for which voting is fixed for November 15, 1976.

Québec, October 25, 1976.

FRANÇOIS DROUIN,
Judge of the Provincial Court,
Chief Returning-Officer.

65918-o

Vente par licitation

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de St-François
No 450-05-000967-76

GISÈLE BLAIS *ET AL.*, demandeurs, *vs* CLAUDE BLAIS, domicilié au 25, rue McElroy Crescent, Oromocto, province du Nouveau-Brunswick, défendeur.

« La subdivision numéro soixante-six du lot originaire numéro sept cent vingt-sept (727-66), aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Est de la cité de Sherbrooke, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de St-François ou à son mandataire, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à $25,000 tel qu'ordonné au jugement rendu par l'Honorable Juge Thomas Tôth, de la Cour supérieure, le 14 septembre 1976.

Pour être vendu au bureau du shérif, 171, rue Palais, Sherbrooke, P.Q., MARDI, le SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE 1976, à DIX heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY BISSON.

Bureau du shérif,
Palais de justice,
District de St-François,
Sherbrooke, P.Q., ce 20 octobre 1976.

65903-o

Sale by Licitation

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of St-François
No. 450-05-000967-76

GISÈLE BLAIS *ET AL.*, plaintiffs, *vs* CLAUDE BLAIS, domiciled at 25 McElroy Crescent, Oromocto, Province of New Brunswick, defendant.

"Subdivision sixty-six of original lot seven hundred and twenty-seven (727-66) on the official plan and in the book of reference for the East Ward of the City of Sherbrooke, with of the City of Sherbrooke, with the building constructed there, appurtenances and dependencies."

The minimum amount which the purchaser must pay to the Sheriff of the District of St-François or his mandatary at the time of the adjudication, in cash or by certified cheque, is $25,000, as ordered in the judgment handed down by Judge Thomas Tôth, of the Superior Court, on September 14, 1976.

To be sold at the Sheriff's Office, 171, Palais Street, Sherbrooke, Québec, on TUESDAY, the SEVENTH day of DECEMBER, 1976, at TEN o'clock in the morning.

JEAN-GUY BISSON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Court House,
District of St-François,
Sherbrooke, Québec, October 20, 1976.

65903

Ventes par Shérifs

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Sheriff's Sales

PUBLIC NOTICE, is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.

Abitibi

Fieri Facias
Canada — Province de Québec
Cour supérieure
No 605-05-000
115-76

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les cité et district de Montréal, demanderesse, *vs* ROLAND LAROUCHE, domicilié au 325, Place Normandie, Matagami, district d'Abitibi, défendeur.

« Un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro sept cent trois du bloc un (1-703) du cadastre officiel du canton d'Isle-Dieu dans la ville de Matagami, division d'enregistrement d'Abitibi, avec maison érigée sur ledit lot portant le numéro 325, Place Normandie à Matagami, circonstances et dépendances. »

L'acheteur devra payer $2,945 (montant minimum) au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement au palais de justice d'Amos, le SEIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1976, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif,
Amos, le 12 octobre 1976. 65887-o

Fieri Facias
Canada — Province of Québec
Superior Court
No. 605-05-000
115-76

BANK CANADIAN NATIONAL, a legally constituted corporation whose head office is in the City and District of Montreal, plaintiff, *vs* ROLAND LAROUCHE, domiciled at 325 Place Normandie, Matagami, District of Abitibi, defendant.

"Land known and designated as lot seven hundred and three of block one (1-703) on the official cadastre for Isle-Dieu Township, in the Town of Matagami, Abitibi Registration Division, with the house erected on that lot bearing number 325 Place Normandie, Matagami, appurtenances and dependencies."

The purchaser must pay a minimum amount of $2,945 at the time of adjudication.

To be sold at the Registry Office, Amos Court House, on the SIXTEENTH day of DECEMBER 1976, at TWO o'clock in the afternoon.

JEAN GRENIER,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Amos, October 12, 1976. 65887

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 02-016009-76

ABOOSAMRA KOURI INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 1540, rue des Patriotes à Ste-Rose, Ville de Laval, district de Montréal, demanderesse, *vs* M. HONORÉ SÉNÉCAL, homme d'affaires, domicilié au

Fieri Facias de Terris
Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Montreal
No. 02-016009-76

ABOOSAMRA KOURI INC., a legally constituted corporation with its head office and main place of business at 1540, rue des Patriotes, Sainte-Rose, City of Laval, District of Montreal, plaintiff, *vs* MR. HONORÉ SÉNÉCAL, businessman, domiciled and residing at 233, rue

233, rue Monseigneur-Charbonneau à Boucherville, district de Montréal, défendeur.

« Un lopin de terre de figure irrégulière, étant connu et désigné comme partie du lot no 66-37 du cadastre officiel de la paroisse de Boucherville, division d'enregistrement de Chambly.

Borné au nord par le lot 66 subdivision 36, au sud par le lot 66 subdivision 38, à l'est par le lot 66 subdivision 55 et 66 subdivision 54 et à l'ouest par le lot 66 subdivision 23. Il y a une superficie de six mille six cent seize pieds carrés (6,616.0 pi. ca.).

Les longueurs et la superficie sont en mesures anglaises.

De plus, la maison est située au 233, rue Monseigneur-Charbonneau à Boucherville. »

La mise à prix est fixée à $6,250 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Chambly, 201, Place Charles-Lemoyne, Édifice Montval, Longueuil, province de Québec, le PREMIER jour de DÉCEMBRE 1976, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 13 octobre 1976. 65888-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 05-016125-76

H. FREEDMAN INCORPORATED, et DAME FANNIE BERGER, et PHILIP FAINER, demandeurs, *vs* DAME FRANCES KRAFT, et ISAAC GELBER, défendeurs.

« Un emplacement ayant front sur le côté sud-est de l'avenue Lincoln, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant la subdivision deux cent dix-huit de la redivision officielle du lot numéro mille six cent cinquante-quatre (1654-218) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine de la ville de Montréal.

Avec le bâtiment dessus construit portant les numéros civiques 2066, 2068 et 2070, avenue Lincoln, dont le mur sud-ouest est mitoyen.

Aussi une partie de la ruelle portant le numéro cent vingt-trois de la redivision officielle dudit lot mille six cent cinquante-quatre (1654 - ptie 123) auxdits plan et livre de renvoi officiels, cette partie commençant à un point étant la ligne nord-est du lot numéro deux cent dix-huit ci-dessus décrit et mesurant trente-cinq pieds (35′) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est, et sept pieds et six pouces (7′6″) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; bornée

Monseigneur-Charbonneau, Boucherville, District of Montreal, defendant.

"Land of irregular shape, known and designated as forming part of lot 66-37 on the official cadastre for the Parish of Boucherville, Chambly Registration Division.

Bounded on the north by lot 66, subdivision 36, on the south by lot 66, subdivision 38, on the east by lot 66, subdivision 55, and lot 66, subdivision 54, and on the west by lot 66, subdivision 23. The area is six thousand six hundred and sixteen square feet (6,616.0 sq. ft.).

The lenghts and area are in English measure.

With the house situated at 233 Monseigneur-Charbonneau in Boucherville."

The minimum price is $6,250, which the purchaser must pay the Sheriff at the time of adjudication, in cash or by certified cheque.

To be sold at the Chambly Registry Office, Montval Building, 201 Place Charles-Lemoyne, Longueuil, Québec, on the FIRST day of DECEMBER 1976, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, October 13, 1976. 65888-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal
No. 05-016125-76

H. FREEDMAN INCORPORATED, and DAME FANNIE BERGER, and PHILIP FAINER, plaintiffs, *vs* DAME FRANCES KRAFT and ISAAC GELBER, defendants.

"An emplacement fronting on the southeast side of Lincoln Avenue, in the City of Montreal, known and designated as being subdivision two hundred and eighteen of the official redivision of lot number one thousand six hundred and fifty-four (1654-218) on the official plan and book of reference of the St. Antoine Ward of the City of Montreal.

With the building thereon erected bearing civic number 2066, 2068 and 2070 Lincoln Avenue, the southwest wall whereof is mitoyen.

Also a part of the lane bearing the number one hundred and twenty-three of the official redivision of said lot one thousand six hundred and fifty-four (1654 - Pt. 123) on the said official plan and book of reference, commencing the said part, at a point being the northeast line of the said lot number two hundred and eighteen hereinabove described, and measuring thirty-five feet (35′) in width in its northwest and southeast lines, and seven feet and

en front au nord-ouest par ledit lot numéro deux cent dix-huit et à l'arrière ainsi que des deux côtés par le résidu de ladite ruelle.

Y compris l'usage, en commun avec d'autres y ayant droit, des ruelles situées à l'arrière de la propriété et débouchant sur la rue Saint-Luc, connues comme étant les lots de redivision numéros cent dix-huit, cent vingt-deux et cent vingt-trois dudit lot numéro mille six cent cinquante-quatre (1654-118, 122 et 123) y compris la partie de la ruelle ci-dessus décrite.

Y compris les servitudes établies en faveur de ladite propriété par acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 274214 et modifié par les actes enregistrés au même bureau d'enregistrement sous les numéros 283293 et 324468.

Sous réserve des droits créés en vertu des actes enregistrés au bureau d'enregistrement de Montréal sous les numéros 587083 et 587654.

Dans l'état où se trouve présentement ladite propriété, avec tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, sans exception ni réserve d'aucune sorte. »

La mise à prix sera de $17,500, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent comptant ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La vente aura lieu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, 10e étage, chambre 56, le TRENTIEME jour de NOVEMBRE 1976, à DIX heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 14 octobre 1976. 65890

six inches (7'6") in its northeast and southwest lines, and bounded in front to the northwest by the said lot number two hundred and eighteen and in rear and on both sides by the remainder of said lane.

Together with the use in common with others having rights therein of the lanes in rear of the property leading to St. Luke Street, known as redivision lots numbers one hundred and eighteen, one hundred and twenty-two and one hundred and twenty-three of the said lot number one thousand six hundred and fifty-four (1654-118, 122 and 123) including the portion of the lane above described.

Together with the Servitudes created in favour of the said property by Deed registered at the Montreal Registry Office under the Number 274214 and modified by Deeds registered at the said Registry Office under the Numbers 283293 and 324468.

Together with and subject to the rights created under the deeds registered at the Montreal Registry Office under the numbers 587083 and 587654.

As the said property now subsists, with all its rights, members and appurtenances thereunto belonging, without exception or reserve of any kind."

The opening bid shall be $17,500 that the successful bidder shall pay to the Sheriff, in cash or by certified cheque at the time of the adjudication.

To be sold at the Sheriff's Office in the Montreal Court House, 10 East St-Antoine Street, 10th floor, Room 56, on the THIRTIETH day of NOVEMBER 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, October 14, 1976. 65890-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 05-010679-76

GEORGES LUSSIER, demandeur, *vs* DAME MANON SÉGUIN, GERMAIN BONHOMME et PIERRE HAMEL, défendeurs.

« Un emplacement situé en la cité de Montréal, à l'angle des rues Hadley et LeCaron, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois mille neuf cent trente (3930-85) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées portant les numéros civiques 5650 et 5652 de la rue Hadley et 2038 et 2040 de la rue LeCaron.

Ainsi que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve d'aucune sorte. »

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal
No. 05-010679-76

GEORGES LUSSIER, plaintiff, *vs* DAME MANON SÉGUIN, GERMAIN BONHOMME and PIERRE HAMEL, defendants.

"Land in the City of Montreal, at the corner of Hadley and LeCaron streets, known and designated as lot eighty-five of the official subdivision of original lot three thousand nine hundred and thirty (3930-85) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Montreal.

With all the buildings constructed there, bearing civic numbers 5650 and 5652 Hadley Street and 2038 and 2040 LeCaron Street.

As the whole presently stands without any exception or reserve of any kind."

La mise à prix est fixée à $5,400, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue St-Antoine, Montréal, P.Q., chambre 10.56, le TRENTIÈME jour de NOVEMBRE 1976, à DEUX heures TRENTE de l'après-midi.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 13 octobre 1976. 65889-o

The upset price is $5,400, which the purchaser shall pay to the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Sheriff's Office, at the Montreal Court House, Room 10.56, 10 Saint-Antoine Street East, Montreal (Québec), on the THIRTIETH day of NOVEMBER 1976, at TWO THIRTY o'clock in the afternoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, October 13, 1976. 65889

Québec

Fieri Facias de Terris

Québec, à savoir:
Cour supérieure
No 200-05-001767-768
S-4806

CANADIAN ACCEPTANCE CORPORATION LIMITED, 3285, 1re Avenue, Québec, *vs* YVON BLAIS, domicilié au 751, avenue Clairmont, Ste-Foy, Québec.

« Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant le lot huit des subdivisions du lot originaire numéro quatre-vingt-quinze (95-8) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Foy, division d'enregistrement de Québec.

Avec maison dessus construite portant le numéro civique, 751, avenue Clairmont, Ste-Foy, Québec 10, circonstances et dépendances.

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, est fixé à huit mille quatre cent soixante-deux dollars et cinquante centimes ($8,462.50), payable soit en argent soit par chèque visé».

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue St-Pierre, Québec, le SEPTIÈME jour du mois de DÉCEMBRE 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 21 octobre 1976. 65891-o

Fieri Facias de Terris

Québec
Superior Court
No. 200-05-001767-768
S-4806

CANADIAN ACCEPTANCE CORPORATION LIMITED, 3285 First Avenue, Québec, *vs* YVON BLAIS, domiciled at 751, Clairmont Avenue, Sainte-Foy, Québec.

"Land known and designated as lot eight of the subdivision of original lot ninety-five (95-8) on the plan and in the book of reference for the Parish of Sainte-Foy, Québec Registration Division.

With the house erected there, bearing civic number 751, Clairmont Avenues, Sainte-Foy, Québec 10, appurtenances and dependencies.

The minimum amount the purchaser shall pay in cash or by certified cheque at the time of adjudication is eight thousand four hundred and sixty-two dollars and fifty cents ($8,462.50)".

To be sold at the Québec Registry Office, 116 Saint-Pierre Street, Québec, on the SEVENTH day of DECEMBER, 1976, at TEN o'clock in the morning.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, October 21, 1976. 65891

Fieri Facias de Terris

Québec à savoir:
Cour supérieure
No 200-05-003500-753
S-4779

DIECAST PRODUCTS LIMITED, corps politique et incorporé, légalement constitué, ayant une place d'affaires dans les cité et district de Québec, *vs* ANDRÉ BOIVIN, domicilié et résidant au 434, boulevard St-Cyrille ouest, Québec, P.Q..

« Du lot quatre cent trois – quarante-sept (403-47) formant le numéro civique 840, Nouvelle-Orléans, Ste-Foy, province de Québec.

Le lot quatre cent trois – quarante-sept (403-47) du cadastre officiel de Ste-Foy, banlieue. De figure rectangulaire. Borné vers le nord-est par le lot quatre cent trois – six (403-6) (rue); vers le sud-est par le lot quatre cent trois – sept (403-7) (rue); vers le sud-ouest par le lot quatre cent trois – quarante-huit (403-48) et vers le nord-ouest par le lot quatre cent trois – quarante-six (403-46). Mesurant soixante-dix pieds (70′) de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest par une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds (85′) dans ses lignes nord-ouest et sud-est. Contenant en superficie cinq mille neuf cent cinquante pieds carrés (5,950 pi. ca.), mesure anglaise.

Le tout avec bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances.»

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, est fixé à sept mille cent dix dollars ($7,110), payable soit en argent soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue St-Pierre, Québec, le NEUVIÈME jour du mois de DÉCEMBRE 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 21 octobre 1976. 65901-o

Fieri Facias de Terris

Québec
Superior Court
No. 200-05-003500-753
S-4779

DIECAST PRODUCTS LIMITED, a legally constituted corporation having a place of business in the City and District of Québec, *vs* ANDRÉ BOIVIN, domiciled and residing at 434 St-Cyrille Boulevard West, Québec City, Province of Québec.

"Of lot four hundred and three – forty seven (403-47) bearing civic number 840 Nouvelle-Orléans, Sainte-Foy, Province of Québec.

Lot four hundred and three – forty-seven (403-47) on the official cadastre of Sainte-Foy, suburb. Of rectangular shape. Bounded on the northeast by lot four hundred and three – six (403-6) (street); on the southeast by lot four hundred and three – seven (403-7) (street); on the sou- hundred and three - seven (403-7) (street); on the south- west by lot four hundred and three - forty-eight (403- forty-six (403-46). Measuring seventy feet (70′) wide along its northeast and southwest lines; and eighty-five feet (85′) deep along its northwest and southeast lines. Having an area of five thousand nine hundred and fifty square feet (5,950 sq. ft.), English measure.

The whole with the buildings constructed there, appurtenances and dependencies."

The minimum amount which the purchaser must pay at the time of the adjudication, in cash or by certified cheque, is seven thousand one hundred and ten dollars ($7,110).

To be sold at the Québec Registry Office, 116 St-Pierre Street, Québec City, on the NINTH day of DECEMBER 1976, at TEN o'clock in the morming.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec City, October 21, 1976. 65901

Fieri Facias de Terris

Québec, à savoir:
Cour supérieure
No 200-05-000937-768
S-4834

QUEBEC MACK INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 2160, boulevard Charest ouest, Québec, *vs* MARIUS BÉRUBÉ, domicilié et résidant au 3444, chemin St-Louis, Ste-Foy, G1W 1S5.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision quatre-vingt-dix-neuf (99) du lot originaire deux cent soixante-sept (267) du cadastre officiel pour la pa-

Fieri Facias de Terris

Québec
Superior Court
No. 200-05-000937-768
S-4834

QUEBEC MACK INC., a legally constituted corporation whose head office is at 2160 Charest Boulevard West, Québec City, *vs* MARIUS BÉRUBÉ, domiciled and residing at 344 chemin Saint-Louis, Sainte-Foy, G1W 1S5.

"Land known and designated as subdivision ninety-nine (99) of original lot two hundred and sixty-seven (267) on the official cadastre for the Parish of Sainte-Foy, Québec

roisse de Ste-Foy, division d'enregistrement de Québec, de figure rectangulaire, borné en front au sud par le chemin St-Louis, à l'ouest par le lot deux cent soixante-sept - cent (267-100), au nord par le lot deux cent soixante-sept - cent trois (267-103) et à l'est par le lot deux cent soixante-sept - quatre-vingt-dix-huit (267-98), mesurant soixante pieds (60') de largeur par cent cinq pieds (105') de profondeur, avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances.»

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, est fixé à sept mille sept cent quatre-vingt-dix-sept dollars et cinquante centimes ($7,797.50), payable soit en argent soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue St-Pierre, Québec, le SEPTIÈME jour du mois de DÉCEMBRE 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 21 octobre 1976. 65899-o

Registration Division; of rectangular shape; bounded on the front to the south by chemin Saint-Louis, on the west by lot two hundred and sixty-seven - one hundred (267-100), on the north by lot two hundred and sixty-seven - one hundred and three (267-103) and on the east by lot two hundred and sixty-seven - ninety-eight (267-98); sixty feet (60') wide and one hundred and five feet (105') deep; with the house constructed there, appurtenances and dependencies."

The minimum amount that the purchaser must pay at the time of adjudication, in cash or by certified cheque, is seven thousand seven hundred and ninety-seven dollars and fifty cents ($7,797.50).

To be sold at the Québec Registry Office, 116 Saint-Pierre Sreet, Québec City, on the SEVENTH day of DECEMBER, 1976, at TEN c'clock in the morning.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, October 21, 1976. 65899

Fieri Facias de Terris

Québec, à savoir:
Cour municipale de Québec
No 1051 de 1976
S-4839

LA VILLE DE QUEBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les ville et district de Québec, *vs* FERNAND ALBERNHE, 34, Crémazie est, Québec.

« Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro quarante et un du lot originaire numéro quatre mille trois cent quatre-vingt-un (4381-41) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le quartier Montcalm, de la ville de Québec, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, et portant le numéro civique 34, rue Crémazie est, Québec. »

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, est fixé à cinq mille sept cent soisante-quinze dollars ($5,775), payable soit en argent soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice, 12, rue St-Louis, Québec, le SIXIÈME jour du mois de DÉCEMBRE 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 21 octobre 1976. 65900-o

Fieri Facias de Terris

Québec
Municipal Court of Québec
No. 1051 of 1976
S-4839

THE CITY OF QUEBEC, a legally constituted corporation whose office is in the City and District of Québec, *vs* FERNAND ALBERNHE, 34 Crémazie East, Québec City.

"Land known and designated as subdivision forty-one of original lot four thousand three hundred and eighty-one (4381-41) on the plan and in the book of reference of the official cadastre for Montcalm Ward, in the City of Québec, Québec Registration Division, with the building constructed there, appurtenances and dependencies, bearing civic number 34 Crémazie Street East, Québec City."

The minimum amount that the purshaser must pay at the time of adjudication, in cash or by certified cheque, is five thousand seven hundred and seventy-five dollars ($5,775).

To be sold at the Sheriff's Office, Court House, 12 Saint-Louis Street, Québec City, on the SIXTH day of DECEMBER 1976, at TEN o'clock in the morning.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, October 21, 1976. 65900

Fieri Facias de Terris

Québec, à savoir:
Cour supérieure
No 5061
S-4841

SAM URMAN, 2520, Badeaux, Ville St-Laurent (autrefois) Haifa, Israël, *vs* RENÉ DUPUIS, 5, rue St-Victor, St-Romuald, P.Q.

« Un terrain formant partie des lots numéros cinquante-cinq et soixante (55 et 60) au cadastre officiel pour la paroisse de Château-Richer, mesurant cent pieds (100') dans les lignes sud-ouest et nord-est par environ deux cent quinze pieds et un demi-pouce (215'1/2") dans les lignes nord-ouest et sud-est; borné à l'est au lot cinquante-quatre (54), borné à l'ouest à la rue du vendeur, borné vers le nord et le sud à des terrains parties des mêmes lots, au sud à Roger Morel et au nord à Jean-René Dupuis. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, tel que le tout se trouve actuellement.

Cette propriété doit, si la subdivision a eu lieu, être maintenant désignée comme étant les lots cinquante-cinq – huit et soixante – dix-huit (55-8 et 60-18).

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, est fixé à trois cent soixante-dix-sept dollars et cinquante centimes ($377.50), payable soit en argent soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 8032, Royale, Château-Richer, comté de Montmorency, le HUITIÈME jour du mois de DÉCEMBRE 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 21 octobre 1976. 65902-o

Fieri Facias de Terris

Québec
Superior Court
No. 5061
S-4841

SAM URMAN, 2520 Badeaux, Ville St-Laurent, formely of Haifa, Israël, *vs* RENE DUPUIS, 5 St-Victor Street, St-Romuald, Province of Québec.

"Land forming part of lots fifty-five and sixty (55 and 60) on the official cadastre for the Parish of Château-Richer, measuring one hundred feet (100') along the south-west and northeast lines by about two hundred and fifteen feet and one-half inch (215'1/2") along the northwest and southeast lines; bounded on the east by lot fifty-four (54), on the west by the vendor's street, on the north and south by land forming part of the same lots, on the south by that of Roger Morel and the north by that of Jean-René Dupuis. With the buildings constructed there, appurtenances and dependencies, the whole as it now stands.

That property should, if the subdivision has taken place, be now designated as lots fifty-five – eight and sixty – eighteen (55-8 and 60-18)".

The minimum amount which the purchaser must pay at the time of the adjudication, in cash or by certified cheque, is three hundred and seventy-seven dollars and fifty cents ($377.50).

To be sold at the Montmorency Registry Office, 8032 Royale, Château-Richer, Montmorency County, on the EIGHTH day of DECEMBER 1976, at TEN o'clock in the morning.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec City, October 21, 1976. 65902

Saint-François

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de St-François
No 450-02-002162-74

LAFLEUR ELECTRIQUE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1189, rue Bowen sud, Sherbrooke, district de St-François, partie demanderesse, *vs* ALPHONSE ROULEAU, partie défenderesse.

« Un certain terrain ou morceau de terrain connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent quatre du lot originaire numéro cent six (106-104) aux plan et livre

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Saint-François
No. 450-02-002162-74

LAFLEUR ELECTRIQUE INC., a legally constituted corporation whose head office is at 1189 Bowen Street South, Sherbrooke, District of Saint-François, plaintiff, *vs* ALPHONSE ROULEAU, defendant.

"Land known and designated as subdivision one hundred and four of original lot one hundred and six (106-104) on the official plan and in the book of reference for Orford

de renvoi officiels pour le canton d'Orford, portant le numéro civique 2675, rue Portland, avec bâtisses dessus construites.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de St-François ou à son mandataire, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication est fixé à $805.

Pour être vendu au bureau du shérif, 171, rue Palais, Sherbrooke, P.Q., MARDI, le TRENTIÈME jour de NOVEMBRE 1976, à DIX heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
LÉOPOLD FOURNIER.

Bureau du shérif,
Palais de justice,
Sherbrooke, P.Q., ce 19 octobre 1976. 65904-o

Township, bearing the civic number 2675 Portland Street, with the buildings constructed there."

The minimum amount which the purchaser must pay to the Sheriff of the District of Saint-François or his mandatary at the time of the adjudication, in cash or by certified cheque, is $805.

To be sold at the Sheriff's Office, 171 Palais Street, Sherbrooke, Québec, on TUESDAY, the THIRTIETH day of NOVEMBER 1976, at TEN o'clock in the morning.

LÉOPOLD FOURNIER,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Court House,
Sherbrooke, P.Q., October 19, 1976. 65904

Ventes pour taxes

Cité de Farnham

Avis est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier adjoint de la susdite municipalité, que l'immeuble ci-après décrit sera vendu à l'enchère publique en la salle des délibérations du conseil de la cité de Farnham, située au 471, rue Hôtel de ville à Farnham, le VINGT-QUATRIÈME jour de NOVEMBRE 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour payer les taxes municipales et scolaires s'il y a lieu avec les intérêts et les frais, plus les frais subséquents encourus, à moins que lesdites taxes, les intérêts et les frais ne soient payés avant la vente.

Numéro du rôle: 141-02

Nom du propriétaire: Bolduc, Herman

Un emplacement sis et situé dans la cité de Farnham, sur le côté sud-ouest de la rue Principale, composé:

1. De toute cette partie du lot numéro cent quatre-vingt-un (Ptie no 181) non subdivisée des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Farnham, mesurant en front, sur la rue Principale, deux cent vingt pieds (220′), mesure anglaise plus ou moins, et bornée, comme suit: au nord-est par la rue Principale, au sud-ouest et au nord-ouest par un ruisseau et au sud-est par le lot quatre de la subdivision du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-4) dudit cadastre;

La ligne sud-est dudit terrain est parallèle à la ligne de division entre les lots numéros cent soixante-dix-neuf et cent quatre-vingt-un (179 et 181).

Sauf et à distraire de cette partie, cette partie vendue à la cité de Farnham, aux termes d'un acte reçu devant Me Pierre Robert, notaire, le 5 juillet 1973 et dont copie fut pieds et quatre-vingt-dix centièmes (3.90′) dans sa ligne est. Contenant, en superficie, un pied carré et trois dixièmes (1.3′); en mesure anglaise plus ou moins.

Bornée, ladite partie, à l'ouest par partie du lot cent quatre-vingt-un non subdivisée (Ptie 181 n.s.) dudit cadastre; au sud par le résidu du lot quatre de la subdivision officielle du lot originaire cent quatre-vingt-un (181-Ptie 4) dudit cadastre et à l'est par le lot trois de la subdivision officielle du lot originaire cent quatre-vingt-un (181-3) dudit cadastre.

b) du lot trois de la subdivision officielle du lot originaire cent quatre-vingt-un (181-3) du susdit cadastre, cette partie vendue à la cité de Farnham, aux termes d'un acte reçu devant Me Pierre Robert, notaire, le 5 juillet 1973, et dont copie fut enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Missisquoi sous le numéro 136592, et décrite comme suit:

Mesurant, telle partie distraite, trente-huit pieds et trois dixièmes (38.3′) dans sa ligne nord; trois pieds et quarante-trois centièmes (3.43′) dans sa ligne est; trente-huit pieds et trois dixièmes (38.3′) dans sa ligne sud et trois pieds et quatre-vingt-dix centièmes (3.90′) dans sa ligne ouest. Contenant, en superficie, cent quarante pieds carrés et quatre dixièmes (140.4′).

Bornée, ladite partie, au nord par la rue Principale; à l'ouest par le lot quatre de la subdivision officielle du lot originaire cent quatre-vingt-un (181-4) dudit cadastre; au au sud par le résidu du lot trois de la subdivision officielle du lot originaire cent quatre-vingt-un (181-Ptie 3) dudit cadastre et à l'est par le lot deux de la subdivision officielle du lot originaire cent quatre-vingt-un (181-2) dudit cadastre.

enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Missisquoi, sous le numéro 136592, et décrite comme suit:

Mesurant, telle partie distraite, deux cent vingt-six pieds et deux dixièmes (226.2′) dans sa ligne nord; deux cent

vingt-cinq pieds et six dixièmes (225.6') dans sa ligne sud; six pieds et soixante-six centièmes (6.66') dans sa ligne ouest et trois pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (3.95') dans sa ligne est. Contenant, en superficie, mille cent quatre-vingt-treize pieds carrés et un dixième (1,193.1') en mesure anglaise, plus ou moins.

Bornée, ladite partie, au nord par la rue Principale; à l'ouest par le lot cent quatre-vingt-deux (182) dudit cadastre; au sud par autre partie du lot cent quatre-vingt-un non subdivisé (Ptie 181 n.s.) dudit cadastre et à l'est par le lot quatre de la subdivision officielle du lot originaire cent quatre-vingt-un (181-4) dudit cadastre.

2. Des lots trois et quatre de la subdivision officielle du lot originaire cent quatre-vingt-un (181-3, -4) du cadastre officiel de la ville de Farnham.

Sauf et à distraire

a) du lot quatre de la subdivision officielle du lot originaire cent quatre-vingt-un (181-4) du susdit cadastre, cette partie vendue à la cité de Farnham, aux termes d'un acte reçu devant Me Pierre Robert, notaire, le 5 juillet 1973, et dont copie fut enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Missisquoi sous le numéro 136592, et décrite comme suit:

Mesurant, telle partie distraite, trois pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (3.95') dans sa ligne ouest; soixante-cinq centièmes de pied (.65') dans sa ligne sud et trois

Le tout sans bâtisse.

L'acquéreur devra payer comptant ou par chèque certifié immédiatement après la vente.

Donné à Farnham, ce 8e jour d'octobre 1976.

Le secrétaire-trésorier adjoint,
65831-43-2-o JACQUES DESROSIERS.

Ville de Matane

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la ville de Matane.

Que la propriété ci-dessus désignée suivant les prescriptions de l'article 2168 du Code civil et située dans les limites de ladite municipalité, sera vendue aux enchères publiques, à l'Hôtel de ville de Matane, le VINGT-DEUXIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires et autres impositions, ainsi que pour payer les frais encourus pour et par la vente, à moins que ces taxes et autres impositions et dépens ne soient payés avant la vente, à savoir:

Dionne, Renald, Jean-Claude et Daniel: Subdivision cent neuf du lot cent quatre-vingt-dix (190-109) et subdivision seize du lot cent quatre-vingt-onze (191-16) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de St-Jérôme-de-Matane, ville de Matane. Taxes municipales: $656.15; taxes scolaires: $605.29; Total: $1,261.44.

Donné à Matane, ce 8e jour du mois d'octobre 1976.

(Sceau)

Le secrétaire-trésorier,
65830-43-2-o ANDRÉ LAVOIE.

Cité de Montréal-Nord

Avis public est, par les présentes, donné que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère à la salle du Conseil, 11211, rue Hébert, MERCREDI, le DIX-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

Noms des propriétaires	*Cadastre*	*Subdivisions*
Henri et Guy Sénécal	45	1308, 1309 (avec bâtisse dessus érigée)
Ecole des Routiers Professionnels du Québec Inc.	50	1039, 1040, 1041, 1042, 1069, 1070, 1071, 1072, 1073, 1074, 1075, 1076, 1077, 1078, 1079, 1080, 1081, 1082, 1083, 1084, 1085, 1086, 1087, 1088, 1089, 1090, 1576, 1068-1, 1068-2, 1068-14 (avec bâtisses dessus érigées)
Mme Konstantin Wachowicz	76	705, 706, 707, 718, 719, 720 (avec bâtisse dessus érigée)
Rolland Ross	97	645
Hans Dietrich	116	162, 163, 164-1 (avec bâtisse dessus érigée)

Noms des propriétaires	*Cadastre*	*Subdivisions*
Montreal North Development Corporation	5	125P

5-125P:—Une partie du lot cent vingt-cinq (125P), subdivision du lot originaire cinq (5), cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord. De figure rectangulaire. Bornée vers le sud-ouest par le lot 5-15 (rue Allard); vers le nord-ouest par partie dudit lot 5-125; vers le nord-est par partie du lot 4-40 et vers le sud-est par le lot 5-75. Mesurant vingt-cinq pieds (25') de largeur par une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90') et contenant une superficie de deux mille deux cent cinquante pieds carrés, mesure anglaise.

(2,250 pi. ca. m. a.)

François Ackad	43	25, 26P
	44	1P, 2P
		(avec bâtisse dessus érigée)

43-26P:—Le lot vingt-six (26), subdivision du lot originaire quarante-trois (43), cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord, moins la partie vendue à la Cité de Montréal-Nord pour l'élargissement du boulevard Gouin et enregistré sous le numéro 1498844. La partie restante dudit lot contient une superficie de quatre mille huit cent trente-huit pieds carrés, plus ou moins, mesure anglaise.

(4,838 pi. ca. m. a.)

44-1P:—Le lot un (1), subdivision du lot originaire quarante-quatre (44), cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord, moins la partie vendue à la Cité de Montréal-Nord pour l'élargissement du boulevard Gouin et enregistré sous le numéro 1498844. La partie restante dudit lot contient une superficie de mille neuf cent vingt-huit pieds carrés, plus ou moins, mesure anglaise.

(1,928 pi. ca. m. a.)

44-2P:—Le lot deux (2), subdivision du lot originaire quarante-quatre (44), cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord, moins la partie vendue à la Cité de Montréal-Nord pour l'élargissement du boulevard Gouin et enregistré sous le numéro 1498844. La partie restante dudit lot contient une superficie de trois cent quatre-vingt-trois pieds carrés, plus ou moins, mesure anglaise.

(383 pi. ca. m. a.)

Panagiote dit Peter Mandrozos	114	19P, 20
		(avec bâtisse dessus érigée)

114-19P:—Une partie du lot dix-neuf (19), subdivision du lot originaire cent quatorze (114), cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord. De forme triangulaire. Bornée vers le sud-est par le lot 114-22 (ruelle), vers le nord par partie dudit lot 114-19 et vers le sud-ouest par le lot 114-20. Mesurant dix-huit pieds (18') de base dans sa limite sud-est et cent pieds (100') dans sa limite sud-ouest et contenant une superficie de neuf cents pieds carrés, plus ou moins, mesure anglaise.

(900 pi. ca. m. a.)

François Prieur	394	72P

394-72P:—Une partie du lot soixante-douze (72P), subdivision du lot originaire trois cent quatre-vingt-quatorze (394), cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord. De figure triangulaire. Bornée vers l'ouest par partie du lot originaire 394 (boulevard Industriel), vers le nord-est par partie dudit lot 394-72 et vers le sud-est par partie du lot originaire 394. Mesurant cinquante-six pieds et quatre dixièmes de pied (56.4') dans sa limite ouest, quatorze pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes de pied (14.97') dans sa limite nord-est et cinquante-huit pieds et trente-cinq centièmes de pied (58.35') dans sa limite sud-est et contenant une superficie de quatre cent vingt-deux pieds carrés et quinze centièmes de pied, plus ou moins, mesure anglaise.

(422.15 pi. ca. m. a.)

Les immeubles susdits sont tous du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet et situés dans la Cité de Montréal-Nord. Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées auxdits immeubles.

Donné en la Cité de Montréal-Nord, ce 7e jour du mois d'octobre 1976.

(Sceau)

Le greffier,
ALINE OUIMET.

65810-43-2-o

Cité de Saint-Laurent

Avis public est par les présentes donné que les immeubles ci-dessous décrits, situés dans la Ville de Saint-Laurent, seront vendus à l'enchère publique, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 777, boulevard Laurentien, Saint-Laurent, LUNDI, le VINGT-DEUXIÈME jour de NOVEMBRE, 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts, plus les frais encourus ou qui pourront être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

City of Saint-Laurent

Public notice is hereby given that the immoveables described hereunder, situated in the City of Saint-Laurent, will be sold by public auction, in the Council Hall of the City Hall, 777 Laurentien Boulevard, Saint-Laurent, on MONDAY, the TWENTY-SECOND day of NOVEMBER, 1976, at TEN o'clock in the forenoon, to satisfy the payment of the municipal and school taxes with interest, plus the costs which have been or may be incurred, unless the said taxes, interest and costs be paid before the sale.

Noms des propriétaires *Name of proprietors*	Numéro de cadastre *Cadastral number*	Subdivisions
C.S.B. Realty Ltd.	493	P. 3 Avec bâtisses / *With buildings*
Une partie du lot numéro 3 de la subdivision du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-treize (493-P. 3) du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Cette partie de lot est bornée en front vers le sud-est par le boulevard Métropolitain (chemin Côte-de-Liesse, 493-P. 3); vers le sud-ouest par une autre partie du lot 493-3; vers le nord-ouest par la rue Griffith (493-P. 3); vers le nord-est par une partie du lot 493. Cette partie de lot contient en superficie environ cent quatre-vingt-sept mille sept cent vingt-six pieds carrés (187,726.0 pi. ca.), mesure anglaise.		A part of lot number 3 of the subdivision of original lot number 493 (493-P.3) of the cadaster of the Parish of Saint-Laurent, Registration Division of Montreal. This part of lot is bounded in front to the southeast be Metropolitain Boulevard (Côte-de-Liesse Road, 493-P.-3); to the southwest by another part of lot number 493-3; to the northwest by Griffith Street (493-P.3); to the northeast by a part of lot number 493. This part of lot has a superficial area of approximately 187,726.0 square feet, English measure.
Savemart Limited	561 P. 561	P. 1 Avec bâtisses / *With buildings*
a) Une partie du lot originaire numéro 561 (P. 561) du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Cette partie de lot est bornée en front vers le nord-ouest par le chemin Côte-de-Liesse (boulevard Métropolitain, P. 561); vers le nord-est par le lot 561-1 décrit au paragraphe *b*; vers le sud-est et le sud-ouest par d'autres parties du lot 561. Cette partie de lot contient en superficie environ quatorze mille deux cent cinquante-huit pieds carrés (14,258.0 pi. ca.), mesure anglaise. *b*) Une partie du lot numéro 1 de la subdivision du lot originaire numéro cinq cent soixante et un (561-P. 1) du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Cette partie de lot est bornée en front vers le nord-ouest par le chemin Côte-de-Liesse (boulevard Métropolitain, P.561); vers le nord-est par le lot 562-3; vers le sud-est par une partie des lots 561 et 561-1; vers le sud-ouest par une partie du lot 561. Cette partie de lot contient en superficie environ cent trente et un mille sept cent seize pieds carrés (131,716.0 pi. ca.), mesure anglaise.		*a*) A part of original lot number 561 (P. 561) of the cadaster of the Parish of Saint-Laurent, Registration Division of Montreal. This part of lot is bounded in front to the northwest by Côte-de-Liesse Road (Metropolitain Boulevard, P. 561); to the northeast by lot number 561-1 described in paragraph *b*; to the southeast and southwest by other parts of lot number 561. This part of lot has a superficial area of approximately 14,258.0 square feet, English measure. *b*) A part of lot number 1 of the subdivision of original lot number 561 (561-P.1) of the cadaster of the Parish of Saint-Laurent, Registration Division of Montreal. This part of lot is bounded in front to the northwest by Côte-de-Liesse Road (Metropolitain Boulevard, P. 561); to the northeast by lot number 562-3; to the southeast by a part of lots 561 and 561-1; to the southwest by a part of lot number 561. This part of lot has a superficial area of approximately 131,716.0 square feet, English measure.
Stefan Pigas Welco United Canada Ltd.	260 P. 488	56 Avec bâtisses / *With buildings*
Une partie du lot originaire numéro 488 (P. 488) du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Cette partie de lot est bornée en front vers le sud par la route Trans-Canadienne (P. 488); vers le sud-ouest par une partie du lot 488, propriété de l'Hydro-Québec; vers le nord-ouest par une partie du lot 488; vers le nord-est par les lots 485 et 487.		A part of original lot number 488 (P.488) of the cadaster of the Parish of Saint-Laurent, Registration Division of Montreal. This part of lot is bounded in front to the south by the Trans-Canada Highway (P. 488); to the southwest by a part of lot number 488, property of the Québec Hydro; to the northwest by a part of lot number 488; to the northeast by lots numbers 485 and 487.

Noms des propriétaires *Names of proprietors*	Numéro de cadastre *Cadastral number*	Subdivisions
Cette partie de lot contient en superficie environ quatre cent sept mille huit cent quarante pieds carrés (407,840.0 pi. ca.), mesure anglaise.		This part of lot has a superficial area of approximately 407,840.0 square feet, English measure.
Albert Masliah	481	10 Avec bâtisses / *With buildings*
Mme Leah K. Collier	367	23 Avec bâtisses / *With buildings*
Conrad Grégoire	476	327 Avec bâtisses / *With buildings*
Nettoyeur Roy 1973 Inc.	409	132A, 132 Avec bâtisses / *With buildings*
	409	133
	409	134A, 134
	409	135
Howard Bergeron	465	454, 453 Avec bâtisses / *With buildings*
Dorwin Inv. Corp	479	393
Hyman Mestel	479	387
Sam Hops	479	386
Mrs Colombe P. Largie	241	4-194 Avec bâtisses / *With buildings*
Cameron B. Meyers	241	544 Avec bâtisses / *With buildings*
Cherep Const. Co. Ltd.	222	P. 1
Une partie du lot numéro 1 de la subdivision du lot originaire numéro deux cent vingt-deux (222-P. 1) du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Cette partie de lot est bornée vers le sud-est par le chemin Côte-Vertu (222-P. 1); vers le sud-ouest par le lot 222-123; vers le nord-ouest par le lot 222-4; vers le nord-est par le lot 225-210.		A part of lot number 1 of the subdivision of original lot number 222 (222-P.1) of the cadaster of the Parish of Saint-Laurent, Registration Division of Montreal. This part of lot is bounded to the southeast by Côte-Vertu Road (222-P.1); to the southwest by lot number 222-123; to the northwest by lot number 222-4; to the northeast by lot number 225-210.
Cette partie de lot contient en superficie environ cinq cent quarante pieds carrés (540 pi. ca.), mesure anglaise.		This part of lot has a superficial area of approximately 540 square feet, English measure.
Gurdip Singh	239	50 Avec bâtisses / *With buildings*
Mme Stamati Kamateros	260	185 Avec bâtisses / *With buildings*
L.A.M. Enterprises Ltd.	225	13
Theodoros Debeviottis	86	352 Avec bâtisses / *With buildings*
Kirby Chan	96	275 Avec bâtisses / *With buildings*
Jack Rubin	103	28 Avec bâtisses / *With buildings*
Meyer Schwartz et *al*	P. 78	
Une partie du lot originaire numéro 78 (P. 78) du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Cette partie de lot est bornée vers le nord-ouest en front par la rue Keller (P. 78); vers le nord-est par une partie du lot 77, propriété du C.N.R.; vers le sud-est par le lot 78-201; vers le sud-ouest par les lots 82-106 et 82-222. Cette partie de lot contient en superficie environ trente-cinq mille six cent quarante-six pieds carrés (35,646.0 pi. ca.), mesure anglaise.		A part of original lot number 78 (P. 78) of the casdaster of the Parish of Saint-Laurent, Registration Division of Montreal. This part of lot is bounded in front to the northwest by Keller Boulevard (P. 78); to the northeast by a part of lot number 77, property of the C.N.R.; to the southeast by lot number 78-201; to the southwest by lots numbers 82-106 and 82-222. This part of lot has a superficial area of approximately 35,646 square feet, English measure.
Edwards D. Watkins	76	720 Avec bâtisses / *With buildings*
Associated Freezers of Canada Limited	555	22 Avec bâtisses / *With buildings*
	557	44
Regent Const. Management Inc	189	P. 12
Une partie du lot numéro 12 de la subdivision du lot originaire numéro cent quatre-vingt-neuf (189-P. 12) du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Cette partie de lot est bornée en front vers le sud-ouest par la rue Saint-Amour (189-5); vers le nord-ouest par le lot 189-13; vers le nord-est par les lots 192-5 et 192-7; vers le sud-est par le résidu du lot 189-12. Cette partie de lot contient en superficie environ quarante-quatre mille et quatre pieds carrés (44,004.0 pi. ca.), mesure anglaise.		A part of lot number 12 of the subdivision of original lot number 189 (189-P.12) of the cadaster of the Parish of Saint-Laurent, Registration Division of Montreal. This part of lot is bounded in front to the southwest by Saint-Amour Street (189-5); to the northwest by lots number 189-14 the northeast by lots numbers 192-5 and 192-7; to the southeast by the residue of lot 189-12. This part of lot has a superficial area of approximately 44,000.0 square feet, English measure.

Noms des propriétaires *Names of proprietors*	Numéro de cadastre *Cadastral number*	Subdivisions
Regent Const. Management Inc.	189	P. 13
Une partie du lot numéro 13 de la subdivision du lot originaire numéro cent quatre-vingt-neuf (189-P. 13) du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Cette partie de lot est bornée en front vers le sud-ouest par la rue Saint-Amour (189-5); vers le nord-ouest par les lots 189-14 et 189-15; vers le nord-est par les lots 189-15 et 192-7; vers le sud-est par le lot 189-12. Cette partie de lot contient en superficie environ cent vingt-huit mille trois cent soixante-deux pieds carrés (128,362.0 pi. ca.), mesure anglaise.		A part of lot number 13 of the subdivision of original lot number 189 (189-P.13) of the cadaster of the Parish of Saint-Laurent, Registration Division of Montreal. This part of lot is bounded in front to the southwest by Saint-Amour Sreeet (189-5); to the northwest by lots numbers 189-14 and 189-15; to the northeast by lots numbers 189-15 and 192-7; to the southeast by lot number 189-12. This part of lot has a superficial area of approximately 128,362.0 square feet, English measure.
Regent Const. Management Inc	189	P. 14
Une partie du lot numéro 14 de la subdivision du lot originaire numéro cent quatre-vingt-neuf (189-P. 14) du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Cette partie de lot est bornée vers le sud-ouest par la rue Saint-Amour (189-5); vers l'ouest par la rue Saint-Amour (189-6); vers le nord par le chemin Saint-François (sans désignation cadastrale); vers le nord-est par les lots 189-15 et 189-16. Cette partie de lot contient en superficie environ quarante et un mille neuf cent dix pieds carrés (41,910.0 pi. ca.), mesure anglaise.		A part of lot number 14 of the subdivision of original lot number 189 (189-P.14) of the cadaster of the Parish of Saint-Laurent, Registration Division of Montreal. This part of lot is bounded to the southwest by Saint-Amour Street (189-5); to the west by Saint-Amour Street (189-6); to the north by Saint-François Road (without any cadastral designation); to the northeast by lots numbers 189-15 and 189-16. This part of lot has a superficial area of approximately 41,910 square feet, English measure.
Estate of Noona Soffer Meyer Schwartz et *al*	189 P. 78	9
Une partie du lot originaire numéro 78 (P. 78) du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Cette partie de lot est bornée vers le nord-est par la rue Cousineau (P. 78); vers l'est et le sud-est par la rue Keller (P. 78); vers le sud-ouest par une partie du lot 82; vers le nord-ouest par le lot 78-176. Cette partie de lot contient en superficie environ treize mille cinq cent quatre-vingt-un pieds carrés et quatre dixièmes (13,581.4 pi. ca.), mesure anglaise.		A part of original lot number 78 (P. 78) of the cadaster of the Parish of Saint-Laurent, Registration Division of Montreal. This part of lot is bounded to the northeast by Cousineau Street (P. 78); to the east and the southeast by Keller Street (P. 78); to the southwest by a part of lot number 82; to the northwest by lot number 78-176. This part of lot has a superficial area of 13,581.4 square feet, English measure.
Meyer Schwarts et *al*	P. 78	
Une partie du lot originaire numéro 78 (P. 78) du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Cette partie de lot est bornée vers le sud-ouest par la rue Cousineau (P. 78); vers le nord-ouest par le lot 78-197; vers le nord-est par une partie du lot 77, propriété du C.N.R.; vers le sud-est et le sud par la rue Keller (P. 78). Cette partie de lot contient en superficie environ douze mille six cent quatorze pieds carrés (12,614.0 pi. ca.), mesure anglaise.		A part of original lot number 78 (P.78) of the casdaster of the Parish of Saint-Laurent, Registration Division of Montreal. This part of lot is bounded to the southwest by Cousineau Street (P.78); to the northwest by lot number 78-197; to the northeast by a part of lot number 77, property of the C.N.R.; to the southeast and the south by Keller Street (P.78). This part of lot has a superficial area of 12,614 square feet, English measure.

Les immeubles susdits sont tous du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent et situés dans la Ville de Saint-Laurent.

Donné à Saint-Laurent, ce 6e jour d'octobre 1976.

Le greffier,

MARIE-PAULE ACHIM.

65788-43-2-o

The above immoveables are all on the plan and book of reference of the Parish of Saint-Laurent and situated in the City of Saint-Laurent.

Given at Saint-Laurent, this 6th day of October, 1976.

MARIE-PAULE ACHIM,

City Clerk.

65788-43-2-o

Cité de Saint-Léonard

Avis est par les présentes donné par la soussignée, greffier de la susdite municipalité, que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux enchères, à l'Hôtel de ville de Saint-Léonard, 8400, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard, le DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE 1976, à DIX heures du matin, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et/ou scolaires, avec les intérêts et les frais, à moins que lesdites taxes, intérêts ainsi que les frais ne soient acquittés avant le moment de la vente à l'enchère.

City of Saint-Léonard

Notice is hereby given by the undersigned, Clerk of the municipality, that the immoveables described below will be sold by public auction, at the City Hall of Saint-Léonard, 8400 Lacordaire Boulevard, Saint-Léonard, on the SECOND day of DECEMBER 1976, at TEN o'clock in the morning, for unpaid municipal and/or school taxes, plus interest and costs, unless said taxes, interest and costs are paid prior to the sale by auction.

Noms des propriétaires *Name of owners*	No fiche *File No.*	Cadastre	Superficie en pi. ca. *Area in sq. ft.*	Taxes
Ouellet, Léo	110-6-1	437-111-P	471	$ 69.09
De forme triangulaire, bornée au sud par le lot no 437-108; à l'est par le lot no 437-107 et au nord-ouest par le lot no 437-111-1. Mesurant 50 pieds dans sa ligne sud, 18.84 pieds dans sa ligne est et 53.43 pieds dans sa ligne nord-ouest.		Land of triangular shape, bounded on the south by lot No. 437-108; on the east by lot No. 437-107 and on the northwest by lot No. 437-111-1. Measuring 50 feet on its south line, 18.84 feet on its east line and 53.43 feet on its northwest line.		
Nowikow, George	130-6	430-217-2	616	2,879.55
		430-218	2,288	
		430-219-1	1,056	
	(avec bâtisse-*with building*)		3,960	
Boisclair, Michel	176-A-5	425-191-P-13	11,311	2,735.40
De forme rectangulaire, bornée au sud-ouest par le lot no 425-191-11 (rue Lespinay); au sud-est par une partie du lot no 425-191-14; au nord-est par une autre partie du lot no 425-191-13 et au nord-ouest par le lot no 425-191-12 (rue Antonio-Dagenais). Mesurant 94 pieds dans ses lignes sud-ouest et nord-est et 120 pieds dans ses lignes sud-est et nord-ouest.		Land of rectangular shape, bounded on the southwest by lot No. 425-191-11 (Lespinay Street); on the southeast by a part of lot No. 425-191-14; on the northeast by another part of lot No. 425-191-13 and on the northwest by lot No. 425-191-12 (Antonio-Dagenais Street). Measuring 94 feet on its southwest and northeast lines and 120 feet on its southeast and northwest lines.		
Manno, Domenico	188-36	421-72	4,056.7	2,844.83
	(avec bâtisse-*with building*)			
Ponari, Pasquale et Leuzzi Ponari, Dame Angela	192-35	418-902-30	6,105.3	2,510.28
	(avec bâtisse-*with building*)			
Colavito, Antonio	204-59	418-1193	3,150	2,352.49
	(avec bâtisse-*with building*)			
Gevillera, Giuseppe	231-13	418-1170	5,418	2,944.45
	(avec bâtisse-*with building*)			
Mangate Inc. Manalex Inv. Corp. Algate Inc. Alfar Inc. Shager Inv. Corp. Klarbrow Inv. Corp. Advance Realties Inc.	400-122	P-400	2,500	636.04
De forme rectangulaire, bornée au sud-est par la rue Jarry sans numéro cadastral au nord-est par une partie du lot no 400-9; au nord-ouest par les lots nos 400-12 et 400-18 et au sud-ouest par une partie du lot no 400-2. Mesurant 23 pieds dans ses lignes sud-ouest et nord-est et 162.25 pieds dans ses lignes sud-est et nord-ouest.		Land of rectangular shape, bounded on the southeast by Jarry Street, without cadastral number; on the northeast by part of lot No. 400-9; on the northwest by lots 400-12 and 400-18 and on the southwest by part of lot No. 400-2. Measuring 23 feet on its southwest and northeast lines and 162.25 feet on its southeast and northwest lines.		
Graziano, Savino	400-173-1	437-112-2	12,120	2,641.64
Jaycee Dev. Corp. Ltd.	607-3	371-273	4,189.5	1,067.45

Noms des propriétaires *Name of owners*	No fiche *File No.*	Cadastre	Superficie en pi. ca. *Area in sq. ft.*	Taxes
Tétrault, Gérard	680-8	397-92	5,700	$ 1,414.03
	(avec bâtisse-*with building*)			
Marinaccio, Generoso et Marinaccio, Ida Lapolla	706-22	403-250-2	3,003	4,915.29
		403-251-1	1,729	
	(avec bâtisse-*with building*)		4,732	
Tasillo, Giovanni	711-9	401-728	5,516	5,303.41
	(avec bâtisse-*with building*)			
Scalia, Rosario et Gurreri Scalia, Stefana	829-19	399-247	5,639	3,514.87
	(avec bâtisse-*with building*)			
Volpato, Anthony Jatsura Volpato, Heather Volpato, Walpy Scott Volpato, Wendy	831-1-8	399-305	3,702	3,059.79
		400-563	720	
	(avec bâtisse-*with building*)		4,422	
Sutton Dev. Corp.	875-18	P-384	46,500	3,288.04

De forme parallélogramme, bornée au nord-ouest par une autre partie du lot no 384 (Hydro-Québec); au nord-est par une partie du lot originaire no 385; au sud-est par une autre partie du lot no 384; et au sud-ouest par le lot originaire no 383. Mesurant 150 pieds dans ses lignes nord-est et sud-ouest et 310 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est. La ligne sud-est de cet emplacement est située à une distance de 650.41 pieds de la ligne nord-ouest du boulevard Des Grandes-Prairies, mesurée le long de la ligne de division des lots nos 384 et 385 du même cadastre.

Land in the shape of a parallelogram, bounded on the northwest by another part of lot No. 384 (Hydro-Québec); on the northeast by a part of original lot No. 385; on the southeast by another part of lot No. 384; and on the southwest by original lot No. 383. Measuring 150 feet on its northeast and southwest lines and 310 feet on its northwest and southeast lines. The southeast line of this land is located a distance of 650.41 feet from the northwest line of Des Grandes-Prairies Boulevard, measured along the dividing line between lots 384 and 385 of the same cadastre.

Les immeubles ci-haut mentionnés sont du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet et seront vendus avec bâtisses et dépendances dessus construites, s'il y a lieu.

Lesdites ventes seront en outre faites avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées aux immeubles.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable comptant immédiatement.

Tous les immeubles vendus sont sujets au droit de retrait d'un an.

Donné en la cité de Saint-Léonard, ce 20 octobre 1976.

Le greffier,

65905-44-2-o MME MICHELINE MOHAMED.

The immoveables mentioned above are shown on the cadastre for the Parish of Sault-au-Récollet and will be sold with the buildings constructed thereon and dependencies, if any.

Moreover, the said sales will include all active and passive, apparent or unapparent servitudes attached to those immoveables.

The adjudication price on each of those immoveables is to be paid immediately in cash.

All the immoveables sold are subject to the right of redemption within a year.

Given at the City of Saint-Leonard, October 20, 1976.

MRS. MICHELINE MOHAMED,
City Clerk.

65905-44-2

Errata

CORETAL INC.

Prenez note que dans l'avis publié le 14 août 1976, à la page 6528 du numéro 33 de la *Gazette officielle du Québec*, le nouveau nom aurait dû se lire comme suit: «CORETAL INC.».

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

65856-o 1465-3828

LEGATEC INC.

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a plu au ministre des consommateurs coopératives et institutions financières de corriger l'avis de domicile légal de la compagnie «LEGATEC INC.» paru le 4 septembre 1976, à la page 7147 du numéro 36 de la *Gazette officielle du Québec*, en y remplaçant dans la nouvelle adresse «992, avenue Bourgogne, Sainte-Foy» par «922, avenue de Bourgogne, Sainte-Foy».

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

65856-o 1336-2348

MEDARD GAUTHIER CONSTRUCTION LTEE

Prenez note que dans l'avis publié le 6 mai 1967, à la page 2911 du numéro 18 de la *Gazette officielle du Québec*, le nouveau nom aurait dû se lire comme suit: «MEDARD GAUTHIER CONSTRUCTION LTEE».

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

65856-o 1143-4032

Gazette	*Rubrique*	*Page*	*Lire:*	*Au lieu de:*
41 (09-10-76)	Changement de nom	7819	LES PRODUITS INDUSTRI-AIRE (1970) LTEE *INDUSTRI-AIRE PRODUCTS (1970) LTD.* (Ancien nom)	LES PRODUITS INDUSTRIES-AIRE (1970) LTEE *INDUSTRI-AIRE PRODUCTS (1970) LTD.* (Ancien-nom)
41 (09-10-76)	Domicile légal	7821	ASSURANCE C.W. DUNN INSURANCE, INC. 1244-1754	ASSURANCE C.W. DUNN INSURANCE INC. 1244-1754
41 (09-10-76)	Lettres patentes (1re partie)	7835	ILE PERROT, TOYOTA LTEE 1504-7673	ILE PERROT TOYOTA LTEE 1504-7673
41 (09-10-76)	Lettres patentes (1re partie)	7830	CENTRE D'AUDIO G.M. LTEE 1466-1649	CENTRE D'AUTO G.M. LTEE 1466-1649
41 (09-10-76)	Lettres patentes supplémentaires	7844	CONSTRUCTIONS MAUBERT LTEE 1357-3878	CONSTRUCTION MAUBERT LTEE 1357-3878

65855-o

INDEX No 44

Partie I: avis juridiques

ARRÊTÉ EN CONSEIL

3537-76 — BUDGET DE LA COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE QUEBEC 8373

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES

COOPERATIVE D'HABITATION DU DOMAINE MARIAVAH (RIVIERE MOISIE) (*Formation*) 8351
CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DE COATICOOK (*Formation*) 8351
CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DU BOUT (PONT-VIAU) (*Formation*) 8351
CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DES MILLE-ILES (*Formation*) 8351
CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DE MONTREAL-NORD (*Formation*) 8351
CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DE ST-JEROME (LE) (*Formation*) 8351
COOPERATIVE D'ALIMENTS NATURELS DE L'ANNONCIATION (*Formation*) 8351
COOPERATIVE D'ALIMENTATION NATURELLE DU PLATEAU (*Formation*) 8352
COOPERATIVE DE CONSOMMATION DES TRAVAILLEURS DU PAPIER (NEW RICHMOND) (*Formation*) 8352
COOPERATIVE DE DEVELOPPEMENT AGRO-FORESTIER DE ST-JEAN-DE-CHERBOURG (*Formation*) 8352

AVIS DIVERS

ALLIANCE FILMS INC. (*L.P. Article 12*) (*Correction*) 8371
ANTIROUILLE A L'HUILE METROPOLITAIN INC. (L') (*L.P. Article 12*) (*Correction*) 8371
CIMETIERE VOLKHARDT (*L.P.*) 8371
FILMS ALLIANCE INC. (LES) (*L.P. Article 12*) (*Correction*) 8371
MONTREAL, VILLE-CITY (*Rachat d'obligations*) 8372
SUCCESSION ALCIDE ST-GERMAIN (*Bénéfice d'inventaire*) 8372
SUCCESSION ALPHONSE DROUIN (*Bénéfice d'inventaire*) 8372
SUCCESSION JAMES WILLIAM STOCK (*Bénéfice d'inventaire*) 8372
SUCCESSION JOHN WALTER BARR (*Bénéfice d'inventaire*) 8372
VOLKHARDT CEMETERY (*L.P.*) 8371

CHANGEMENT DE NOM — LOI DU

Accordés:

BEAU, JOSEPH LOUIS PHILIP 8352
BELZILE, JOSEPH LEONIDE 8352
BIRKS, JACK 8352
BRASSARD, JOSEPH ARMAND HENRI 8352
CHERNIN, LAWRENCE STEPHEN 8352
DELISLE, JOSEPH HERMAN REAL BERNARD 8352
ENGELS, DAVID 8353
ENGLAND, MARIE FERNANDE NOEL 8353
GAGNON, JOSEPH ALBERT ALFRED ROLAND LAURENT 8353
GERMAIN, RENE MICHEL 8353
LABBE, MARIE PAULINE 8353
McDONALD, JAMES CORBET 8353
NEAULT, MARIE ROSE BLANCHE GRATIA 8353
PENNEY, SELBIE LLEWELLYN 8353
PEPIN, MARIE ROSE AIMEE HELENE 8353
PREVEL, JOSEPH ROGER JACQUES MARTIN 8353
PRUNEAU, MARIE ROSETTE DONIA 8353
SAVARIA, LOUIS GEORGES DENIS JOSEPH 8354
STASIOWSKI, VIOLA SOPHIE 8354
THIBAULT, JOSEPH JEAN-YVES 8354
VILLENEUVE, MARIE ALBERTINE MARIETTE 8354
WEILAND, ROMAN WILLIAM 8354

CHANGEMENT DE NOM — LOI DU

ACCORDES:

(suite)

WELIK, LEONARD JACK 8354
WHITE, MARIE ELEONORE CHRISTINE JEANNE 8354
ZIDEL, CARL JACOB 8354
ZIDEL, MARC IAN 8354

Demandes:

DAWKES, HAZEL EVELYN 8354
DEAVITT, MARIE LINDA MICHELINE 8355
LA POINTE, ALBERT FELIX GEORGE JOSEPH 8355
ROULEAU, NORMAND 8355
SHERESTINSKY, BENNIE 8355
SUNG, HENRY TAK CHANG 8355
VON BRAUN, ARNOLD AARON 8355

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DECISIONS RENDUES 8291
INTRODUCTION DE REQUETES:
— MONTREAL 8276
— QUEBEC 8288

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI DES

Permis:

SKEA LTD. 8357
TENNANT (C.), SONS & CO., OF NEW YORK 8357

COMPAGNIES — LOI DES

ABANDON DE CHARTE

AMERICAN COIN WASH INC. 8324
BROADWALL CONSTRUCTION (QUEBEC) LTD. 8324
CIE DE L'AQUEDUC DE ST-BENOIT LTEE (LA) 8324
COMPAGNIE DE TELEPHONE DE ST-NAZAIRE D'ACTON (LA) 8324
HOLIDAY INVESTMENTS LTD. 8324
MA-JO-BAN INVESTMENTS INC. 8324
MINES CHANDOR LTEE (*L.R.P.*) 8324
RICHARD (MAURICE) SPORTS LTD. 8325
ROULEAU (G.L.) INC. 8324
SOBEK INVESTMENTS INC. 8324
SPORTS MAURICE RICHARD LTEE (LES) 8325

ADMINISTRATEURS (ARTICLE 84)

ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS BAIE COMEAU-HAUTERIVE 8325
AUBERGE VAL-NEIGETTE INC. 8325
BOULANGERIE FAUCHER & FILS INC. 8325
BYCODO INC. 8325
CEDAR TOWERS CORP. 8325
CIE DE GESTION FOURNIER & LABERGE, LTEE (LA) 8325
COLLEGE LAVAL DE ST-VINCENT DE PAUL 8325
COMPAGNIE DES MANUFACTURIERS DE BLOUSES SAM L'IDIOT INC. (LA) 8325
CRAZY SAM BLOUSE MANUFACTURING INC. 8325
ENTREPRISES T.G.S.D. INC. (LES) 8325
ENVIRO-TECH INC. 8325
GOLDEN AGE MANOR 8326

ADMINISTRATEURS (ARTICLE 84)

(suite)

INVEKAL INC. 8325
INVESTISSEMENTS JOMOR INC. (LES) 8325
JOMOR INVESTMENTS INC. 8325
MANOIR L'AGE D'OR 8326
MARKETING MOTIVATION DE PLACE ROYALE INC. 8326
MAKETING MOTIVATION OF PLACE ROYALE INC. 8326
MOUNT VIEW INVESTMENTS LTD. 8326
PAGE & CIE INC. 8326
PECHERIES VICTORIA INC. (LES) 8326
PRODUCTIONS UNI-SON LTEE 8326
ST. LAWRENCE INTERIOR SYSTEMS LTD. 8326
SYSTEMES INTERIEURS ST-LAURENT LTEE (LES) 8326
UNI-SON PRODUCTIONS LTD. 8326
VICTORIA FISHERIES INC. 8326

CHANGEMENT DE NOM

AVQ QUEBEC TRAVEL AGENCY INC. 8326
AGENCE DE VOYAGES DU QUEBEC AVQ INC. 8326
ALPHA DESIGN & DRAFT INCORPORATED 8327
APPAREILS MENAGERS LASALLE LIMITEE (LES) 8326
AUDIO-VISUEL CHARPENTIER LTEE 8326
BENRON TRIMMINGS LTD. 8328
CANRON EASTERN STRUCTURAL LIMITED 8327
CENTRE DE TRANSFORMATION CAPILLAIRE INC. 8326
CHARPENTES DE L'EST CANRON LIMITEE 8327
CHARPENTIER AUDIO-VISUAL LTD. 8326
CHAUSSURES H. CLARK LTEE 8327
CHEPTEL INTERNATIONAL MONTREAL INC. 8327
CHONG LEE DOJANG INC. 8327
CLARK (H.) SHOES LTD. 8327
CLUB SOCIAL DES EMPLOYES DE PAPETERIE REED LTEE 8327
COLLEGE TECHNIQUE DE MONTREAL INC. 8327
COMMERCE ALLOYS INDUSTRIES INC. 8327
COMPAGNIE R. FERREIRA INC. 8327
COOPERHEAT STRESS RELIEF QUEBEC LTD. 8328
CORETAL INC. (*Erratum*) 8393
DESSIN & CONCEPTION ALPHA INCORPOREE 8327
DUNCO INC. 8327
ENTREPRISES LE DUC DE LAVAL INC. (LES) 8327
EQUIPEMENTS LAMBERT INC. 8327
EXCAVATION L.B.G. INC. 8327
FABREVILLE SPORTS INC. 8328
FERREIRA (R.) COMPANY INC. 8327
FOURRURES G. LEFEBVRE INC. 8327
HAIR TRANSFORMATION CENTER INC. 8326
INDUSTRI-AIRE PRODUCTS LTD. (*Erratum*) 8393
INDUSTRIES D'ALLIAGES COMMERCE INC. (LES) 8327
LASALLE APPLIANCES LIMITED 8326
LAUZON DRIVE YOURSELF INC. 8327
LE DUC DE LAVAL ENTERPRISES INC. 8327
LIBRAIRIE FLAMMARION LTEE 8327
LOCATION D'AUTOS LAUZON INC. 8327
MONTREAL INTERNATIONAL LIVESTOCK INC. 8327
MONTREAL TECHNICAL COLLEGE INC. 8327
P.H. TECH INC. 8327
PASSEMENTERIES BENRON LTEE (LES) 8328
PRODUITS INDUSTRI-AIRE LTEE (LES) (*Erratum*) 8393

CHANGEMENT DE NOM

(suite)

RELAXATION DES CONTRAINTES COOPERHEAT QUEBEC LTEE ... 8328
SENEXCO LIMITED ... 8328
SANEXCO LIMITEE ... 8328
SOCIETE IMMOBILIERE DES ILOTS DE STE-THERESE INC. (LA) ... 8328
SOCIETE MINERALURGIQUE LAVIOLETTE INC. (*L.R.P.*) ... 8328
SPORTS FABREVILLE INC. ... 8328
SUCAR CHILDREN'S WEAR LTD. ... 8328
UNITE DOMREMY JONQUIERE INC. ... 8328
UNITE DOMREMY LAC MEGANTIC INC. ... 8328
UNITE DOMREMY SHAWINIGAN INC. ... 8328
UNITE DOMREMY DU TEMISCOUATA INC. ... 8328
UNITE DOMREMY VICTORIAVILLE INC. ... 8328
VETEMENTS POUR ENFANTS SUCAR LTEE ... 8328

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

AUBAINES LAVAL INC. (LES) ... 8355
BRASSERIE LES VAGUES INC. ... 8355
CARETTE AUTOS CHICOUTIMI LTEE ... 8356
COVIN DEVELOPMENT CORPORATION ... 8356
DIESEL SEPT-ILES LTEE ... 8356
HEXAGON INVESTMENTS LTD. ... 8356
IMMEUBLES DU FORT INC. (LES) ... 8356
IMPORTATIONS MICHEL-ANGE INC. (LES) ... 8356
LOUVAIN DEVELOPMENTS LTD. ... 8356
PLANTE (JEAN L.) INC. ... 8356
ROSEMERE DEVELOPMENT INC. ... 8356
ST. MAURICE WAREHOUSING COMPANY, LIMITED (THE) ... 8356
ST-PASCAL AUTOS LTEE ... 8357
SEPT-ILES DIESEL LTD. ... 8356

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

ADMINISTRATION MICJAR LTEE ... 8329
AGENCES DE VENTES MARGOLIUS INC. ... 8329
ALOUETTE SERVICES LIMITED ... 8336
AMENAGEMENT ARJAY INC. ... 8329
ARJAY DEVELOPMENT INC. ... 8329
ASSOCIATION CULTURELLE ST-DEMETRIUS DE PAKIA LACONIAS ... 8329
ASSOCIATION DES FILLES CANADIENNES FRANÇAISES INC., ASSEMBLEE MADELEINE DE VERCHERES ... 8329
ASSOCIATION GENERALE DES ETUDIANTS DE L'INSTITUT DE TOURISME ET D'HOTELLERIE DU QUEBEC INCORPOREE ... 8329
ASSOCIATION NATIONALE DES ALPINISTES, (SECTION CANADA) INC. ... 8329
ASSURANCE C.W. DUNN INSURANCE, INC. (*Erratum*) ... 8393
ASSURANCES RENE DUHAIME INC. ... 8329
ATKWA INC. ... 8329
AUBERGE ARLEQUIN INC. (L') ... 8329
AUBERGE FANNY INC. ... 8329
AUTOMOBLES GAGNON & FILS INC. ... 8329
AVIATION COTE-NORD INC. ... 8329
B.A. AUTO INC. ... 8329
BERNARD DEVELOPMENT INC. ... 8329
BETON CITADELLE LTEE ... 8330
BINGO VEZINA INC. ... 8330
BLACK AND WHITE HOLDINGS LTD. ... 8330
BOIVIN TEXTILE INC. ... 8330
BOULEVARD AUTO LOCATION LTEE ... 8330

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

(suite)

BOUTQUE LA MANSARDE INC. 8330
BRASSERIE LE GOSIER INC. 8330
CABLEVISION DU NORD DE QUEBEC INC. 8330
CAMBRIDGE AGENCIES LTD. 8330
CAMPING DU LAC PARENT INC. 8330
CAROL CUSTOM SHIRTS INC. 8330
CARRIERES ROBERVAL LTEE 8330
CEDAR TOWERS CORP 8330
CENTRE DE TRANSITION POUR ADULTES LE TRANSIT INC. 8330
CHAUSSURES F. LAJOIE INC. 8330
CHROMASCO QUEBEC LIMITED 8330
CHROMASCO QUEBEC LIMITEE 8330
CLAUMA INC. 8330
CLOUTIER EQUIPEMENT INC. 8332
CLUB DE L'AGE D'OR DE NAZARETH 8330
CLUB DES AUTOMOBILISTES DE MONTREAL 8330
CLUB OPTIMISTES DE ST-HYACINTHE INC. (LE) 8331
COMITE DES CITOYENS DU QUARTIER SAINT-SAUVEUR 8331
COMITE DE CITOYENS DE RIVIERE-ETERNITE INC. (LE) 8331
COMITE INTER-COMMUNAUTAIRE DU COMTE DE ROBERVAL INC. 8331
COMPAGNIE D'IMPRIMERIE MERCURE 8331
COMPAGNIE OCTA (1975) LTEE 8331
CONSEIL DE L'AGE D'OR, REGION DE L'OUTAOUAIS (LE) 8331
CONSEIL DU CIVISME DE MONTREAL 8331
CONSEIL POINTE ST-CHARLES NO 4766 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE MONTREAL INC. 8331
CONSEIL REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION ADMINISTRATIVE NO 4 8331
CONSEILLER EN PERSONNEL JOLIETTE INC. 8331
CONSTRUCTION BOUCHERVILLE LTEE (LA) 8331
CONSTRUCTION JACQUES DOYON INC. 8331
CONSTRUCTIONS MONT ST-HILAIRE LTEE (LES) 8331
CONSTRUCTION SHIRO INC. 8331
CONSTRUCTION SIROIS & FILS INC. 8331
CORPORATION AMENAGEMENTS HABLANK 8332
CORPORATION DES DOUZE ASSOCIES INC. (LA) 8332
CREATIONS PAULA & BRUNA (ALMA) LTEE (LES) 8332
DECORATIVE ART FLOWERS INC. 8332
DEMERS, BOURBONNAIS ET ASSOCIES INC. 8332
DIAMOND, HEAD RESOURCES LTD. 8332
DOCTORS' HOSPITAL INC. 8332
E.J.A. HOLDINGS LTD. 8332
EAST & MASSON INC. 8332
ECOLE QUEBECOISE DES SPORTS DE MONTAGNE INC. 8332
ECOLE DES SPORTS DE VICTORIAVILLE INC. (L') 8332
ELLEN (LEONARD) INC. 8332
ENTREPRISES LABERGE INC. (LES) 8332
ENTREPRISES LAURENT GIRARD LTEE (LES) 8332
ENTREPRISES PIERRE BEAUCHEMIN INC. (LES) 8332
ENTREVAL INC. 8332
EQUIPEMENT CLOUTIER INC. 8332
EUBIOS INC. 8332
EURAKA TOURS INC. 8337
EXPEDITIONS ARCTIQUES TORNGAT INC. 8333
FABRICATORS OF INDUSTRIAL PIPING SYSTEMS S.O.T.I. INC. 8336
FANNY INN INC. 8329
FEDERATION DES CLUBS DE BOULINGRIN DU QUEBEC 8333
FEDERATION DES GARDES PAROISSALES INC. 8333
FEDERATION SPORTIVE MERCIER INC. 8333
FEDERATION SPORTIVE DES SOURDS DU QUEBEC INC. 8333

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

(suite)

FEDERATION DE VOLLEY-BALL DU QUEBEC ... 8333
FERME J.M. GENDRON & FILS INC. ... 8333
FILMS MOJACK LTEE ... 8333
FONDATION CHARISMATIQUE L'EAU VIVE INC. ... 8333
FONDATIONS RICHARD LAMER INC. ... 8333
G.S.L. SERVICE STATIONS LTD ... 8336
GALERIE GILLES CORBEIL INC. ... 8333
GORDON (W.) INC. ... 8333
HABITAT D'ALMA LTEE (L') ... 8333
HABLANK DEVELOPMENT CORPORATION ... 8332
HARDAT (L.) PROMOTIONS INC. ... 8335
HARVEY (ROMEO) INC. ... 8333
HELIOS CLUB (SNOWDON) INC. ... 8333
HOARE (NICHOLAS) LTD. ... 8333
HOARE (NICHOLAS) LTEE ... 8333
HUILES KING LIMITEE (LES) ... 8333
IBERVILLE INVESTIGATIONS INC. ... 8333
IMMEUBLES DE CAUMONT INC. (LES) ... 8334
IMMEUBLES GELINE INC. ... 8334
INVESTISSEMENTS J.F.M INC. (LES) ... 8334
J.F.M. INVESTMENTS INC. ... 8334
JALBERT (EDDY) INC. ... 8334
KIELY (JAMES) & SONS LTD ... 8334
KING OIL LIMITED ... 8333
LABBE & FILS INC. ... 8334
LAKE ANNE CLUB INC. ... 8334
LAMBERT (P.) & ASSOCIES INC. ... 8334
LANGLOIS (PHILIPPE) INC. ... 8334
LAURIN, BEAUDRY, FILION, DANSEREAU LTEE ... 8334
LAVAL INVESTMENT LTD. ... 8334
LEFEBVRE (ROLAND) ELECTRIQUE INC. ... 8334
LEGATEC INC. (*Erratum*) ... 8393
LESANDAVE CORP. ... 8334
LIBMAN TRANSPORT CO. LTD. ... 8334
MACFARLANE COMPANY INC. (THE) ... 8334
MAGESCO INC. ... 8334
MAISONNEUVE TOURS INC ... 8336
MARGOLIUS SALES AGENCIES INC ... 8329
MASAKI INVESTMENTS LTD. ... 8335
MERCURY PRESS COMPANY ... 8331
METAUX CHAMPETIER LTEE (LES) ... 8334
METROPOLE REFUSE DISPOSAL ... 8334
MICJAR MANANEMENT LTD. ... 8329
MITEL SEMI-CONDUCTOR INC. ... 8336
MAJACK FILMS LTD ... 8333
MONTREAL AUTOMOBILISTS CLUB ... 8330
MONTREAL CITIZENSHIP COUNCIL (THE) ... 8331
MURABAN SERVICES INC. ... 8336
NORGESTEX INC ... 8334
NORTHERN QUEBEC CABLEVISION INC. ... 8330
NOUVEAUTES EN GROS DUVERNAY INC. (LES) ... 8334
OCTA (1975) CO. LTD ... 8331
OUTAOUAIS REGIONAL COUNCIL OF SENIOR CITIZENS (THE) ... 8331
PERLMAN'S KOSHER CATERERS INC. ... 8335
PETITCLERC & FILS LTEE. ... 8335
PHOTO COMPILATION P.M.S. INC. ... 8335
PLACE DU COMMERCE INC. ... 8335
PLACE RENAUD LTEE ... 8335

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

(suite)

PLACE DES SOEURS INC. 8335
PLACEMENTS MADAKI LTEE. 8335
PLACEMENTS OURS POLAIRE INC. (LES) 8335
PLAZA D'ALMA LTEE (LA) 8335
PLAZA AUDIO CENTER INC. 8335
POLAR BEAR INVESTMENTS INC. 8335
PROGESTIO INC 8335
PROMOTIONS L. HARDAT INC. (LES) 8335
QUEBEC LAWN BOWLING CLUBS FEDERATION 8333
QUEVIS CONSTRUCTION LTEE. 8335
RAYMOND (1973) LIMITEE 8335
REGINA TOBACCO & CONFECTIONERY CO. LTD. 8335
ROBERT PLUMBING LTD 8335
ROBERVAL QUARRIES LTD 8335
ROBINSON (M.H.) LTD 8335
ROPAR INC 8335
ST-ARNAUD (RAYMOND) INC. 8335
SAHARA AIR DRYERS LIMITED 8335
SAVOIE (J.) INC. 8336
SEMI-CONDUCTEUR MITEL INC. 8336
SERVICES ALOUETTE LIMITEE (LES) 8336
SERVICES MURABAN INC. 8336
SHIRO CONSTRUCTION INC. 8331
SIMARD (W.) & FILS LTEE. 8336
SMITH (N.) LIMITEE 8336
SOCIETE FABEC INC 8336
SOCIETE FIDES INC. (LA) 8336
SOCIETE HISTORIQUE DE LA COTE NORD (LA) 8336
SOCIETE IMMOBILIERE DE JOLIETTE INC. (LA) 8336
SOCIETE LE PAGE INC. (LA) 8336
SOCIETE DE PROTECTION ET ENQUETES DU QUEBEC (SOPEQ) INC 8336
SOCIETE DE TUYAUTERIES INDUSTRIELLES S.O.T.I. INC 8336
STATIONS DE SERVICE G.S.L. LTEE (LES) 8336
TESCOSA KNITWEAU INC. 8336
TOURS MAISONNEUVE INC. (LES) 8336
TRICOTS TESCOSA INC. (LES) 8336
TWELVE ASSOCIATED CORPORATION INC. (THE) 8332
UNION REGIONALE DES GARDES PAROISSIALES DU SAGUENAY LAC ST-JEAN INC 8336
VALLEY PAVING COMPANY LIMITED (THE) 8337
VAUDRY ISLAND CORPORATION (THE) 8337
VILLA HOLDINGS LTD 8337
VOGUE THEATRES LTD 8337
VOYAGES EUREKA INC 8337
WHITTEN (C.I.) TRANSFER (QUEBEC) INC 8337

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

ALLIANCE FILMS INC. (*Correction*) 8371
ANGELINA CONSTRUCTION INC. 8338
ANTIROUILLE A L'HUILE METROPOLITAIN INC. (L') (*Correction*) 8371
ATELIER D'ELECTRICITE C.B.T. INC. 8337
AUTOBUS J.P. BOLDUC & FILS INC. 8337
AUTOBUS JACQUES PAQUIN INC. (LES) 8337
BIJOUX GIMONT LTEE. 8337
BOIS LANGIS INC. 8337
BOUCA INC 8337
BOUCHARD & GUERETTE INC. 8337
BRULEURS PIERRE CARRIER INC. 8337
CABLIDISTRIBUTION L.M.N. LTEE. 8338

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

CAMARATEC INC. 8338
CENTRE D'AUDIO G.M. LTEE *(Erratum)* 8393
CONSTRUCTION ANGELINA INC. 8338
CONSTRUCTION F.M.A. INC. 8338
CONSTRUCTIONS H.B. INC. 8338
CONSTRUCTIONS T.C.F. INC. (LES) 8338
CUIR ARGENTIN DE MONTREAL INC. 8338
DISTRIBUTIONS COBAR INC. (LES) 8338
DOMAINE DE BOURPEUIL INC. (LE) 8338
DRAPERIES MAGOG INC. (LES) 8338
DUROCHER (C. & H.) & ASSOCIES INC. 8338
EMPAQUETAGES THETFORD LTEE (LES) 8338
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN L. POTVIN INC. 8338
ENTREPRISES A. & M. LEGER LTEE (LES) 8338
ENTREPRISES FRANÇOIS LAROSE INC. (LES) 8338
ENTREPRISES HOUCEUR INC. (LES) 8338
ENTREPRISES L.P.O. INC. (LES) 8338
ENTREPRISES ONDY INC. (LES) 8338
ENTREPRISES PRYMA INC. (LES) 8338
ENTREPRISES ROCMER INC. (LES) 8338
EQUIPEMENTS L. LANDRY INC. (LES) 8338
F.M.A. CONSTRUCTION INC. 8338
FILMS ALLIANCE INC. (LES) *(Correction)* 8371
FONDERIES DU BAS ST-LAURENT INC. 8339
GIMONT JEWELS LTD. 8337
H.B. CONSTRUCTIONS INC. 8338
HABITATIONS LANAUDIERE INC. (LES) 8339
ILE PERROT, TOYOTA LTEE *(Erratum)* 8393
INFORMASSURANCE WILHELMY LTD 8339
INFORMASSURANCE WILHELMY LTEE. 8339
INVESTISSEMENTS SHAFET LTEE 8339
JAZZERIE INC 8339
JUTRAS (GAETAN) LTEE 8339
LAMINART INC. 8339
LAVIOLETTE (ALAIN) INC. 8339
LOCATION DES ILES INC. 8339
LUMINAIRE COTE INC. 8339
MARCHE DESMEULES INC. 8339
MARIBU HOLDINGS INC. 8339
PLACEMENTS CAVALIER INC. (LES) 8339
PLACEMENTS MARIBU INC. (LES) 8339
PLANTE (A.) ET FRERES INC. 8339
ROZON (MAURICE) INC 8339
SECRETARIAT MEDICO-LEGAL M.R. INC. 8339
SHAFET INVESTMENTS LTD. 8339
SOLFACHEK INC 8339
STATIONNEMENTS DE LA COMMUNE LTEE (LES) 8339
TABLE DES SEIGNEURS INC. (LA) 8339

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE MON CHEZ NOUS INC. (L') 8340
ASSOCIATION DES CONSEILLERS EN ORGANISATION ET METHODES DE QUEBEC 8340
ASSOCIATION POUR LA CONSERVATION DES PETITS ABATTOIRS DU QUEBEC 8340
ASSOCIATION CULTURELLE DE L'INDE, MONTREAL 8340
ASSOCIATION DES GOLFEURS DE FAUVEL INC. (L') 8340
ASSOCIATION DES INDIENS UNIS DE L'EST 8340
ASSOCIATION ITALIENNE-CANADIENNE DU VILLAGE DE SAINT-MARTIN INC. 8340
ASSOCIATION ITALIENNE DES TRAVAILLEURS EMIGRES ET FAMILLES A.I.T.E.F. 8340

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

(suite)

ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU MANOIR BEAUPORT 8340
ASSOCIATION DES MARCHANDS DU CENTRE-VILLE DE POINTE-AUX-TREMBLES (L') 8340
ASSOCIATION DES MARCHANDS DU COMPLEXE DESJARDINS 8340
ASSOCIATION POUR LA PLANIFICATION DES NAISSANCES DE TROIS-RIVIERES INC. 8340
ASSOCIATION DES POMPIERS D'AYLMER 8340
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE CHALETS DU LAC SEBASTIEN INC. (L') 8340
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC PERCHAUDE INC. (L') 8340
ASSOCIATION REGIONALE D'ATHLETISME LANAUDIERE INC. (L') 8341
ASSOCIATION DES RESIDENTS DU LAC ROUGE 8341
AU RELAIS PONT ROUGE INC. 8341
BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE 8341
CAMP DE JOUR LES AMIS DE LA NATURE 8341
CENTRE DES TRAVAILLEURS DE L'ESTRIE INC. (LE) 8341
CERCLE DES ARTISANES DE ST-PHILEMON 8341
CERCLE DES FERMIERES DE GRANDE-RIVIERE INC. 8341
CLUB DE L'AGE D'OR LA BONNE HUMEUR 8341
CLUB DE L'AGE D'OR L'ANNEAU D'ARGENT 8341
CLUB D'AGE D'OR LE TOURNESOL ST-ALPHONSE D'YOUVILLE (LE) 8341
CLUB DE L'AGE D'OR LES BLES D'OR DE ST-LIN INC. 8341
CLUB DE L'AGE D'OR DES RESIDENCES DU CONFORT ET CAROLINE 8341
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-ISIDORE INC. 8341
CLUB D'AUTO CHARIOT INC. 8341
CLUB DE CROQUET LACHINE 8341
CLUB LES HANDICAPES PHYSIQUES AMICAL 8341
CLUB DE MOTO LES PATRIOTES INC. 8341
CLUB DE MOTONEIGE DES MONTAGNES VERTES ST-PAUL 8341
CLUB OPTIMISTE OTTERBURN PARK (QUEBEC) INC. 8341
CLUB OPTIMISTE RICHELIEU INC. 8342
CLUB OPTIMISTE STE-CROIX INC. 8342
CLUB DE SKI VAL-MONT-BLEU 8342
CLUB SOCIAL COSENZA INC. 8342
CLUB SOCIAL LA CLE DU BONHEUR INC. 8342
COMITE CIVIQUE DE ST-ADELPHE 8342
COMITE CULTUREL LONGUE POINTE 8342
COMITE D'EMBELISSEMENT DE LA MUNICIPALITE DE PABOS MILLS INC. (LE) 8342
COMITE SOCIO-CULTUREL DE VAL DES BOIS ET BOWMAN INC. 8342
COMITE DES SPORTS ET LOISIRS DE ST-ETIENNE DE BEAUHARNOIS INC. 8342
CORPORATION D'ANIMATION L'OUVRE-BOITE DU QUARTIER 8342
CORPORATION DEPLACEMENT PLUS 8342
CORPORATION DES LOISIRS D.P.S. INC. 8342
CYPIHOT-GALARNEAU CONVERTO-BRAILLE SERVICES, QUEBEC 8343
CULTURAL ASSOCIATION OF INDIA MONTREAL 8340
ECOLE AUGUSTIN ROSCELLI INC. 8342
ECOLE DE MUSIQUE COTE-NORD INC. 8342
ECOLE DE MUSIQUE COTE-NORD INC. 8342
FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DE LOGEMENTS MUNICIPAUX DE QUEBEC (F.A.L.L.M.Q.) 8342
FONDATION JULIE-ANNE 8342
GARDERIE BOIS-DE-BOULOGNE 8342
INFORMATION DOCUMENTAIRE SUR L'AMERIQUE LATINE (I.D.A.L.) 8342
INSTITUTS CAHILL ROONEY INC. 8343
JARDIN DE ROBI INC. (LE) 8343
LIGUE DE HOCKEY DE STE-DOROTHEE INC. (LA) 8343
LOISIR HAVRE DES ISLES 8343
MOUVEMENT L'AGE ET LA VIE (LE) 8343
MOUVEMENT FRATERNITE HAITI-QUEBEC DE MONTREAL INC. 8343
OEUVRE DE L'ABBE ARTHUR GAGNON INC. (L') 8343
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE CRANBOURNE INC. (L') 8343

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

(suite)

RALLYE TIERS-MONDE BOIS-FRANCS INC. 8343
REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIE AUTOCHTONES DU QUEBEC INC. 8243
ROONEY (CAHILL) INSTITUTES INC. 8343
SEMAINES CULTURELLES DE QUEBEC INC. 8343
SERVICES CONVERTO-BRAILLE CYPIHOT-GALARNEAU, QUEBEC 8343
SOCIETE AMOUR DES JEUNES 8343
SOCIETE DE GESTION DES RIVIERES YORK ET DARTMOUTH INC. (LA) 8343
UNITE DOMREMY DE MONT-JOLI INC. 8343
UNITED EAST INDIANS ASSOCIATION 8340

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

BIRAGHI-ENTREPOSE LTD. 8344
BIRAGHI-ENTREPOSE LTEE 8344
CENTRE DE SANTE ST-HENRI INC. 8344
CLUB DE RAQUETTEURS « LE BOUCANIER INC. » 8344
CONSTRUCTIONS MAUBERT LTEE (*Erratum*) 8393
ENTREPRISES HULBURD INC. (LES) 8344
FERME BEAUDOINE INC. 8344
FONDATION DU CENTRE MACKAY (LA) 8344
GAGNON (ANDRE) & FILS LTEE 8344
GAUTHIER (MEDARD) CONSTRUCTION LTEE (*Erratum*) 8393
GESTION SAPHIR INC. 8344
MACKAY CENTER FOUNDATION (THE) 8344
MOTEL ST-JACQUES DE MONTREAL INC. 8344
PRAYFEL INC. 8344

SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 84)

ACME SAW FILING & SUPPLY CO. LTD. 8345
ACME SAW LTD. 8345
ARMONAST INVESTMENT LTD. 8345
ARTISTIC WOODTURNERS OF MONTREAL INC. 8347
B.S.F. CONSTRUCTION CO. LTD. 8345
BEK INTERIORS INC. 8345
BOURDAGES (JACQUES) INC. 8345
BOUTIQUE OMINI INC. 8345
CHARBONNEAU QUEBEC INC. 8345
CHARLEVOIX EXPRESS INC. 8345
CLUB MARTEL 8345
CLUB DE VOYAGE GENEST INC. (LE) 8345
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION B.S.F. LTEE 8345
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION J.T.B. INC. (LA) 8345
CONSTRUCTION A. LEMIEUX & FILS INC. (LES) 8345
CONSTRUCTION M.D.C. LTEE 8345
CONSTRUCTION TIDAN INC. 8345
CREATIONS DU VACABON INC. 8345
D'AVIGNON INVESTMENTS INC. 8346
DECORATION MADELEINE ROCHELEAU INC. 8345
DELAIN CONSTRUCTION INC. 8346
DEMENAGEMENTS STE-FOY INC. 8346
ENTREPRISES GUY LAFLEUR LTEE (LES) 8346
ENTREPRISES ITALMON INC. (LES) 8346
ENTREPRISES NORTEC INC. 8346
ENVIRO-TECH INC. 8346
EXACTO LTD. 8346
FEDERATION DES ASSOCIATIONS MUSICALES DU QUEBEC (LA) 8346
FERMANAGH LIMITED 8346

SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 84)

(suite)

FERMANAGH LIMITEE 8346
FORAGES C.C. INC. (LES) 8346
4 STAR HOMES INC. 8346
FOURNITURES DE BUREAU STANDARD INC. 8346
G T IMPORT INC. 8346
GERMAN CANADIAN COMMUNITY SERVICE INC 8347
GOULET (Y.) SPORTSWEAR LTD. 8346
GUAY (J.L.) & FILS LTEE 8346
IMMEUBLES CALGRAN LTEE (LES) 8346
INVESTISSEMENTS DAVIGNON INC. (LES) 8346
KIRAKO LTD. 8346
LABERGE (F.R.) LTD 8346
LABERGE (F.R) LTEE 8346
LAFLEUR (GUY) ENTERPRISES LTD. 8346
LEBEAU RESTAURANT INC. 8347
MONTREAL SCREW MACHINE PRODUCTS LTD. 8347
NADWOOD CORP. 8347
OMINI BOUTIQUE INC 8345
PINES (BEATRICE) (1968) LTD. 8347
PLACEMENTS DANSEREAU INC. (LES) 8347
PLACEMENTS DELMER INC. (LES) 8347
PLAYCOR INC. 8347
PLOURDE (C.) & FRERES INC. 8347
RESTAURANT LEBEAU INC. 8347
RONMAR REALTY INC. 8347
STE-FOY MOVING INC. 8347
SCIES ACME LTEE 8345
SERVICE COMMUNAUTAIRE CANADIEN-ALLEMAND INC. 8347
STANDARD OFFICE SUPPLIES INC. 8346
TERMER INC. 8347
TERRASSES ST-LAURENT INC. 8347
TIDAN CONSTRUCTION INC. 8345
TOURNAGE DE BOIS ARTISTIQUE DE MONTREAL INC. 8347
TRANSPORTS B.C.L. INC. (LES) 8347
TRIG LIMITED 8347
TUYAUX VIBRES INCORPOREE (LES) 8347
VACHON INC. 8347
VAL ROYAL LAKE RESORT DEVELOPMENT CORP. 8348

CURATELLE PUBLIQUE

AVIS DE QUALITE:

BESETTE, LUCIEN 8357
LAFONTAINE, MARCEL 8357

DEMANDE A LA LÉGISLATURE

BELL CANADA 8358

LOI ÉLECTORALE DU QUÉBEC

AGENCES DE PUBLICITE (*Article 377*) 8376
NOMINATION D'AGENT OFFICIELS (*Article 375*) 8374

MINISTÈRES

AFFAIRES MUNICIPALES

BUREAU DE REVISION DE L'EVALUATION FONCIERE DU QUEBEC:

BELOEIL, VILLE (*Section Montreal*) 8358
BROMONT, VILLE (*Section Montreal*) 8358

AFFAIRES MUNICIPALES

BUREAU DE REVISION DE L'EVALUATION FONCIERE DU QUEBEC:

(suite)

SAINT-BASILE-LE-GRAND, VILLE (*Section Montreal*) ... 8359
SAINTE-THERESE, VILLE (*Section Montreal*) ... 8359
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, CITE (*Section Montréal*) ... 8359
TRACY, VILLE (*Section Montréal*) ... 8359

RICHESSES NATURELLES

REVOCATION DE CONCESSIONS MINIERES ... 8359

TERRES ET FORÊTS

CADASTRES:

BABY, CANTON ... 8360
BROME, CANTON ... 8360
HARTWELL, CANTON ... 8310
LORANGER, CANTON ... 8361
SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIERE, PAROISSE ... 8361
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE ... 8361
SAINT-ETIENNE-DE-LAUZON, PAROISSE ... 8351
SAINT-LAMBERT, PAROISSE ... 8361
SAINT-MAURICE, PAROISSE ... 8361

PROCLAMATIONS

Convocation d'une nouvelle Législature ... 8361
Convocation a new Legislature ... 8361
Émission de brefs d'élection ... 8362
Issuing of Election Writs ... 8362

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC DOUCET ... 8348
AUBERGES ESPAGNOLES LTEE (LES) ... 8348
BELGIAN STEEL SETTERS INC ... 8348
BELLE RIVIERE SEIGNEURY EQUESTRIAN CLUB INC. ... 8348
BOUCHER (THERESE) CHALIFOUR INC. ... 8348
CENTRE DE PLEIN AIR DU LAC KENOGAMI INC. ... 8348
CIE DUMAS & LAMONTAGNE, LTEE (LA) ... 8348
CLUB DE BASEBALL DE THETFORD MINES INC. (LE) ... 8348
CLUB HIPPIQUE DE LA SEIGNEURIE DE BELLE RIVIERE INC. ... 8348
CLUB DE QUILLES ET DE LOISIRS DES HANDICAPES VISUELS ... 8348
CONSTRUCTIONS J.G.D. INC. (LES) ... 8349
CONSTRUCTIONS ORLEANS INC ... 8349
DOMAINE DU LAC SAUVAGE INC. ... 8349
DURACRETE FLOORING LTD ... 8349
ENTREPRISES V.R.S. INC. ... 8349
FAPMIL HOLDINGS LIMITED ... 8349
GIGI LOUNGE (1969) INC. ... 8349
HAMEL ET MONTMINY INC. ... 8349
INSTITUT CROFF (1967) INCORPOREE (L') ... 8349
J.G.D. CONSTRUCTION INC. ... 8349
JAMAR RENOVATION AND CONSTRUCTION INC. ... 8349
JASNAM INC. ... 8349
JERBIN INVESTMENTS LTD ... 8349
LAC SAUVAGE ESTATE INC. ... 8349

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS:

(suite)

LEGARE (RICHARD) LIMITEE 8349
LEVESQUE (MAURICE) LTEE 8349
LINCOLN DEVELOPMENT LTD 8349
MOISAN FRERES LIMITEE 8349
NIAGARA CYCLO-MASSAGE (SHERBROOKE) INC 8349
PLACEMENT JERBIN LTEE 8349
QUINCAILLERIE ST-VINCENT HARDWARE INC 8349
RAYBERT DISTRIBUTION LTD 8349
RESTAURANT MADAME BUTTERFLY LTEE 8350
RIVER DU SOURD CLUB 8350
ST-HENRI TRANSPORT INC 8350
SALLE D'ACCUEIL DOMREMY DE SHAWINIGAN INC 8350
SERVICE DE LIVRAISON QUEBEC INC 8350
SPANISH INNS LTD 8348
STANLEY TAVERN AND PUB LTD 8350
TAVERNE ET BRASSERIE STANLEY LTEE (LES) 8350
THETFORD MINES BASEBALL CLUB INC 8348

REVOCATION DE DISSOLUTION:

ASCOTT DIRECT FREIGHT LTD 8350
CATON SIGNS LTD 8350
CHAMBERY ESTATES LTD 8350
DOMAINE CHAMBERY LTEE 8350
INSTALLATIONS ELECTRIQUES PHANEUF INC. (LES) 8350
PHARAL PLASTICS INC 8350
PHI KAPPA PI MONTREAL ALUMNI CORPORATION 8350
SERVICE DES LOISIRS NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE MONTREAL 8350
VENDETTE (RAYMOND) LTEE 8350

SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - LOI SUR LES

CENTRE D'ACCUEIL LA PRAIRIE (*L.P.S.*) 8363
CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU CENTRE DE QUEBEC (*L.P.S.*) 8363
HOPITAL LAVAL (1975) (*L.P.*) 8363

SOCIÉTÉS AGRICOLES ET LAITIÈRES

CERCHE D'AMELIORATION DU BETAIL DE SACRE-COEUR (*Formation*) 8363
CERCLE D'AMELIORATION DU BETAIL DE SAINT-HYACINTHE (1976) (*Formation*) 8364

SOUMISSIONS

ARVIDA, COMMISSION SCOLAIRE 8364
BEAUPORT, COMMISSION SCOLAIRE 8365
LEVIS, VILLE 8365
REPENTIGNY, VILLE 8366
SAINT-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE 8368
SAINT-LAMBERT, VILLE 8368
SACRE-COEUR, MUNICIPALITE 8370

SYNDICATS PROFESSIONNELS

ASSOCIATION DES FONCTIONNAIRES PROFESSIONNELS DE MONTREAL METROPOLITAIN (*Constitution*) 8371
SYNDICAT DES CADRES DU GOUVERNEMENT DU QUEBEC (S.C.G.Q.) INC. (*Changement de nom*) ... 8371
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA REGION DE ST-JEAN-VALLEYFIELD (UPA) (*Constitution*) 8371

VENTES

LICITATION

BLAIS ET *AL.* *vs* BLAIS 8377

PAR SHÉRIFS

ABITIBI

BANK CANADIAN NATIONAL *vs* LAROUCHE 8378
BANQUE CANADIENNE NATIONALE *vs* LAROUCHE 8378

MONTRÉAL

ABOOSAMRA KOURI INC. *vs* SENECAL 8378
FREEDMAN (H.) INCORPORATED ET *AL.* *vs* KRAFT ET *AL.* 8379
LUSSIER *vs* SEGUIN ET *AL.* 8380

QUÉBEC

CANADIAN ACCEPTANCE CORPORATION LIMITED *vs* BLAIS 8381
DIECAST PRODUCTS LIMITED. *vs* BOIVIN. 8382
QUEBEC MACK INC. *vs* BERUBE 8382
QUEBEC, VILLE-CITY *vs* ALBERNHE 8383
URMAN *vs* DUPUIS 8384

SAINT-FRANÇOIS

LAFLEUR ELECTRIQUE INC. *vs* ROULEAU 8384

TAXES

FARNHAM, CITE 8385
MATANE, VILLE 8386
MONTREAL-NORD, CITE 8386
SAINT-LAURENT, CITE-CITY 8388
SAINT-LEONARD, CITE-CITY 8391

SOMMAIRE

ARRETE EN CONSEIL 8373

ASSOCIATIONS COOPERATIVES 8351

AVIS DIVERS 8371

CHANGEMENT DE NOM, LOI DU 8352

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC 8275

COMPAGNIES, AVIS CONCERNANT LA LOI DES 8324-8355-8371-8393

COMPAGNIES ETRANGERES 8357

CURATELLE PUBLIQUE 8357

DEMANDE A LA LEGISLATURE 8358

LOI ELECTORALE DU QUEBEC 8374

MINISTERES 8358

PROCLAMATIONS 8361

SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX 8363

SOCIETES AGRICOLES ET LAITIERES 8363

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES 8348

SOUMISSIONS 8364

SYNDICATS PROFESSIONNELS 8371

VENTES:

- PAR LICITATION 8377
- PAR SHERIFS 8378
- POUR TAXES 8385

nouveautés

ADMINISTRATION PUBLIQUE

Convention collective de travail 1975-78 entre le gouvernement du Québec et le syndicat des professeurs de l'état du Québec

Min. Fonction publique
Québec, 1976. 183 p., 17 cm
ISBN 0-7754-2629-6
EOQ 2780, broché **$ 1.00**

Loi électorale = *Election Act*

Assemblée nationale du Québec
Québec, avril 1976. 488 p., Index, 24 cm
ISBN 0-7754-2619-9
EOQ 2764, broché **$ 5.00**

Réédition incluant les chapitres 8 et 9 des lois de 1975

Organisation et fonctionnement de l'Assemblée nationale

par Gaston Deschênes

Assemblée nationale du Québec
Québec, 1976. 63 p., ill., bibl., 21 c.
– (Vie parlementaire)
ISBN 0-7754-2493-5
EOQ 2784, broché **$ 1.00**

Statistiques financières du gouvernement du Québec = *Financial Statistics Government of Québec:* 1973-74

Min. Industrie et Commerce. Bureau de la statistique du Québec
Québec, 1976. VII-72 p., tabl., graph., 28 cm
ISBN 0-7754-2218-5
EOQ 2768, broché **$ 3.00**

CULTURE QUÉBÉCOISE

Art hors limite

Min. Affaires culturelles. Musée d'art contemporain
Montréal, 1971. Non paginé, 20 cm
ISBN 0-7754-2624-5
EOQ 2765, broché **$ 0.50**

L'éducation artistique

par Irène Sénécal

Min. Affaires culturelles. Musée d'art contemporain
Montréal, 1976. 113 p., 18 cm
–(Documents/Arts)
ISBN 0-7754-2623-7
EOQ 2767, broché **$ 1.50**

Le peintre dans la ville: Philip Surrey

par Guy Viau et Gilles Corbeil

Min. Affaires culturelles. Musée d'art contemporain
Montréal, 1971. 32 p., 13 ill., n. et coul., 20 cm
ISBN 0-7754-2622-9
EOQ 2766, broché **$ 1.00**

ÉCONOMIE ET FINANCES

Statistiques financières des caisses d'épargne et de crédit du Québec, 1974

Min. Industrie et Commerce. Bureau de la statistique du Québec
Québec, 1976. XX-45 p., tabl., 28 cm
ISBN 0-7754-2637-7
EOQ 2789, broché **$ 1.00**

Recueil de lois [du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières] = *Compilation of Statutes [of Consumer Affairs, Cooperatives and Financial Institutions]*

Vol. 1 **Loi des Compagnies et Lois connexes** = *Companies Act and related Laws*

Min. Consommateurs, Coopératives et Institutions financières
Québec, 1976. 438 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2621-0
EOQ 2772, broché **$ 8.00**

INSTITUTIONS PUBLIQUES

Code des professions: 1973, c. 43 et modifications = *Professional Code: 1973, c. 43 and Amendments*

Min. Conseil exécutif. Office des professions du Québec
Québec, mai 1976. 79 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2636-9
EOQ 2788, broché **$ 2.00**

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

1283, BOUL. CHAREST OUEST
QUÉBEC G1N 2C9

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
Cité parlementaire, Québec
G1N 2C9

Canada Post Postage paid / Postes Canada Port payé
Third class / Troisième classe
Permis No. 107
Québec

haut comité de la langue française

l'emploi de la langue française

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

Loi relative à l'emploi de la langue française

Au mois de décembre 1975 était adoptée par le Parlement français une loi inspirée par le souci de protéger ceux qui utilisent la langue française, qu'ils soient français ou étrangers, contre les interprétations ambiguës ou fautives.

Le consommateur, le justiciable, l'employeur ou l'employé français voient reconnaître leur droit à une langue claire, précise et simple.

La loi met donc en application cette formule de M. Jacques Chirac: «la qualité de la langue contribue, elle aussi, à la qualité de la vie».

E.O.Q. 7721
Documentation française
format 16 × 24, 148 pages **$6.25**

Commandes postales
Éditeur officiel du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Toute commande à l'Éditeur officiel du Québec est payable par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.